



Analyse des besoins sociaux

- Le Gua -

Mai 2021 à mai 2022

Emeline JUPIN

Sommaire

<u>Préambule</u>	p5
<u>Introduction</u>	
L'analyse des besoins sociaux : objectifs et enjeux	p7
- Objectifs	
- Enjeux	
Eléments de méthode et déroulement de l'ABS	p8
- Cadrage du projet et durée de la mission	
- Diagnostic	
- Valorisation des résultats et préconisations	
- Instances de travail et de décision	
- La communication sur le projet	
- Veille et évaluation	
Présentation du Gua	p10
- Un peu d'histoire	
- La commune du Gua	
<u>I/ Diagnostic socio-démographique</u>	p14
1/ Population, ménages et familles	p14
- Variation de la population	
- Répartition par sexe	
- Age de la population	
- Composition des ménages	
2/ Petite enfance, enfance et jeunesse	p16
3/ Vieillesse, perte d'autonomie	p17
- Dépendance	
- Offre d'hébergement	
4/ Santé, handicap et prévention	p18
5/ Habitat, logement et cadre de vie	p19
- Le parc de logements	
- Taille et typologie des logements	
- Statut d'occupation	
- Logement social	
- Construction	
- L'ancienneté moyenne des ménages dans leur logement	
- Marché immobilier	
- Confort des résidences principales	
- Rappel orientations PADD (PLU-I) et SCOT	
- Rappel enjeux et objectifs PLH	
6/ Formation, emploi, chômage et précarité	p23
- Formation et niveau d'études	
- Emploi	
- Chômage	
- Professions et catégories socio-professionnelles	
- Localisation des emplois	
- Revenus	

- Précarité, pauvreté	
7/ Transports et mobilité	p29
- Equipement automobile des ménages	
<u>II/ Besoins exprimés</u>	p30
301/ Enquête auprès de la population	p30
- Caractéristiques des ménages ayant répondu à l'enquête	
- Ressources des ménages	
- Problématiques logement	
- Qualité de vie	
- Transports et déplacements	
- Vie quotidienne	
- Activités culturelles, sportives et de loisirs des adultes	
- Vie communale	
- Familles	
- Personnes âgées de plus de 65 ans et/ou en situation de handicap	
2/ Problématiques sociales individuelles rencontrées	p45
<u>III/ L'offre sociale existante</u>	p47
1/ L'offre sociale par thématique	p457
- Offre de garde pour la petite enfance (moins de 3 ans)	
- Activité, équipements sportifs et touristiques	
- Accompagnement social	
- Aides financières	
- Logement	
- Maintien à domicile et autonomie	
- Offre de soins et services de santé	
- Services et dispositifs d'insertion professionnelle	
- Transports en commun	
- Services municipaux	
2/ Cartographie de l'offre de services existante	p52
- L'offre détaillée	
<u>IV/ Propositions d'actions à mettre en œuvre ou à valoriser</u>	p56
1/ Autonomie et personnes vulnérables	p57
2/ Enfance, jeunesse et familles	p72
3/ Habitat et Logement	p80
4/ Actions transversales	p90
<u>Conclusion</u>	p98
<u>Bibliographie</u>	p199
<u>Table des sigles et abréviations</u>	p100
<u>Annexes</u>	

Préambule

Cette étude est le fruit d'échanges constructifs avec les acteurs locaux. Nous remercions les élus et les agents communaux pour leur participation et leur disponibilité, ainsi que les organismes rencontrés lors de ce travail : Département, Grenoble Alpes Métropole, CAF, CCAS de Vif, Mission Locale, associations locales et tous les autres partenaires qui nous ont permis de construire cette analyse.

Mes remerciements vont aussi :

- A Claudine, qui a su percevoir l'intérêt de mon travail,
- A Jean-Yves, pour m'avoir fait découvrir la commune en la sillonnant plusieurs heures,
- A Michèle et Magali, pour leur complicité,
- Au maire, pour sa confiance,
- Et tout particulièrement à Estelle, pour son accompagnement sans faille tout au long de ce travail d'analyse.

La mission d'analyse des besoins sociaux a recouvert deux versants :

1. Un versant purement prospectif : étude, diagnostic, enquête et analyse de données
2. Un versant plus opérationnel avec un début de mise en œuvre et de développement de l'action sociale de la commune :
 - mise en place d'une permanence d'accueil,
 - mise en place d'une commission logement,
 - création d'une coordination gérontologique
 - création d'un répertoire des aides à domicile
 - développement des partenariats
 - ...

Introduction

L'analyse des besoins sociaux : objectifs et enjeux

La commune et son CCAS ont un rôle important à jouer dans le développement social local.

Afin de donner une feuille de route au CCAS pour mettre en œuvre son action sociale, la commune du Gua a souhaité réaliser une analyse des besoins sociaux (ABS).

Cette ABS sera un outil d'aide à la décision pour comprendre les besoins du territoire, au-delà de leur seule connaissance et ajuster la feuille de route politique aux réalités locales.

Elle se voudra assez généraliste puisque c'est la première réalisée sur la commune et devrait permettre d'avoir une idée plus précise des caractéristiques de sa population et de ses besoins.

Cette analyse constitue par ailleurs une obligation légale depuis 1995 (cf annexe 1) :

- Décret n° 95-562 du 6/5/95 recodifié : R 123-1 et R 123-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- Loi n°2002-2 du 2/1/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Décret 2016-824 du 21/6/2016.

« Art. R. 123-1. –

- I. – Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.
- II. – L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5.
- III. – L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget. »

Objectifs

Outre son aspect réglementaire, l'ABS a plusieurs objectifs :

1. Effectuer un état des lieux des besoins sociaux de l'ensemble de la population de la commune (petite enfance, enfance, jeunesse, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap, en précarité) ainsi que de l'offre existante et des actions conduites par les différents acteurs sociaux) sur des thématiques aussi larges que : l'emploi, la précarité, le logement, la mobilité, la santé, le recours aux droits...
2. Mieux appréhender les problématiques clefs et proposer des orientations ;

3. Lister et prioriser les actions qui en découlent et qui seront à mettre en œuvre sur le territoire en répondant de manière rationnelle aux besoins présents et à venir de la population.

Enjeux

1. Mobiliser les personnes ressource autour d'un projet et créer une dynamique d'analyse partagée : administrateurs du CCAS, élus, techniciens, habitants, responsables d'associations, personnes ou institutions intervenant dans le domaine social ou médico-social.
2. Développer les partenariats et améliorer l'articulation entre la commune, le CCAS et les autres intervenants.

Éléments de méthode et déroulement de l'ABS

Cadrage du projet et durée de la mission

- Rencontre avec l'élue référente et le maire puis présentation et validation du projet lors du conseil d'administration (CA) du CCAS du 31 mai 2021.
- Mission contractuelle au sein de la mairie pour six mois, deux jours par semaine, les lundis et mardis, renouvelée six mois jusqu'en mai 2022.

Diagnostic

- **Recueil de données statistiques** auprès de l'INSEE, sur internet, en interne à la commune et auprès des partenaires :
 - INSEE 2018,
 - Balises (UNCCAS COMPAS),
 - Métro,
 - Observatoire des loyers (PERVAL)
 - CAF (données 2019),
 - Département (données 2019 et 2020) ...
- **Echelle d'analyse** : mise en perspective par la comparaison avec d'autres échelles de territoires :
 - Métro
 - Département
 - France métropolitaine
- **Entretiens qualitatifs auprès de personnes ressources pour connaître les besoins et l'offre existante** : élus, membres du CA, techniciens, habitants, associations... et partenaires institutionnels ou privés œuvrant dans le domaine du social (CCAS de Vif, Département, CAF, Pôle emploi, mission locale, infirmières, kinés...).
- **Enquête auprès des habitants** afin de mieux connaître leurs besoins, les problèmes qu'ils rencontrent. Questionnaire envoyé dans toutes les boîtes aux lettres → un par foyer et accessible en ligne sur le site de la mairie du 13/7 au 22/8/2021.

- **Mise en place en mairie d'un lieu d'écoute expérimental hebdomadaire** (permanence) pour les questions « sociales » : écoute et orientation vers les bons interlocuteurs. Le lundi matin de 10h à 12h à partir de juin 2021 et jusqu'à mai 2022.

Valorisation des résultats et préconisations

- **Analyse** croisée des données récoltées
- **Détermination de trois axes de travail prioritaires et d'actions transversales**
- **Mise en place d'ateliers thématiques** pour confronter les résultats de l'analyse aux connaissances des acteurs afin de dégager des préconisations concrètes à mettre en œuvre : n'a pas pu se faire mais des personnes ressources ont été identifiées lors des réunions publiques sur chacune des trois thématiques.
- **Réalisation de fiches actions**

Instances de travail et de décision

- **Le CA du CCAS** : lancement du projet, présentation du rapport diagnostic intermédiaire et du rapport final
- **La mise en place d'un comité de pilotage** : suivi et accompagnement du projet. Composé de six membres du CCAS
- **Points réguliers en interne** avec l'élue référente et le maire

La communication sur le projet

Communication de l'analyse aux membres du CCAS, aux élus, aux agents, aux habitants, aux partenaires :

- Comité de pilotage : 28/06/2021 et 04/10/2021
- CCAS : CA du 31/05/2021, du 23/11/2021 et du 14/04/2022
- Agents : 29/11/2021
- Elus : Bureau municipal le 03/01/2022
- Partenaires : réunion le 17/01/2022, 25/01/2022, 12/05/2022 et 16/05/2022
- Habitants : 3 réunions : à Prélénfrey, Saint Barthélemy et aux Saillants les 8, 9 et 15/03/2022

Rédaction d'un rapport final constitué du diagnostic, de son analyse ainsi que de préconisations et fiches actions à mettre en œuvre (définition du périmètre d'action du CCAS en complémentarité avec les autres acteurs du territoire) disponible en mairie et accessible sur le site internet.

Veille et évaluation

L'intérêt du travail lié à l'ABS est qu'il se poursuive au-delà de la mission afin qu'une démarche d'analyse et de connaissance des besoins se renouvelle régulièrement. Il sera donc important d'envisager la poursuite du travail par la réalisation régulière d'analyses thématiques complémentaires.

Présentation du Gua

Un peu d'histoire

Au Moyen Âge, Le Gua est le siège d'une seigneurie. Les seigneurs du Gua attirèrent la renommée sur leur blason gironné d'or et de gueules de huit pièces (dans ses mémoires Brantome fait l'éloge de Louis de Bérenger, surnommé le « brave du Gua », favori de Henri III).

Quand la Révolution éclate, M. de Bérenger est reconnu comme « un maître juste et bon », mais ce sont ses agents qui se montrent encore « avides et intraitables » avec les habitants du Gua, qui ont bien du mal à payer les rentes au seigneur. Le 11 août 1789, l'Assemblée nationale décide de liquider les arrérages au Gua. L'année suivante la première municipalité du Gua est formée.



La fontaine ardente au XIXe siècle par Victor Cassien (1808 - 1893).

Durant la Seconde Guerre mondiale, les habitants de Prélénfrey ont sauvé tous les juifs qui s'y étaient cachés durant le conflit. M Guidi a reçu la médaille des « Justes parmi les nations ». Le village entier a été également honoré de cette distinction.

L'industrie cimentière

Au milieu du XIXe siècle, la région connaît un véritable essor industriel. En 1812, Louis Vicat invente la « chaux hydraulique », à base de calcaire et d'argile puis en 1857 le « ciment artificiel ». Notre région offrant un calcaire de bonne qualité, l'industrie va s'implanter sur le territoire. C'est le fils de Louis, Joseph Vicat, qui lance finalement la production industrielle de l'invention paternelle. C'est au Genevray-de-Vif en Isère, qu'il installe la cimenterie où il développe la méthode dite de double cuisson dès 1857. Le calcaire est extrait de la carrière de Champrond, celui-ci est transporté dans des tombereaux jusqu'à l'usine du Genevray.

Ensemble, père et fils construisent le pont du Jardin des plantes de Grenoble, un des premiers ouvrages au monde en béton coulé, une méthode qui aura de beaux jours devant elle. Et les techniciens d'aujourd'hui utilisent encore l'aiguille Vicat pour déterminer la dureté d'un béton et sa prise au cours du temps.

Louis Vicat fera construire de nombreuses maisons ; en effet il fallait bien loger les ouvriers nécessaires au fonctionnement et à l'approvisionnement de son usine : des mineurs pour extraire la pierre à chaux, des personnes pour la transporter et des ouvriers pour la travailler. De tout cela il ne reste plus grand chose aujourd'hui.

Pour répondre à la demande toujours croissante de calcaire, un téléphérique sera construit entre la carrière de Champrond et l'usine du Genevray en 1928.

En 1953 puis 1958, on construira encore des fours droits, des broyeurs sécheurs. Les habitants du Genevray se souviennent encore de la poussière de ciment. L'usine sera finalement démantelée en 2000.

Il ne faut pas croire que Vicat fut le seul à exploiter les gisements de la vallée de la Gresse. Entre 1850 et 1860 on ne dénombre pas moins de quatre centres de fabrication mais en 1880 il n'en restera plus que deux. Le premier est celui dont on vient de parler avec son usine de Genevray.

Le second est Anatole Berthelot qui s'installera en 1882 à Champa où il exploite une carrière souterraine depuis 12 ans. Républicain de la première heure, il arrive dans ce village avec toutes ses convictions démocratiques et sait les faire passer puisqu'en 1884, il est élu maire du Gua. Toujours choisi comme délégué sénatorial, il sera aussi dès 1890 délégué cantonal, puis en 1901 conseiller général. Plus populaire que jamais auprès de ses administrés auxquels il se mêle volontiers (il est le président d'honneur de la plupart des sociétés du Gua dont il est souvent le fondateur et le généreux donateur), Anatole Berthelot sera reconduit régulièrement en tête de la municipalité, et cela jusqu'à la fin de sa vie.

Cependant sa vie publique ne lui fera pas négliger l'exploitation familiale qu'il dirige avec paternalisme (il y fonde une caisse de secours immédiat gérée par les ouvriers et entretenue par lui seul). Travailleur acharné, bon administrateur, il donnera de l'expansion à la cimenterie (150 ouvriers en 1882) et sera près de 40 ans plus tard le concurrent le plus sérieux de Vicat qui finira par l'absorber en 1920. A partir de cette date Vicat qui vient de modifier son statut juridique pour devenir une société anonyme devient le numéro un du ciment dans la région.

La société surmontera la crise mondiale de 1931 comme en témoigne la construction d'une usine ultra moderne en 1937 au Genevray. Un deuxième essor viendra après 1945 en effet il faut reconstruire la France dévastée par quatre années de guerre.

En 1960, on dénombre 220 employés travaillant à la cimenterie et à la carrière de Champrond. A partir de 1973, la société abandonne progressivement l'usine du Genevray devenue vétuste pour investir dans les usines de Voreppe et de Saint-Egrève. La fermeture a lieu en 1976 et les 170 ouvriers du Genevray et du Gua sont répartis dans les usines citées précédemment. A ce jour la société Vicat conserve des droits d'exploitation sur la carrière de Champrond.

- ➔ Développement du village avec l'installation de l'usine.
- ➔ Construction de logements par la société Vicat (existent encore aujourd'hui. Propriété de Vicat, gérés aujourd'hui par l'agence immobilière GETRIM).

La commune du Gua



Source : rapport de présentation du PLUI – Livret communal du Gua – 2019

Le territoire du Gua fait partie du Balcon Est du Vercors. C'est essentiellement une zone de basse et de moyenne montagne entourée de massifs élevés.

La commune fait partie de l'agglomération Grenoble-Alpes-Métropole (GAM) depuis 2004 (entrée en même temps que Saint Paul de Varces, Varces et Vif qui firent passer l'agglomération à l'époque de 23 à 27 communes). Depuis 2014, l'agglomération regroupe 49 communes et compte en 2018 445 059 habitants.

Située au sud de l'agglomération, la commune du Gua a une superficie de 2840 ha. Son altitude se situe entre 340 m et 2161 m. Elle fait partie du Parc Naturel Régional (PNR) du Vercors qui couvre 107 communes et est concernée par la loi Montagne.

Elle est divisée en 3 villages principaux avec chacun un clocher, séparés de près de 4 km les uns des autres et s'étend jusqu'au col de l'Arzelier.

Les Saillants prolongent la commune de Vif et s'étendent le long de la Gresse. Avec plus de mille habitants, c'est le plus important des trois villages. Il a su garder des activités (commerces, un marché hebdomadaire, de nombreuses associations) et reste un village animé et accueillant.

Saint Barthélemy, à plus de 600 m d'altitude, est situé à un carrefour dans la commune (entre Prelenfrey et les Saillants), mais aussi avec d'autres villages comme Miribel-Lanchâtre.

Prélenfrey à près de 1000 m d'altitude, est installé au pied des montagnes du Vercors, au milieu de prairies et de forêts. La proximité avec la nature et plus particulièrement avec la montagne, attire chaque année des promeneurs à pied, à vélo, à cheval ou même à ski lorsque l'enneigement le permet.

I/ Diagnostic socio-démographique

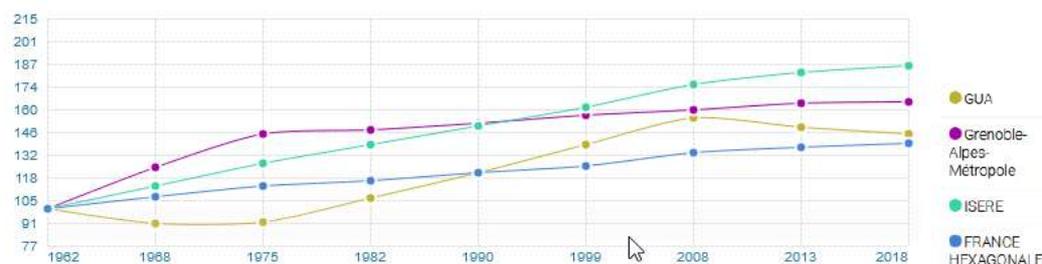
1/ Population, ménages et familles

La commune du Gua compte **1793 habitants** en 2018. La population municipale représente 4 % de la population de l'agglomération grenobloise. Elle se situe au 30^e rang sur 49 en termes de population.

Le territoire de la commune s'étend sur 28,4 km² et représente 5 % du territoire métropolitain (545,5 km²). La densité est de **63 habitants/km²**, moyenne nettement inférieure à la moyenne française (105,5 hab/km²) et Métropolitaine (816 hab/km²).

La commune est étendue et a une faible densité de population.

Variation de population



Source : INSEE 2018 - Compas

La population a nettement augmenté entre 1975 et 2008 passant de 1135 habitants à 1909 habitants, (+ 23 habitants/an) et on assiste à une légère décroissance démographique depuis 2008 (- 12 habitants/an).

Le taux de variation de la population sur 5 ans entre 2013 et 2018 est négatif : - 2,4 %, bien inférieur à celui de Grenoble Alpes Métropole (GAM) : 0,5 %, de la France : 1,8 %, et du département de l'Isère : 2,3 %.

- Taux de variation dû au solde naturel : 1,6 % (nombre de naissances supérieur au nombre de décès : + 29), dans la moyenne nationale, inférieur à GAM : (3 %) et au département (2,5 %).
- Taux de variation dû au solde migratoire : - 4 % ; il y a davantage de personnes qui quittent la commune que de personnes qui s'y installent (- 74). Le solde migratoire de GAM et du département sont également négatifs sur les années 2013 – 2018 mais moins fortement (respectivement - 2,5 % et - 0,2%) tandis que la moyenne française est positive (1,2 %).

La population municipale est donc en légère décroissance et vieillissante.

La baisse de ces dernières années est plutôt due aux départs de la commune qu'au nombre de décès. La commune est moins attractive aujourd'hui qu'avant 2008.

➔ On peut se demander comment rendre à nouveau plus attractive la commune ? Offre de logements, de services ?...

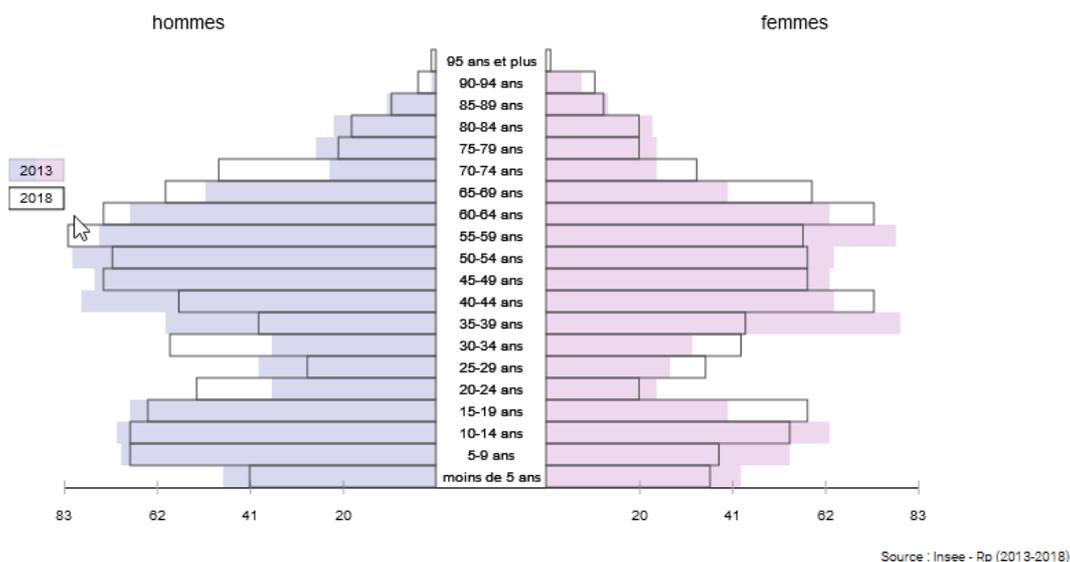
Répartition par sexe

La population compte plus d'hommes (53,8 %) que de femmes (proportion inverse sur GAM et en France avec respectivement 48,5 % et 48,4 % d'hommes).

Les femmes sont seulement plus nombreuses chez les 30-44 ans et après 75 ans.

Age de la population

Pyramide des âges



La part des enfants et des jeunes ménages est en baisse :

- Les 0-14 ans représentent 17,4 % de la population en 2018 contre 20,2 % en 2013
- Les 30-44 représentent 18 % de la population contre 21,9 % en 2013

Les jeunes (15-29) et les 45-59 sont en très légère baisse :

- Les 15-29 représentent 14,8 % de la population contre 15,2 % en 2013 (-0,4 point)
- Les 45-59 sont les plus nombreux. Ils représentent 22,9 % de la population contre 23,9 % en 2013 (soit - 1 point).

La commune compte **737 ménages** en 2018 (personnes vivant sous le même toit, avec ou sans liens familiaux).

La taille moyenne des ménages a diminué étant passée de 3,16 personnes en moyenne en 1968 à 2,43 en 2018 mais elle reste légèrement supérieure à la moyenne métropolitaine (3,14 en 1968 et 2,08 en 2018 sur GAM).

Le nombre de naissances varie de 12 à 25 par an sur ces dix dernières années. Il correspond en 2009 à un **taux de fécondité de 6,2 %**, très légèrement supérieur à celui de GAM (5,9 %) mais proche de la moyenne nationale (6,1 %), avec une tendance globale à la baisse (- 1 point en 10 ans).

Composition des ménages

Les ménages composés d'une seule personne ne représentent que **24,9 %** (183 personnes) alors qu'ils sont 42,3 % sur GAM, 34,5 % en Isère et en moyenne 36,9 % en France. Pour autant, cette part

augmente régulièrement depuis 1990, mais beaucoup moins rapidement que sur l'agglomération. Il n'y avait pas de ménage d'une personne ayant moins de 25 ans en 2018.

→ **Risque d'isolement des personnes seules (notamment âgées).**

Les couples sans enfant sont au nombre de 238 en 2018, soit **32,3% des ménages**.

Les couples avec enfants représentent 37,5 % des ménages (proportion nettement plus importante que sur GAM : 22,4 % et qu'en France : 25,3%). Cette part reste assez stable sur le Gua depuis 1990 alors qu'elle a perdu 10 points sur la même période en France.

Les familles nombreuses (3 enfants et +) représentent 6,1 % des ménages (tendance à la baisse), 45 familles en 2018, moyenne qui reste supérieure à GAM : 5,3 % et à la France 5,6 %.

Les familles monoparentales sont sous représentées au Gua en 2018 : 4,1 %, soit 30 ménages (9,1% sur GAM).

- **Rester vigilant car ce chiffre qui peut varier de façon importante d'une année sur l'autre**
- **Pose la question de l'offre de services de garde d'enfants**
- **Familles davantage exposées au risque de précarité et d'isolement**

2/ Petite enfance, enfance et jeunesse

Les moins de 25 ans sont moins nombreux que sur GAM (28,5 % de la population totale contre 33,5 %), et légèrement moins nombreux qu'au niveau national (29,6 %). Leur proportion diminue légèrement depuis 1990 où ils représentaient 31,1 % de la population.

Répartition par âge des moins de 25 ans en 2018 :

- 49 enfants de moins de 3 ans soit 2,7% de la population (GAM 3,4 %, France 3,3 %)
- 54 enfants de 3 à 5 ans soit 3 % (GAM et France 3,5 %)
- 114 enfants de 6 à 10 ans soit 6,4 % (GAM 5,8 %, France 6,2 %)
- 171 enfants de 11 à 17 ans soit 9,6 % (GAM 7,8 %, France 8,6 %)
- 123 enfants de 18 à 24 ans soit 6,8 % (GAM 13 %, France 8 %).

Les enfants de moins de 5 ans sont moins nombreux que sur l'agglomération grenobloise ainsi que les jeunes de + de 18 ans. Les 6-17 ans par contre sont légèrement surreprésentés.

→ **Il semblerait que les jeunes adultes ne restent pas sur la commune.**

3/ Vieillesse et perte d'autonomie

Parmi la population municipale, ce sont **les 60 - 74 ans** qui évoluent le plus et de façon positive en passant de 11,9 % de la population en 2013 à 19,9 % en 2018 soit 1/5^{ème} de la population (14 % sur GAM et 16,6 % en France).

Les plus de 75 ans quant à eux augment très légèrement passant de 5,6 % en 1990 à 7 % (représentant 125 personnes). Ils sont par contre un peu moins nombreux que dans l'agglomération (9,1 %), 8,5 % en Isère et 9,3 % en France.

Au total, **l'ensemble des plus de 60 ans représentent 26,9 %** des habitants quand ils ne représentent que 23,1 % des habitants de GAM et 26,1 % de la population française.

La part des retraités parmi les personnes de 15 ans et plus est de 32,6 % tandis qu'elle s'élève à 27,2 % en France Métropolitaine et 23,1 % sur le territoire de la Métropole.

L'indice de jeunesse (personnes de moins de 20 ans / personnes de plus de 60 ans) est de 0,9, inférieur à celui de la Métro et du Département (1,1) mais dans la moyenne française.

Les personnes seules de 75 ans et plus représentent 27,8 % des personnes seules (51 personnes en 2018 contre 72 en 2008), part nettement plus importante que sur GAM (19,2 %) et qu'en France (22%).

La population du Gua est donc légèrement vieillissante. Elle ne compte pas encore une population très âgée en nombre mais cette proportion va s'accroître étant donnée la croissance de la tranche des 60-74 ans.

On peut se poser les questions suivantes :

- Risque d'isolement des personnes retraitées et âgées,
- Services, activités et équipements à disposition pour les nouveaux séniors (transition passage à la retraite, offre d'activités pour la socialisation...),
- Services et équipements médicaux, d'hébergement et de prévention pour les plus âgés

Dépendance

Le ratio aidants /aidés¹ (55-64 ans / 85 ans et + à domicile) : Sur Le Gua, ce ratio est de 7,2 aidants potentiels pour une personne à aider, contre 4 sur GAM et 4,8 en France métropolitaine. Ce ratio est donc très bon et témoigne du fait que les personnes arrivées dans le grand âge ne sont potentiellement pas trop seules.

¹ De manière schématique, les proches des personnes âgées et notamment leurs enfants peuvent être quantitativement représentés par les personnes âgées de 55 à 64 ans (population des aidants), et les personnes âgées dépendantes par la population de 85 ans et plus vivant à domicile (personnes à aider). Le ratio aidants / aidés est le rapport entre ces deux entités. Il donne une idée du potentiel en matière de soutien à domicile des personnes âgées dépendantes. Calcul : population de 55-64 ans / population de 85 ans et plus vivant à domicile.

Source : Insee, Rp 2018.

18 personnes sont bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA domicile)² en 2020 contre 19 en 2019. Si l'on compare ce chiffre au nombre de personnes de 75 ans et plus (qui représentent environ 80 % des bénéficiaires), on compte 14,4 % de bénéficiaires en 2020, proportion légèrement supérieure sur la Métro (15,6 %) et 18,8 % sur le département.

Les femmes sont plus nombreuses à en bénéficier (10 femmes en 2020 et 13 en 2019 contre 8 hommes en 2020 et 6 en 2013).

Si l'on regarde la répartition par GIR³, ce sont les personnes les moins dépendantes qui en bénéficient le plus (12 en GIR 3 et 4 contre 6 en GIR 1 et 2) ce qui est assez logique car les personnes fortement dépendantes résident plus souvent en établissement.

Offre d'hébergement

L'EHPAD la plus proche est le Clos Besson à Vif. C'est un établissement public d'une capacité de 25 à 50 places, avec une unité Alzheimer.

8 personnes qui résidaient sur la commune sont actuellement hébergées en EHPAD. Elles sont âgées de 84 à 96 ans. Deux sont hébergées à Vif, deux à Pont de Claix, une à Saint Georges de Commiers, une à Seyssins, une au Fontanil Cornillon.

Une autre personne vit en foyer logement à Vizille.

Une dernière, récemment entrée en résidence autonomie puis hospitalisée est en attente d'entrée en EHPAD.

4/ Santé, handicap et prévention

Au 31/12/2019, 5 foyers sont allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé⁴ (AAH) en 2019, soit 0,7 % des foyers, taux inférieur sur GAM (3,8 %) et pour l'ensemble de la France métropolitaine (4 %).

A la même date, moins de 5 foyers bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé⁵ (AEEH).

En 2020, 5 personnes sont bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap⁶ (PCH).

² **APA** : l'allocation personnalisée d'autonomie, sert à payer en totalité ou en partie, les dépenses nécessaires pour permettre de rester à domicile (besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie courante, ou état de santé nécessitant une surveillance constante). Elle est versée par les services du département.

³ La perte d'autonomie se mesure à l'aide de la grille Aggir. Cette grille définit plusieurs degrés de perte d'autonomie, allant du Gir 1 (perte d'autonomie la plus forte) au Gir 6 (perte d'autonomie la plus faible). Seules les personnes relevant des Gir 1, 2, 3 ou 4 peuvent percevoir l'Apa.

⁴ **AAH** : l'allocation aux adultes handicapés est une aide financière qui vous permet d'avoir un minimum de ressources. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter vos éventuelles autres ressources.

Données CAF

⁵ **AEEH** : l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. L'AEEH est versée aux parents. Elle peut être complétée, dans certains cas, par d'autres allocations.

⁶ **PCH** : la prestation de compensation du handicap est une aide financière versée par le département. Elle permet de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie. La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animalière). Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et de la résidence. La PCH est attribuée à vie si l'état de santé ne peut pas s'améliorer. Données Département de l'Isère

5/ Habitat, logement et cadre de vie

Le parc de logements

Il est composé de **958 logements** dont :

- **737 résidences principales** : soit **77 %** (contre 88,5 % sur GAM et 82,1 % pour la France métropolitaine). Tandis que le nombre de résidences principales a augmenté régulièrement de 1968 à 2008 (passant de 352 à 739), il s'est stabilisé entre 2008 et 2018.
- **120 résidences secondaires ou logements occasionnels** : soit **12,5 %** (contre 3 % sur GAM et 9,8% pour la France métropolitaine). Les résidences secondaires sont en grande majorité situées sur le secteur de Prélénfrey (41 % des logements de ce secteur). Le nombre de résidences secondaires et logements occasionnels a lui beaucoup augmenté dans les années 1975/1980 (de 102 à 171) et diminue depuis 2008 mais reste bien supérieur aux moyennes métropolitaine et nationale.
- **101 logements vacants** : soit **10,5 %** contre 8,5 % sur GAM et 8,1 % pour la France métropolitaine. Le nombre de logements vacants quant à lui est assez fluctuant mais plutôt important en 2018 par rapport à 2013 (55) et globalement en augmentation et supérieur aux moyennes métropolitaine et nationale.

Taille et typologie des logements

- **Une part importante de grands logements** et très peu de petits logements (T1 et T2) : **6,1 % de T1 et T2** (GAM : 24,7 %), 11,4 % de T3, **55,7 % de T5 et +** (GAM : 23,1 %).
Le nombre moyen de pièces des résidences principales est de 4,7 (chiffre stable) ; 82,5 % des logements ont 4 pièces ou plus (moyenne de 3,5 pour GAM).
- **Une très grande proportion de logements individuels** : 81,3 % de maisons contre 18,6% d'appartements (20,9 % de logements individuels et 77,8 % de logements collectifs sur GAM).

Statut d'occupation

Une part très importante de propriétaires : 98,2 % de logements privés et 1,8 % de public

- 83 % de propriétaires, chiffre en légère hausse depuis 2008 (GAM : 50,4 %)
- 15,6 % de locataires, dont 1,8 % de logements locatifs sociaux (GAM : 16,2 %).
- 1,4 % de ménages logés gratuitement.

Au sein de la commune, les habitants changent assez peu de logement : 2,4 % ont déménagé à l'intérieur de la commune en 2018, contre 5,3% sur GAM et 4 % en France.

Logement social

- 13 logements sociaux : 1,8 % des résidences principales répartis comme suit : 8 à Saint Barthélemy et 5 aux Saillants propriétés d'un même bailleur, Alpes Isère Habitat.

- 9 logements communaux : 5 aux Saillants et 4 à Prélénfrey, non assimilés à ce jour à du parc social (prix supérieurs mais mise en place de critères d'attribution).
- En septembre 2021, lorsque l'on consulte le Système National d'Enregistrement (SNE), 74 ménages demandeurs de Logement Social demandent Le Gua parmi leurs choix de communes dont 5 seulement demandent Le Gua en choix n°1. 15 ménages demandeurs résident sur la commune. Ces chiffres sont en augmentation car en mai 2022, 103 ménages demandent le Gua parmi leurs choix de communes, 12 demandent le Gua en premier choix et 23 ménages demandeurs résident sur la commune du Gua.

➔ La part du parc public est-elle en adéquation avec le profil socio-économique des ménages ?

Construction

Un parc ancien relativement important.

- Presque 20 % du parc de la commune date d'avant 1919 (5,5 % pour la moyenne métropolitaine et 12,7 % en moyenne en France).
- 1/3 du parc de logements actuel a été construit entre 1971 et 1990 (33,3 %, pourcentage proche de celui de GAM : 30,3 %).
- L'augmentation sensible de la construction de logements ne s'est pas faite dans la période 1946-1970 (12,4 % des constructions) comme cela a été le cas pour la métropole (32,9%, 21,3% en France).
- La part des constructions achevées après 1991 est en revanche proche de celle de la métropole même si un peu plus faible : 24,7% contre 25,3 % sur GAM et 27,9 % en France).

Nombre de permis de construire accordés/an sur la commune et caractéristiques :

2017 : 12, 2018 : 4, 2019 : 11, 2020 : 6, 2021 : 10 (fin septembre)

Soit une moyenne actuellement de **8,6 logements construits /an** pour un objectif de 12/an dans le PLH.

➔ Maisons individuelles, T4 minimum, parc privé uniquement.

L'ancienneté moyenne des ménages dans leur logement

Elle est de 19,7 ans (13,7 ans sur GAM et 15,3 ans en France Métropolitaine), avec des ménages depuis plus longtemps dans leur logement quand ils sont propriétaires (21,9 ans) et un peu plus de 8 ans dans le parc locatif (3,5 ans en moyenne dans le parc locatif social).

Marché immobilier

En 2019, le loyer médian constaté par l'observatoire des loyers pour l'ensemble du parc locatif privé au Gua est calculé à l'échelle de la zone de prix correspondante (Zone B). Ce loyer est de 10,1 € par m² et par mois (hors charges), c'est-à-dire que la moitié des logements présentent un loyer inférieur à cette valeur, l'autre moitié un loyer supérieur. Par ailleurs, un quart des loyers est inférieur à 8,9 € par m² et par mois, un quart des loyers est supérieur à 11,8 €.

Sur l'ensemble de l'agglomération grenobloise, le loyer médian est de 10,8 € par m² et par mois (hors charges). A l'échelle de l'agglomération, un quart des loyers sont inférieurs à 9,3 € par m² et par mois, un quart des loyers sont supérieurs à 12,6 €.

Prix dans l'ancien - Commune de Le Gua (source PERVAL 2021)				
		2018	2019	2020
LE GUA	Maison individuelle	262 400 €	240 800 €	279 900 €
	Collectif		2 070 €/m ²	
Metropole GAM	Maison individuelle	320 100 €	324 700 €	344 100 €
	Collectif		2 350 €/m ²	2 600 €/m ²

Source consultable en ligne : <https://www.observatoires-des-loyers.org>

Confort des résidences principales

97 % des résidences principales ont une salle de bain avec baignoire ou douche.

Mode de chauffage : 1,9 % des résidences principales ont un chauffage central collectif, 46,6 % un chauffage central individuel et 27,2 % un chauffage individuel « tout électrique ».

Rappel orientations PADD (PLU-I) et objectifs SCOT

- *Conforter le centre bourg des Saillants et limiter le développement de l'urbanisation : OAP sur le secteur Plantier Bas (tènement d'environ 2 ha. Potentiel constructible de 50 logements dont 20 % de LS : 10 logements)*
 - *Conforter les villages, hameaux et écarts, tout en limitant leur extension*
 - *Préserver l'environnement bâti et paysager du Gua*
- ➔ *60 logements entre 2017 et 2022 soit 10 logements/an (5,5 logements/an minimum pour 1000 habitants)*

Rappel enjeux et objectifs du PLH

- *Forts enjeux pour conserver de l'attractivité à la commune et permettre aux populations de rester*
 - *Construire des logements diversifiés en termes de typologie (notamment pour répondre aux besoins des personnes âgées ayant des problèmes de mobilité)*
 - *Développer et préserver un parc diversifié en termes de prix (accession sociale et abordable pour permettre à la population en place de rester sur la commune)*
 - *Développer du parc social pour répondre à une demande de logement social significative et proposer une offre adaptée aux besoins de la population (vieillesse, décohabitation, accueillir de jeunes ménages...)*
- ➔ *Construction de 72 logements sur la période soit 12/an dont 2/an de logements sociaux en construction neuve (PLA-I, PLUS et PLS confondus). Produire 20 % de logements locatifs sociaux dans les opérations de logement.*

5 projets identifiés⁷ :

- *Les Rossets bas (25 logements dont 5 LS)*
- *Cure des Saillants (10 Logements Sociaux)*
- *Ancien atelier de ferronnerie (20 logements)*
- *Sud St Barthélemy (7 logements)*
- *Giraud – Plantier bas (50 logements dont 10 LS)*

Soit au total un potentiel d 112 logements dont 25 LS

L'évolution du nombre de logements et leurs caractéristiques suivent-ils l'évolution de la population ?

Y a-t-il possibilité d'accroître l'offre de logements ?

Si l'on ne souhaite pas voir la population régresser, il est nécessaire d'accroître l'offre de logements (et ainsi permettre les décohabitations, séparations... sur le territoire).

L'offre de logement est-elle en adéquation avec le profil des habitants ?

Quid de l'entretien et rénovation du parc de logements quand beaucoup de logements vacants ? Etat du parc de logement ? (lié à ancienneté)

Quel accompagnement à la rénovation des logements ?

⁷ Source : Programme local de l'habitat 2017 – 2022 Guide de programmation Le Gua

6/ Formation, emploi, chômage et précarité

Formation et niveau d'études

Les **personnes non diplômées** sont sous représentées au Gua (au plus le brevet des collèges) :

- Elles représentent **9,1% des 15-29 ans non scolarisés** (14,6 % sur GAM, 15,7 % en Isère et 16,2 % en France Métropolitaine).

Et **20,9 % des plus de 15 ans non scolarisés** (contre 23,4% sur GAM, 24,7 % en Isère et 27 % en France Métropolitaine).

Les **personnes diplômées** (Bac + 2 minimum) quant à elles représentent **34,1 % des 15 ans et + non scolarisés**, part supérieure à la moyenne française (30,9 %) mais légèrement inférieure à la moyenne départementale (34,3 %) et nettement inférieure à la moyenne Métropolitaine qui compte de nombreux étudiants (41,3 %).

Si l'on s'intéresse au **taux de scolarisation des 18-24 ans**, on s'aperçoit qu'il est inférieur aux autres territoires : **47,5 % des 18-24 ans de la commune sont scolarisés** alors qu'ils sont 68,7 % sur GAM, 54,9% en Isère et 52,5 % en France. Et en légère diminution dans le temps puisqu'il représentait 50,7 % en 2008.

→ Surveiller l'évolution des taux de scolarisation et des niveaux de diplômes.

Emploi

En 2018, la commune du Gua compte :

- 75,2 % d'actifs parmi les 15-64 ans (soit 864 personnes)
- 24,8 % d'inactifs (soit 286 personnes)⁸.

La part d'actifs est exactement la même que sur le département de l'Isère, très proche de la moyenne française (74,3 %) et légèrement supérieure à celle de GAM (72 %). Elle est en légère hausse depuis 2008 (passée de 73,5 % à 75,2 %).

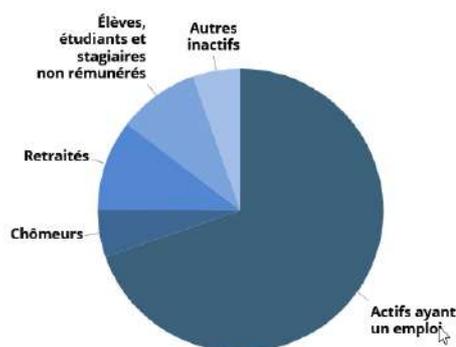
La part des actifs occupés (ayant un emploi) représente 69,7 % de l'ensemble des 15-64 ans (801 personnes) et est supérieure aux autres territoires : 63 % sur GAM, 66,9 % en Isère et 64,7 % en France Métropolitaine.

⁸ La **population active** regroupe l'ensemble des personnes exerçant ou cherchant à exercer une activité professionnelle rémunérée. On regroupe dans la **population active occupée** uniquement les personnes déclarant exercer une activité professionnelle rémunérée. La **population active inoccupée** regroupe les chômeurs.

Les **inactifs** sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

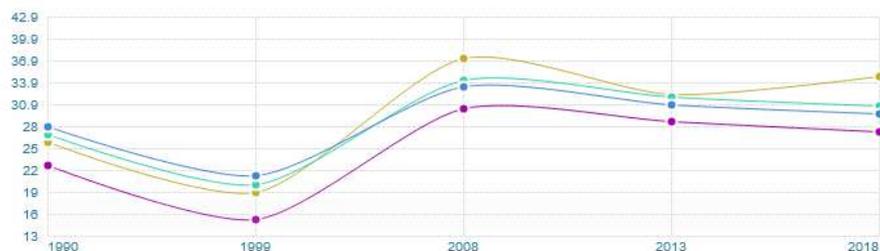
Source : Insee

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018



Part des actifs occupés de 15-24 ans parmi l'ensemble de la population de 15-24 ans en %

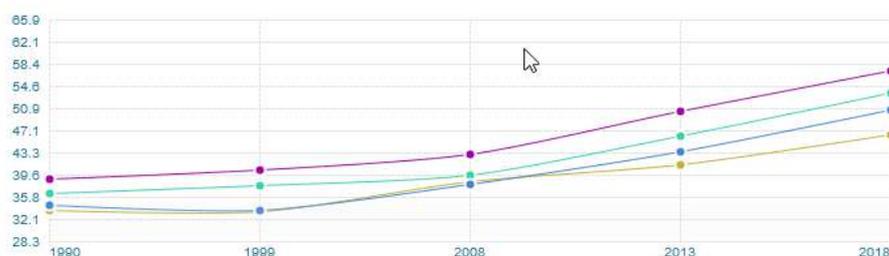
territoire	1990	1999	2008	2013	2018
GUA	25,8	19,0	37,3	32,4	34,7
Grenoble-Alpes-Métropole	22,6	15,4	30,5	28,7	27,3
ISERE	26,9	20,0	34,2	31,9	30,7
FRANCE HEXAGONALE	28,0	21,3	33,5	30,9	29,7



Ce graphique montre que les jeunes actifs ayant un emploi sont plus nombreux au GUA qu'ailleurs et ce depuis 2008.

Part des actifs occupés de 55-64 ans parmi l'ensemble de la population de 55-64 ans en %

territoire	1990	1999	2008	2013	2018
GUA	33,5	33,3	38,5	41,4	46,5
Grenoble-Alpes-Métropole	38,8	40,6	43,1	50,5	57,3
ISERE	36,4	37,8	39,6	46,1	53,6
FRANCE HEXAGONALE	34,5	33,6	38,1	43,6	50,7



Par contre, les actifs occupés de 55-64 ans du GUA, sont moins nombreux que sur les autres territoires et progressent moins vite. On s'arrête de travailler plus tôt au GUA qu'ailleurs.

Les salariés représentent **87,1 % des actifs ayant un emploi** et les non-salariés 12,9 % (indépendants, employeurs...). Les femmes sont légèrement surreprésentées parmi les salariés (90,7 % contre 84,1 %) tandis que les hommes sont plus nombreux parmi les non-salariés (15,9 % contre 9,3 %).

La part des salariés de 15 ans et + en emploi stable (à temps complet et sans limitation de durée) est de **71,6 %**, supérieure aux autres territoires (67,2 % sur GAM, 70,7 % en Isère mais inférieure à la moyenne nationale, 73,4 %).

La part des salariés de 15 ans et + en emploi précaire (CDD, intérim, emplois aidés, stages rémunérés, apprentissage) est de **14 %** contre 18,9 % sur GAM, 16 % en Isère et 15,5 % en France métropolitaine.

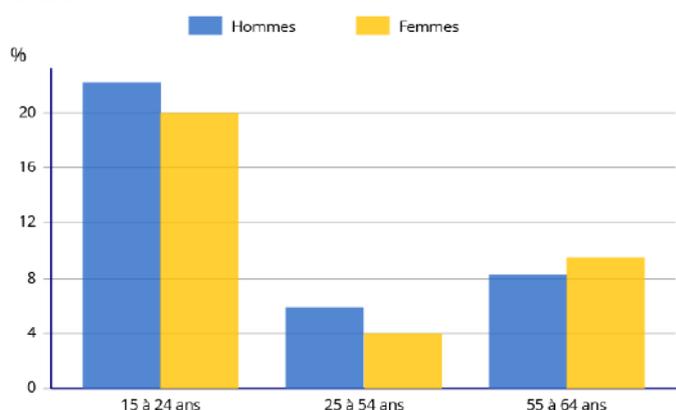
32,5 % des femmes, soit près du tiers, exercent leur activité à temps partiel pour seulement 8,7 % des hommes.

Chômage

Les personnes au chômage sont au nombre de 64 en 2018, ce qui représente un **taux de chômage⁹ de 7,4 % des actifs entre 15 et 64 ans**. Il est en légère hausse puisqu'il était de 5,1 % en 2008 mais il reste bien inférieur à la moyenne de l'agglomération grenobloise (12,6 %), du département (11 %) et de la France métropolitaine (13 %).

Le taux de chômage des hommes est légèrement supérieur à celui des femmes : 8,5 % contre 5,9 % au total. Si l'on détaille par âge, ce sont les 15-24 ans proportionnellement les plus nombreux au chômage ; par ailleurs, les hommes sont plus nombreux au chômage jusqu'à 54 ans et les femmes le sont plus après 55 ans. Ailleurs, le taux de chômage des femmes est légèrement supérieur.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2018



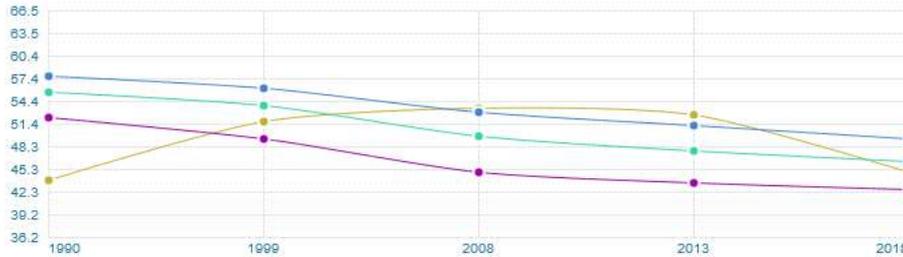
Professions et catégories socioprofessionnelles

Les employés et ouvriers sont en diminution depuis 2008. Ils sont légèrement plus représentés au Gua par rapport à la métropole mais un peu moins qu'en Isère et en France Métropolitaine.

⁹ Le **taux de chômage** est le **pourcentage** de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un **taux de chômage** par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge.

Part des employés ou ouvriers de 15-64 ans parmi les actifs de 15-64 ans en %

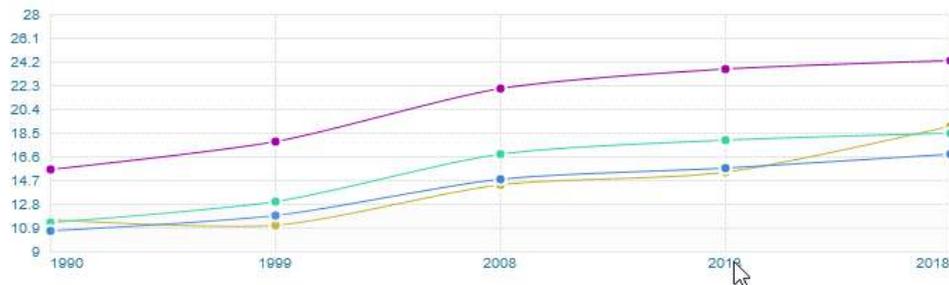
territoire	1990	1999	2008	2013	2018
GUA	43,8	51,7	53,5	52,6	45,0
Grenoble-Alpes-Métropole	52,2	49,5	44,9	43,5	42,6
ISERE	55,7	53,8	49,8	47,7	46,4
FRANCE HEXAGONALE	57,7	56,1	52,9	51,1	49,4



Les cadres et professions intellectuelles supérieures qui représentent 19,1 % des actifs sont en augmentation constante, assez nettement entre 2013 et 2018. Ils sont moins représentés que sur l'agglomération grenobloise (24,3 %) mais légèrement au-dessus des moyennes départementales et françaises (respectivement 18,6 % et 16,8 %).

Part des cadres et professions intellectuelles supérieures de 15-64 ans parmi les actifs de 15-64 ans en %

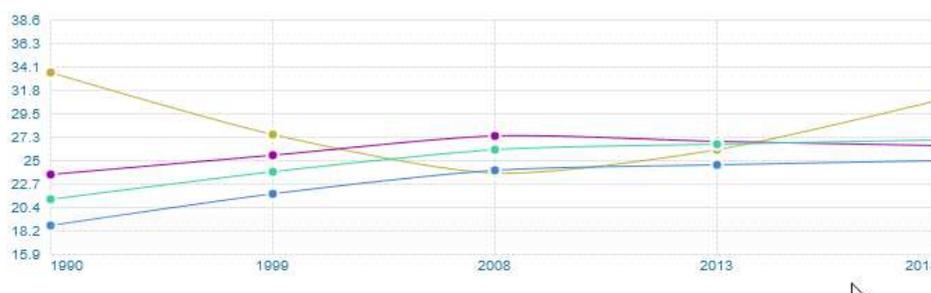
territoire	1990	1999	2008	2013	2018
GUA	11,6	11,1	14,4	15,3	19,1
Grenoble-Alpes-Métropole	15,5	17,8	22,0	23,7	24,3
ISERE	11,3	13,0	16,8	18,0	18,6
FRANCE HEXAGONALE	10,7	11,9	14,8	15,7	16,8



En 2018, les professions intermédiaires sont les plus présentes parmi les habitants du GUA ayant un emploi (30,9 % des actifs).

Part des professions intermédiaires de 15-64 ans parmi les actifs de 15-64 ans en %

territoire	1990	1999	2008	2013	2018
GUA	33,5	27,5	23,7	26,0	30,9
Grenoble-Alpes-Métropole	23,7	25,5	27,4	26,8	26,5
ISERE	21,2	23,9	26,1	26,5	27,0
FRANCE HEXAGONALE	18,7	21,7	24,0	24,6	25,0



Localisation des emplois

La commune compte 169 emplois sur son territoire pour 808 actifs occupés y résidant. Le taux de polarisation¹⁰ est de 0,21 tandis qu'il atteint 1,19 sur GAM et 0,92 en Isère.

On peut en conclure que la commune offre relativement peu d'emplois par rapport au nombre d'actifs contrairement à la métropole qui offre plus d'emplois que de personnes actives résidant sur son territoire.

Seuls 13,6 % des actifs occupés travaillent sur la commune, ce qui signifie que 86,4 % doivent se déplacer en dehors de la commune du Gua pour se rendre sur leur lieu de travail.

→ Besoins en termes de mobilité

Revenus

Le revenu médian des habitants de la commune en 2018 par unité de consommation¹¹ est de 2117 € par mois (moyenne métropolitaine : 1895 € et française : 1802 €).

10 Le taux de polarisation : cet indicateur met en rapport le nombre d'emplois sur la commune et le nombre d'actifs occupés (ayant un emploi) résidant sur la commune. Un taux proche de 0 caractérise une commune "résidentielle", qui ne dispose que de très peu d'emplois. Un taux nettement supérieur à 1 caractérise une ville qui attire chaque jour un nombre élevé d'actifs occupés. Il y a équilibre lorsque le taux est égal à 1, les départs quotidiens vers le lieu de travail sont équivalents en volume aux arrivées quotidiennes d'actifs occupés.

Source : Insee, Rp 2018.

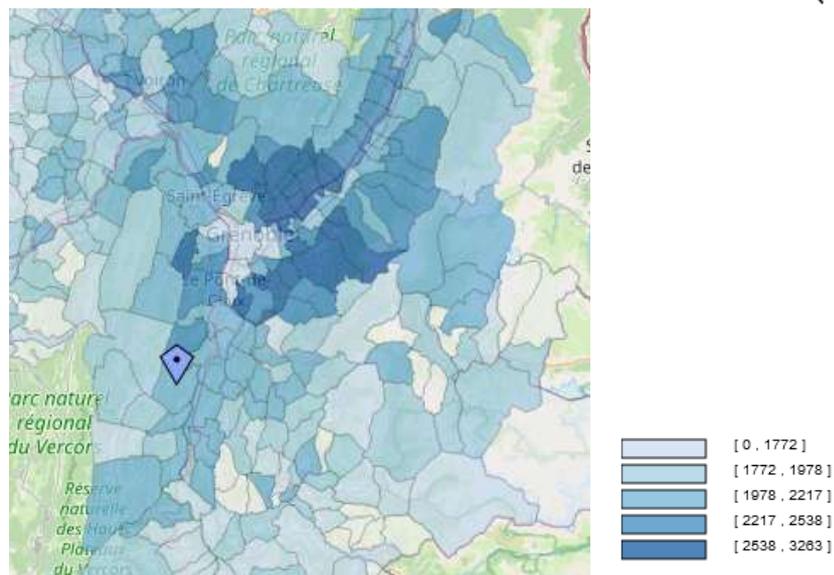
11 L'unité de consommation est un concept très souvent employé dans l'analyse des inégalités de revenus. Il sert à comparer les niveaux de vie de ménages de tailles différentes. Une part entière vaut une unité de consommation. 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Revenu médian mensuel : Si l'ensemble des revenus déclarés des ménages par UC sont classés par ordre croissant (ou décroissant), la médiane correspond au revenu mensuel de la personne ayant autant d'individus plus pauvres que lui que d'individus plus riches. Il est calculé par unité de consommation pour tenir compte de la composition de la famille. C'est le revenu déclaré par l'individu avant redistribution, il ne tient pas compte des impôts et des prestations familiales.

Source : Insee, DGI 2001-2011 & FiLoSoFi 2012-2018.

Niveau de vie médian mensuel : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage après redistribution (prestations comprises ; Impôts, CSG et CRDS déduits), divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

REVENUS FISCAUX DÉCLARÉS DES MÉNAGES PAR UC - MOYENNE MENSUELLE (€) #- MÉDIANE



Le niveau de vie médian quant à lui est de 2095 € par mois, soit 25140 € par an (GAM : 1893 € par mois et France : 1811 € par mois).

Précarité, pauvreté

Bénéficiaires de prestations sociales de la CAF (Données CAF 2019)

La CAF compte 247 allocataires¹² sur la commune, toutes prestations confondues en 2019 ce qui couvre 794 personnes (250 allocataires et 829 personnes en 2017 et 249 allocataires et 819 personnes en 2018). Ce chiffre est plutôt stable sur les trois dernières années.

Les bénéficiaires sont majoritairement des personnes âgées de 40 à 59 ans (46,6 %) et des couples avec enfants (63,6 %) quand en Isère ce sont plutôt les personnes seules sans enfant qui sont majoritairement bénéficiaires (42 %).

10 foyers sont allocataires du RSA sur la commune, ce qui représente une faible part des foyers : 1,4 % (5,4 % sur GAM, 4,2 % en Isère et 5,8 % en France Métropolitaine).

57 foyers perçoivent une prime d'activité¹³, soit 7,8 % des ménages (15,1 % sur GAM, 13,9 % en Isère et 14,6 % en France Métropolitaine).

La part d'allocataires dont le revenu est constitué à 50 % ou plus de prestations CAF est bien inférieure à celle de la Métro : 6,1 % contre 19 % sur la métropole.

Il en est de même pour les allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations CAF : 4,9 % au Gua contre 10,8 % sur GAM.

¹² Les allocations versées par la CAF sont très diverses : les allocations familiales (prime à la naissance, allocation rentrée scolaire...), allocations logement, allocations pour le handicap, RSA, prime d'activité...

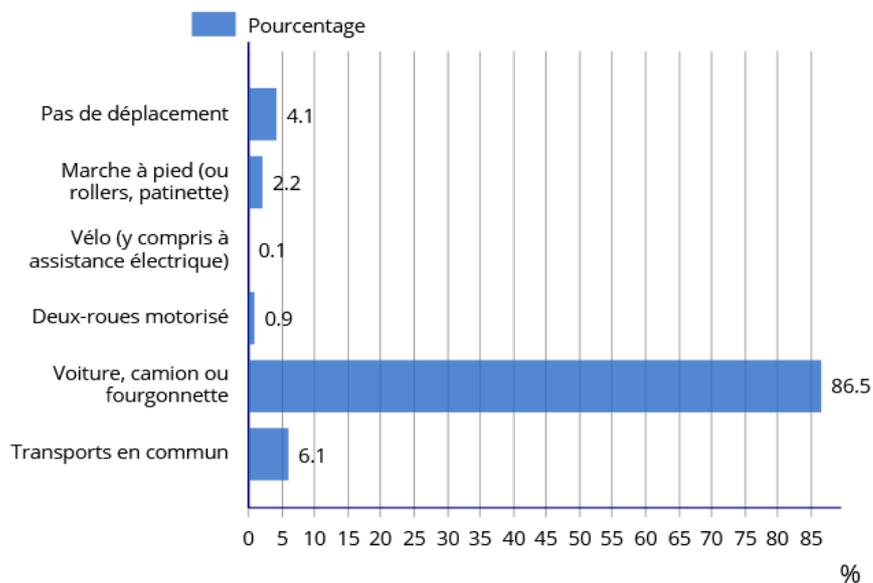
¹³ La prime d'activité est versée aux actifs (à temps plein ou à temps partiel) qui perçoivent une rémunération inférieure à un certain plafond.

7/ Transports et mobilité

Equipped automobile des ménages

93,4 % des ménages ont au moins une voiture et 57,6 % en ont deux ou plus.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2018



Le graphique ci-dessus montre que la voiture reste le principal mode de transport pour les déplacements domicile-travail (dans 86,5 % des cas).

II/ Besoins exprimés

1/ Enquête auprès de la population

Un questionnaire a été construit afin de mieux appréhender les besoins de la population.

Il portait sur les thématiques suivantes : composition du foyer, logement et cadre de vie, déplacements et transports, situation professionnelle, vie quotidienne, activités culturelles, sportives et de loisirs, accès internet, vie communale, familles, personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Il a été envoyé par voie postale dans toutes les boîtes aux lettres et a été accessible pendant un mois et demi sur le site internet de la mairie durant l'été 2021.

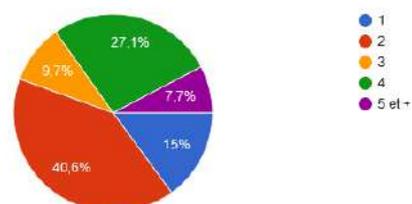
Caractéristiques des ménages ayant répondu à l'enquête

→ 207 réponses, soit 28 % des ménages résidant sur la commune et 31 % de la population municipale.

→ Les ménages d'une personne sont sous représentés dans les réponses tandis que les couples sans enfants sont largement surreprésentés. Les ménages avec enfants (couples ou familles monoparentales) sont très légèrement surreprésentés.

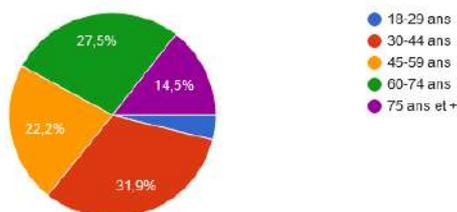
De combien de personnes se compose votre foyer, vous compris ?

207 réponses



Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

207 réponses



→ Les 30-44 ans et les personnes âgées de + de 60 ans ont plus répondu à l'enquête et sont surreprésentés par rapport à la population réelle.

Où résidez-vous ?

207 réponses

→ Les répondants habitent pour 2/3 aux Saillants (et Champrond ou hameaux), 1/5 habitent à Prélenfrey ou l'Arzelier et 14,5 % résident à St Barthélemy ou La Pierre.



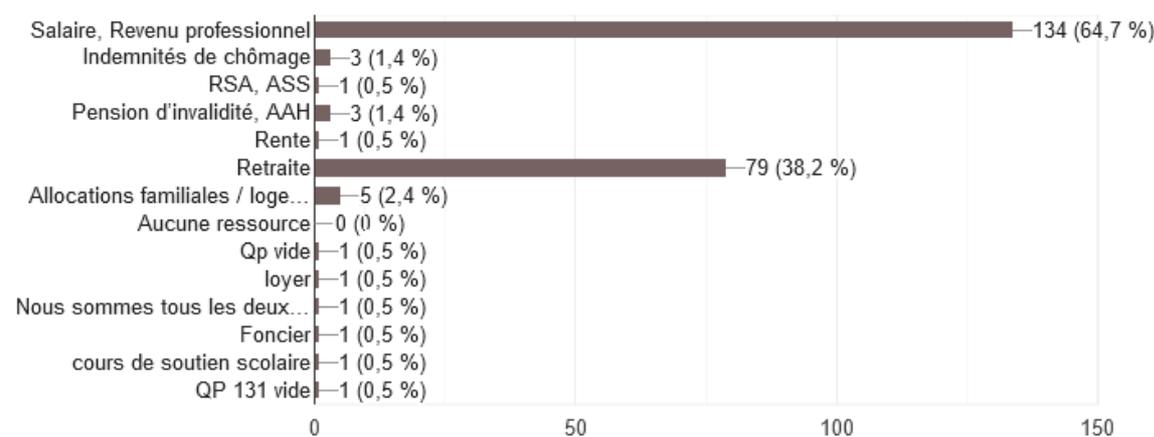
- ➔ Une proportion plus importante de propriétaires (87,9 % contre 83 %) réellement sur le territoire en 2018) et d'habitants de maisons (92,2 % contre 81,3 % en 2018) que dans la réalité de la commune.
- ➔ Une proportion légèrement plus importante de cadres et professions intellectuelles supérieures (22,4 % des répondants contre 19,1 % sur le territoire en 2018) et de retraités (34,2 % des répondants contre 32,6 % de la population du Gua en 2018). D'autres catégories socio-professionnelles (CSP) sous-représentées : les employés - ouvriers (22,9 % contre 45 % au RGP 2018) et les professions intermédiaires (6,8 % contre 30,9 % au RGP 2018). Les chômeurs sont aussi largement sous-représentés (environ 2 % contre 7,4 % dans la population active en 2018).

Ressources des ménages

Une grande partie des ressources des ménages ayant répondu provient des revenus professionnels (dans 58,3 % des cas), et des retraites dans 34,4 % des cas. Seuls 3 % des ménages déclarent que leurs ressources proviennent principalement du chômage, des minima sociaux ou de pensions d'invalidité.

D'où proviennent principalement les ressources financières de votre foyer ?

207 réponses



Problématiques logements

69 % des ménages ayant répondu à cette question estiment ne pas rencontrer de problème (133/190 réponses).

Les difficultés évoquées concernent principalement :

- L'isolation thermique et la facture énergétique ou l'inconfort du logement (32 fois cité),
- Les problèmes de voisinage et les incivilités (23 fois),
- Les problèmes financiers (loyer, remboursements de prêts... (6 fois),
- Les problèmes liés à la circulation routière (vitesse ou bruit et absence de trottoir, notamment Avenue du Vercors aux Saillants (5 fois),
- Mauvais entretien des abords (2 fois).

Les répondants habitent pour plus de la moitié depuis + de 15 ans au Gua (22 % depuis moins de 5 ans).

Qualité de vie

Les répondants qualifient à plus de 88,3 % d'agréable la vie dans la commune (10,7 % de moyennement agréable et 1 % seulement l'estiment médiocre.

Ce qui plaît au Gua (164 répondants et parfois plusieurs réponses donc total supérieur à 100 %) :

- En premier lieu (48 % des réponses) : le cadre de vie et l'environnement (nature, campagne, montagne, forêt, paysage, espace, climat, balades et randonnées à proximité...)
- Vient ensuite (29 % des réponses) : le calme et la tranquillité (silence, sérénité, quiétude...)
- En 3^e position (21 % des réponses) : une commune à taille humaine, avec un esprit et une âme de village, avec sa solidarité, convivialité, son ambiance, échanges entre habitants, relations de voisinage... avec pour certains l'envie de garder une commune rurale, sans trop de constructions nouvelles.
- En 4^e position (15 % des réponses) : la proximité des commerces (marché, cafés, pizzeria) et des services (écoles, bibliothèque, services de soin, animations...)
- Enfin, quelques personnes évoquent la proximité de la ville centre (7%), la présence des transports en commun (2 %) ou encore l'investissement des associations (2 %).

Ce qui déplaît :

On peut d'abord préciser qu'un tiers des ménages ne répond pas à cette question ce que l'on peut traduire comme une absence d'éléments déplaisants et 8,6 % précisent que rien ne leur déplaît.

Parmi les 140 réponses, les principales crispations se font autour de 4 points (parfois plusieurs réponses, donc total supérieur à 100 %) :

Les problèmes liés à la mobilité : bruit, vitesse des voitures dangereuses pour les piétons et les cyclistes, le manque de circulations piétonnes, des problèmes de stationnement, la fréquence insuffisante des transports en commun, l'état et l'entretien des voies (46,4 %).

Le manque de services :

- Les activités, infrastructures ou modes de garde pour les enfants et adolescents (22,9 %).
- Les commerces de proximité, type épicerie notamment (17,1 %).

Les incivilités, nuisances, dégradations et l'insécurité ou la délinquance (22,9 %).

Les questions liées à l'urbanisation et la construction : densification, ville dortoir, manque de cohérence architecturale... (6,4 %).

Enfin, quelques personnes se sentent oubliées des décisions : personnes habitant dans des hameaux ou simplement en dehors des Saillants (2 %).

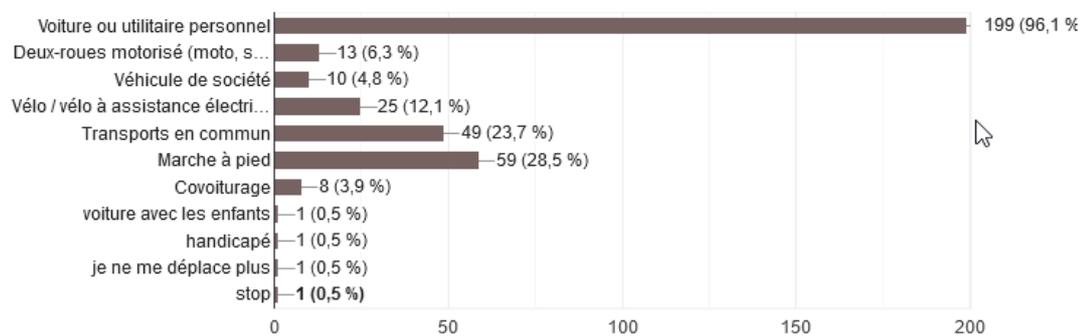
Transports et déplacements

- La voiture est le principal mode de transport (utilisée par 96,1 % des répondants).
- La moitié des répondants utilise exclusivement ce mode de transport (50,2 %).
- Tous les autres modes de transports : deux roues motorisés ou non, transports en commun (bus, train, tramway...), marche... sont utilisés de façon combinée avec la voiture sauf à quelques exceptions (5 répondants n'utilisent que les transports en commun ou la marche à pied).
- Dans quelques familles, les adultes utilisent la voiture tandis que les enfants prennent les transports en commun.

Dans votre vie quotidienne (travail, courses alimentaires, loisirs), quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous principalement ? (plusieurs réponses possibles)



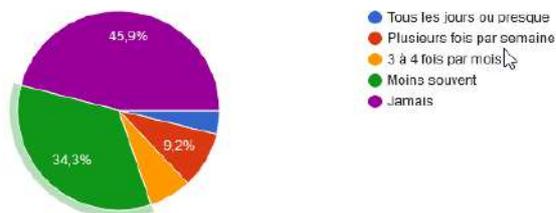
207 réponses



- Presque ¼ des ménages déclare utiliser les transports en commun. 20 % des répondants les utilisent régulièrement et 15 % utilisent le Flexo, dont 8 % régulièrement (12 % ne connaissent pas ce service) mais il est parfois précisé qu'il n'est pas assez fréquent depuis St Barthélemy, Prélénfrey ou le Col de l'Arzelier. Les principaux motifs de renonciation aux transports en commun sont les suivants : trop lents ou travail trop loin (35 % des réponses), « ne desservent pas les endroits où je souhaite me rendre » (16 %), l'attente est trop longue ou encore les horaires sont parfois inadaptés. 7 % des répondants affirment ne pas aimer les transports en commun.

Diriez-vous que vous prenez les transports en commun (TC) :

207 réponses



Faites-vous appel au FLEXO (ligne de bus sur réservation) ?

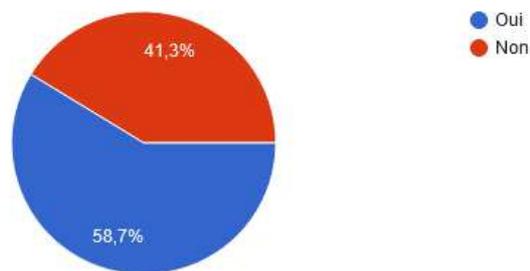
202 réponses



- Plus de 28 % pratiquent la marche à pied.
- **Le covoiturage** est assez peu cité d'emblée (dans 3,9 % des cas seulement) mais quand on demande s'il arrive de faire du covoiturage, 22,3 % affirment le pratiquer, la majorité en tant que conducteur (9,4 %), parfois autant comme conducteur que passager (7,9 %) et moins souvent seulement comme passager (5 %). Mais pour autant, une large majorité serait favorable à la mise en place d'un dispositif pour faciliter le covoiturage (58,7 %).

Trouveriez-vous utile qu'un dispositif soit mis en place pour faciliter le covoiturage du Gua vers les communes voisines ?

189 réponses



Destinations privilégiées pour de l'éventuel covoiturage : Vif (cité 30 fois), Grenoble (21 fois), Varcès (14 fois), Pont de Claix (10 fois), Echirolles : (7 fois), Vizille (7 fois), Claix (4 fois), Miribel (3 fois), Fontaine (2 fois) et St Martin d'Hères (2 fois), Communes citées une seule fois : Monestier de Clermont, St Paul de Varcès, Seyssins, Sassenage, St Egrève, Gières, Meylan, Domène, Montbonnot.

Presque ¼ des répondants estime avoir des **difficultés dans ses déplacements** (22,7 %). Les principales difficultés liées aux transports qui ressortent sont les suivantes :

- o Les embouteillages et temps de déplacements (à Vif aux heures de pointe et surtout pour rejoindre l'agglomération grenobloise) : 40 % des réponses.
- o Différents points liés aux transports en commun (25 %) : manque de fréquence de la ligne 26, du Flexo (sur la liaison Saillants – St Barthélemy notamment) et manque de Flexo pendant les vacances scolaires, problème de synchronisation entre bus et train, entre ligne 25 et bus de l'agglomération, complexité de l'anticipation et réservation sur la ligne 44.
- o Problème des temps de déplacements.
- o **Insécurité en tant que piéton** entre les hameaux et les Saillants (point qui est revenu de très nombreuses fois sur ce qui déplaît au Gua en général).
- o La neige (pour 4 %).
- o Problématiques individuelles : difficultés de déplacements liées à l'âge (demande aux voisins ou taxi, un chemin communal mal entretenu (trous au sol et haie débordante).

Déplacements domicile-travail : ils se font en grande majorité sur l'agglomération grenobloise (76,5 %), 12,3 % au sein de la commune, dont télétravail total (assez proche des données INSEE : 13,6 % en 2018), 4,7 % en Trièves, Matheysine ou Vercors et 6,6 % ailleurs (dans le reste du département et hors du département).

- ➔ *Importance de la sécurisation des voies pour les piétons*
- ➔ *Manque de piste cyclable sécurisée entre Le Gua et Vif*
- ➔ *Manque d'emplacements de stationnements pour vélos*
- ➔ *Il est à noter qu'un groupe WhatsApp a été créé à Prélénfrey. Il sert notamment pour covoiturage*

Vie quotidienne

Voici les sujets qui préoccupent le plus les répondants (plusieurs réponses possibles par foyer donc total > à 100 %) :

- En premier lieu, **l'école** et la qualité de l'enseignement : 34,5 %
- En 2^e, la **santé** (accès aux soins, qualité des soins) : 31,1 %
- En 3^e, les **commerces** de proximité : 28,2 %
- En 4^e, les **problèmes d'environnement** : 26,7 %
- Puis dans les mêmes proportions (entre 24 et 25 %) : les **loisirs** pour enfants et adolescents, la **garde des enfants** et jeunes enfants mais aussi la **sécurité** des biens et des personnes (dont sécurité routière), le **pouvoir d'achat** et les difficultés financières ainsi que la **dépendance et la prise en charge des personnes âgées**.
- Dans une moindre mesure, d'autres préoccupations sont évoquées : transport (12,6 %, chômage et emploi (12,1 %), la dépendance et prise en charge des personnes en situation de handicap (9,7 %) et les difficultés professionnelles (9,2 %).

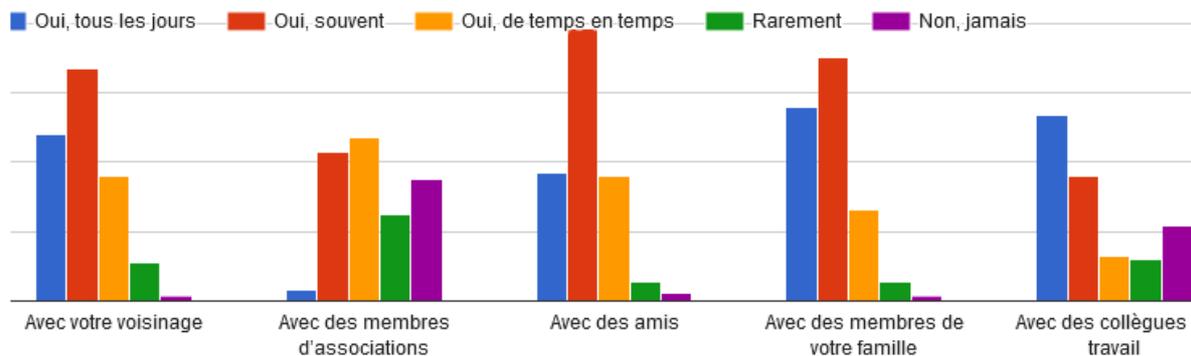
Une personne résume ses préoccupations en lien avec la crise sanitaire : oppositions, stress, problèmes d'emploi, manque de loisirs et relations sociale et solitude.

Isolement

16,1 % des personnes interrogées avouent qu'il leur arrive de se sentir seules (33 personnes sur 205 répondants). Parmi ces 33 personnes, la moitié vit seule (51,2 %), 70 % ont plus de 60 ans (et 42 % plus de 75 ans) et une grosse majorité vit aux Saillants ou alentours (72 %).

Les interactions et échanges

De manière générale, au quotidien vous arrive t'il d'avoir des interactions / échanges



Au quotidien, les échanges les plus fréquents (« tous les jours » ou « souvent ») ont lieu avec la famille (pour 79 % des répondants), les amis (72 %), le voisinage (70 %) et dans une moindre mesure avec les collègues de travail (65%) ou les associations (30 %).

A l'inverse, c'est surtout avec des membres d'associations que les personnes ont le moins d'interactions (pour 39 % des répondants) et avec des collègues de travail (25%), ce dernier chiffre s'expliquant par le nombre de retraités ayant répondu.

Les principales raisons invoquées sur les faibles échanges avec l'entourage sont les suivantes :

- Pas envie (dans 38,6 % des cas)
- Eloignement (familial notamment) dans 20,5 % des cas
- Retraite et diminution des liens dans 18,2 % des cas (« perte graduelle de contacts », « les personnes de notre âge sont décédées »)
- Au contraire, « pas le temps » pour 3 personnes, soit 6,8 % des réponses.

Moins de 4 % des répondants (8 personnes sur 203 ayant répondu à la question) estiment ne pas avoir de proches sur qui compter en cas de besoin mais contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, ce ne sont pas des personnes âgées et isolées qui font cette affirmation mais une majorité de 30-59 ans (7/8), vivant en couple (avec ou sans enfant 6/8) et sur différents secteurs de la commune (3 à Prélénfrey, 3 aux Saillants et alentours, 2 à Saint Barthélemy).

A la question « Que manque-t-il sur la commune pour favoriser le lien entre habitants ? », trois propositions majeures ressortent :

- Organiser des évènements culturels et sportifs, des fêtes de quartier (avec Festi'village notamment) ou encore des moments de convivialité alliés à un objectif comme un chantier par exemple, mettre en place des temps d'échanges de paroles autour d'un thème précis et dynamiser la vie associative,
- Aménager des espaces extérieurs : des aires de jeux ombragées, installer des bancs publics, réaliser un parcours santé, faire des jardins collectifs, réaliser des pistes cyclables (à St Barthélemy par exemple),
- Mettre à disposition des lieux : mise à disposition de salles, création d'un tiers lieu (espace collectif de travail et d'échange de pratiques).

La création ou le développement de commerces de proximité sont aussi évoqués (café, épicerie associative, bar associatif à Prélénfrey...).

Enfin, est abordée la question de la communication afin de l'améliorer pour qu'elle soit mieux partagée, sur les activités des associations, les événements prévus par la mairie notamment.

Activités culturelles, sportives et de loisirs des adultes

Thématiques et activités qui intéressent le plus :

(Plusieurs réponses possibles donc total > à 100 %)

- Jardinage, bricolage et activités manuelles (cité par 65,5 % des répondants)
- Sports individuels et de pleine nature (58,7 %)
- Arts vivants (34,2 %) et arts visuels (31,6 %)
- Littérature, BD (28,6 %), sports collectifs (27,6 %) et patrimoine / histoire (27 %)

Pratique :

Presque les $\frac{3}{4}$ des répondants pratiquent une activité sportive, culturelle ou de loisirs (72,8 %).

Les activités les plus pratiquées sont les sports individuels et de pleine nature (randonnée, cyclisme, course, escalade...), viennent ensuite les arts vivants et visuels (musique, danse, cinéma, dessin...), les activités en salle (gymnastique, fitness, yoga, natation...) puis les sports collectifs, la lecture ou l'écriture.

Un peu moins fréquemment sont évoqués : le bricolage, jardinage, la couture, les sports de combat, l'équitation, les jeux de cartes et de société.

Les activités se pratiquent au Gua dans 45 % des cas, à Vif dans 20 % des cas, et dans l'agglomération grenobloise en général dans 30 % des cas. Certains cumulent des activités sur plusieurs communes, d'autres ajoutent les montagnes comme lieu de pratique des activités notamment pour la randonnée.

En général, quand l'activité n'est pas pratiquée au Gua, c'est qu'elle n'existe pas (76 % des réponses). Parfois la pratique se fait ailleurs par préférence ou affinités (7,5 %), parfois parce que les horaires sont plus adaptés (5 %) ou enfin l'activité se fait sur le lieu de travail (4 %).

Les activités que les répondants souhaiteraient trouver au Gua :

- Activités sportives : sports individuels ou de pleine nature (sorties ski, club de cyclo, découverte de sentiers de randonnées, sports collectifs, badminton, pétanque... natation : « bon ok, c'est surréaliste ! »),
- Activités artistiques (théâtre, chorale, musique, dessin, peinture, écriture, photo, spectacles, cinéma en plein air),
- Danse (zumba, hip hop, danse de salon), yoga, pilates, gym, fitness, méditation,
- Jeux et activités pour les enfants, pour les ados,
- Poterie et artisanat, couture (ateliers intergénérationnels), tricot, arts créatifs, cours de bricolage, jardinage,
- Cours d'informatique (notamment pour 3^e âge).

Autres propositions évoquées : cours d'électricité, activités autour de la solidarité, de l'écologie et du développement durable, rencontres autour de jeux d'échanges et de savoirs, temps de partage philo/psycho, tarot/bridge.

Animation d'activités :

9 personnes disent qu'elles seraient prêtes à animer des activités et 32 pourraient l'envisager sur les thématiques suivantes :

- Informatique (3 fois proposé)
- Squash, hand ball, boules, randonnée
- Danse et yoga « avec mon association Danz'arina »
- Automassage, activité motrices et ludiques pour l'intégration des réflexes archaïques ou info sur les réflexes
- Ateliers théâtre (2 fois) ou clown, photo
- Bricolage, cours de travaux électriques, menuiserie
- Couture, cuisine
- Patrimoine et histoire
- Ecologie/transition
- Animations enfants
- Débats philo / cercles de paroles / contes / ateliers d'écriture et dans le même ordre d'idée une autre personne propose : cycles philo, économie (...) pour tous, rencontres d'auteurs

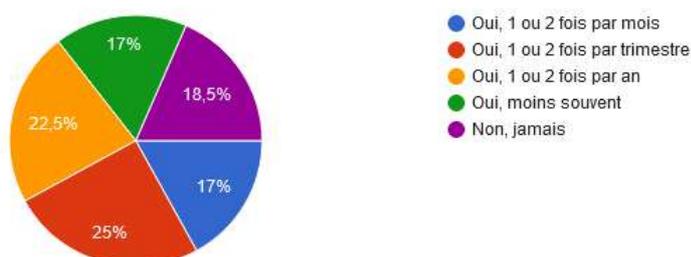
Parmi les 116 répondants à la question : « que vous manque-t-il pour animer une activité / partager vos savoirs ? » les 2/3 disent qu'ils manquent de temps, 15 % d'entre eux pensent manquer de compétences, connaissances, qualifications ou expérience, 7 % d'entre eux manqueraient plutôt d'un lieu, 6 % ne souhaitent pas en raison de leur âge ou de leur santé et 4 % n'en ressentent pas l'énergie ou la motivation.

Enfin ce qui peut manquer s'avère aussi être la confiance en soi, « un don d'animateur » ou bien le public suffisant. Une personne pense qu'il serait nécessaire qu'une association prenne en charge l'organisation et une autre pense qu'il faudrait une plateforme d'échange.

Sorties à des manifestations culturelles et sportives

Vous arrive-t-il de vous rendre à des manifestations culturelles et sportives ?

200 réponses

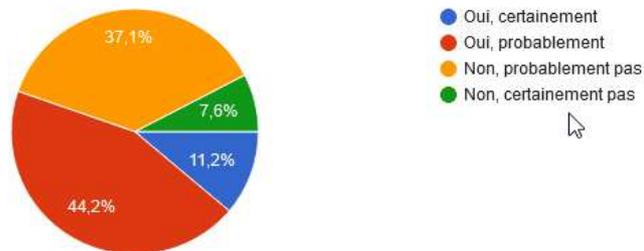


42 % des répondants se rendent régulièrement à des manifestations culturelles ou sportives, 39,5 % plus rarement et 18,5 % jamais.

Proposition d'organisation de sorties de groupes

Si des sorties de groupes (sport, culture) étaient organisées, pensez-vous que vous y participeriez ?

197 réponses



Parmi les 11,2 % qui affirment qu'ils participeraient certainement aux sorties de groupes qui seraient organisées (cela représente 22 ménages), une grande majorité vit aux Saillants ou dans les hameaux alentours (17/22). Par contre, le profil de ces personnes est très varié : toutes les tranches d'âges et compositions familiales (aussi bien des personnes seules que des couples et des couples avec enfants ou familles monoparentales).

44,1 % participeraient probablement. Il s'agirait donc de les convaincre !

Les répondants qui refusent les sorties de groupes donnent les motifs suivants :

- Pas le temps ou la disponibilité
- Trop âgés ou problèmes de santé
- Effectuent déjà des sorties avec leur réseau personnel
- Aiment leur autonomie, leur indépendance et ne veulent pas de contraintes
- N'aiment pas les sorties organisées ou ne veulent pas voir trop de monde

Enfin, certains avouent ne pas avoir l'énergie ou la motivation, ne connaître personne et ne pas oser ou participeront plus tard, quand ils seront à la retraite. Enfin une personne précise qu'il y a déjà eu des tentatives mais qu'il y avait eu peu de participants.

Fréquentation de la bibliothèque du Gua :

Plus de 60 % des répondants (126/207) fréquentent la bibliothèque municipale et la même proportion environ connaît les activités qui y sont proposées. Ceux qui n'y vont pas expliquent avoir suffisamment de livres chez eux ou préférer les acheter (25), d'autres estiment manquer de temps (20) ; quelques-unes disent ne pas ou peu lire ou bien avoir d'autres centres d'intérêts (8). D'autres encore ont recours à d'autres lieux (Grenoble, bibliothèque sonore de Fontaine, lieu de travail) (7). Cependant, une personne inscrite à Vif dit qu'elle va changer et venir s'inscrire au Gua. 5 personnes disent ne pas y penser ou ne savaient pas qu'elle existait (nouveaux arrivants). 4 personnes trouvent les horaires inadaptés à leur activité professionnelle et 3 estiment qu'il manque de choix ou de nouveautés (manque littérature étrangère par exemple). Enfin, 3 personnes pensent à l'inscription ou à venir prochainement. Autres freins : une personne déclare être trop éloignée, deux autres ne peuvent se déplacer seules et une dernière ne voit plus.

Il est par ailleurs précisé que la boîte à livres est très pratique et que le concept de boîte à livres à St Barthélemy est apprécié.

Ce qu'ils aimeraient y trouver :

- Un choix plus étendu (12 réponses) : plus de nouveautés, des livres plus récents, plus de propositions pour les adultes, des DVD plus récents, de la littérature étrangère, des livres de psychologie et développement personnel, plus de mangas, BD adultes, plus d'auteurs et plus de choix pour les enfants.
- Des propositions : soirées à thèmes, un club de lecture, plus d'activités pour les enfants, un vrai espace médiathèque, un lieu plus grand, des sujets à thème, plus de convivialité, des conseils de lecture...
- Des horaires plus étendus (soir et WE)
- Enfin, 4 personnes ne veulent rien de plus car trouvent le lieu très bien !

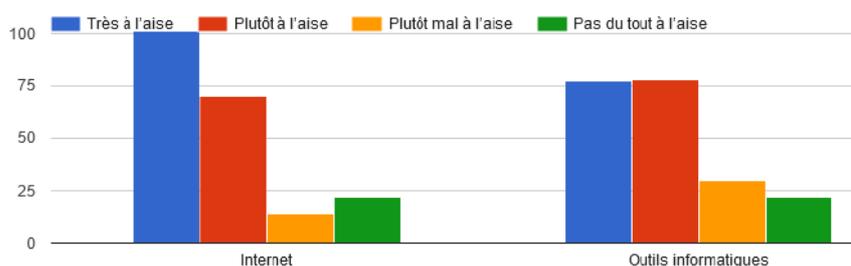
➔ *Potentiel de découverte par les nouveaux arrivants*

Accès internet :

Plus de 90 % des répondants déclarent avoir accès à internet.

Une grande majorité est à l'aise avec internet (83 % des répondants) et l'utilisation des outils informatiques en général (75 %).

Pour vous servir d'Internet et des outils informatiques, diriez-vous que vous êtes ... (cocher la case correspondant le mieux à votre situation) :



Reste encore une minorité de personnes moins à l'aise et qui pourrait être intéressée par la mise en place d'ateliers pour apprendre à se servir de ces outils.

13 répondants affirment qu'ils y participeraient et 37 autres qu'ils y participeraient probablement...

➔ *Voir qui pourrait mettre cela en œuvre ? Des habitants ?*

Vie communale

Vers qui se tournent prioritairement les habitants en cas de difficultés sociales ?

Plus d'un tiers (86/206) répond se tourner en priorité vers l'entourage familial, vient ensuite le réseau amical (12,3 %) et une assistante sociale dans 11,1 % des cas puis la mairie ou le CCAS dans 6,8 % des situations. Enfin, 1,7 % des répondants évoquent la mission locale ou pôle emploi.

Mais la majorité des répondants (36,4 %) affirme ne jamais avoir eu de difficultés particulières.

Sollicitations de la mairie :

Ils ne sont que 16,8 % (34/202) à déclarer avoir déjà fait appel à la mairie quand ils rencontraient des difficultés dans leur vie quotidienne, majoritairement pour des **demandes directement liées au CCAS** :

aides alimentaires ou financières, aide au logement et aides pour les personnes âgées (11/36). Viennent ensuite les **demandes d'aide administrative** (10/36) puis les **questions liées à la sécurité, au civisme et aux problèmes de voisinage** (8/36). Enfin, viennent les **questions techniques** concernant par exemple l'entretien des espaces verts, les écoulements d'eau de pluie, le déneigement, l'éclairage public, les problèmes d'hygiène à cause de la présence de rats (6/36). La mairie a aussi pu être sollicitée sur d'autres sujets à savoir l'emploi, les loisirs et la jeunesse ou encore la demande d'une création de zone de non chasse vers l'aire de pique-nique de Prélénfrey.

Dans près de 70 % des cas, les répondants ont été satisfaits de la réponse apportée par la mairie. L'insatisfaction dans la réponse n'est pas liée à une thématique en particulier. Les motifs d'insatisfaction sont les suivants : pas de réponse (pour des questions de différents ordres (se sont tournés vers le CCAS de Vif pour des aides financières ou aux personnes âgées, entretien espace vert, problème d'hygiène, aide administrative, non-respect d'un permis de construire), refus d'une aide financière, ou encore pour une recherche d'un local d'activité (pour ouvrir un cabinet d'art thérapeute). Enfin, une personne avoue ne pas oser demander de l'aide par peur du jugement.

Pour conclure sur ce sujet, 84 % des répondants ne se tournent pas vers la mairie car ils n'ont pas eu de besoin particulier. 7,5 % des répondants n'osent pas ou n'aiment pas parler de leurs problèmes et 7,5 % ne pensent pas que la mairie pourrait les aider ou bien leurs problématiques ne relèvent pas de ses compétences.

Services que la mairie pourrait apporter pour améliorer la vie quotidienne :

- Encore et toujours : un centre de loisirs et des moyens de garde pour les jeunes enfants
- Plus de proximité avec les habitants : plages d'ouverture plus grandes de la mairie, meilleure diffusion d'informations, présence accrue de la police municipale, référendum citoyen, cadeau de bienvenue aux nouveau-nés ou bons d'achats...
- Assistante sociale, accompagnement personnes âgées, personnes en difficultés, développement et amélioration du CCAS, permanences CAF...
- Réflexion sur un plan de circulation ; sécurisation des espaces piétonniers
- Implantations de commerces de proximité
- Mise à disposition de lieux (pour café associatif à Prélénfrey, terrains pour des cultures)
- Moyens d'évacuation des déchets verts / gestion des déchets

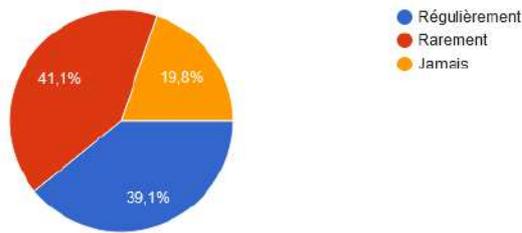
Signalement de personnes en difficulté :

Sur 197 répondants, seuls 5 ont déjà signalé à la mairie une personne rencontrant des difficultés, en général car elles n'ont pas connaissance de situations difficiles. Les autres n'ayant pas fait de signalement ne connaissaient pas cette possibilité, n'ont pas osé ou ont préféré orienter directement la personne vers les services concernés. Enfin, quelques personnes (3) ne souhaitent pas se mêler de la vie des autres et ne souhaitent pas qu'on se mêle des leurs. Une personne estime que c'est au maire d'intervenir.

Site internet mairie :

Consultez-vous le site Internet de la Mairie du Gua ?

202 réponses

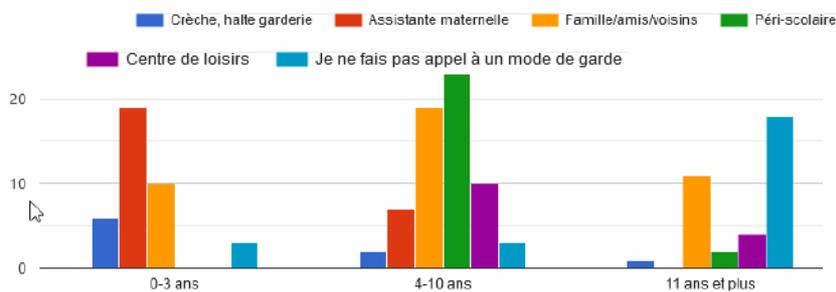


Un peu plus d'1/3 des répondants consultent régulièrement le site de la mairie et près de 20 % ne le consultent jamais. Ils y cherchent principalement des informations pratiques ou administratives (42 %), des informations liées à l'actualité de la commune ou de la bibliothèque (31 %), pour inscrire les enfants à la cantine et au périscolaire (16 %) et pour trouver des informations sur les services et loisirs de la commune ; enfin, 2 personnes y cherchent le conseil municipal (suivi en direct ou compte-rendu). Des suggestions pour améliorer le site ont été transmises aux intéressés.

Familles

Modes de garde :

Quel mode(s) de garde utilisez-vous principalement pour vos enfants ?



Pour les moins de 3 ans, les parents ont en priorité recours aux assistantes maternelles (19 réponses sur 38), puis les proches (familles, amis ou voisins) : 10, pour 6 enfants la crèche ou halte-garderie et enfin pour 3 enfants, ils n'ont pas recours à un mode de garde.

- ➔ Il est précisé par de nombreux parents qu'il manque d'une diversité de solutions de garde pour les petits (seulement des assistantes maternelles au Gua et pas de place pour tout le monde). La famille est parfois trop sollicitée, cela rend l'organisation du quotidien complexe, « toujours sur le fil ».

Les 4-10 ans fréquentent en majorité le périscolaire (23/64), ou sont gardés par les proches (19/64), 10 ont recours au centre de loisirs, 7 à une assistante maternelle, 3 n'ont pas recours à un mode de garde et 2 sont en crèche ou halte-garderie.

Pour les 11 ans et plus, il n'y a plus d'utilisation des modes de garde pour 18 enfants sur 36, 11 sont gardés par les proches, 4 au centre de loisirs, 2 en périscolaire et 1 en crèche ou halte-garderie.

- ➔ L'absence de centre de loisirs pose aussi problème pour les mercredis et vacances scolaires. Celui de Vif ne peut accueillir tout le monde et le tarif est plus élevé pour les extérieurs à la commune. Là encore, appel à la famille, mais manque de « collectivité »
- ➔ Plutôt des bons retours sur le périscolaire et notamment les amplitudes horaires permettant de concilier vie professionnelle et personnelle ; selon certains, manque de place.

Activités des enfants : les ¾ des enfants pratiquent une activité (63/82 réponses).

Les activités les plus pratiquées sont les sports collectifs (20 % : foot, rugby, volley, basket, hand ou badminton) puis la danse ou gymnastique (17 %), viennent ensuite presque à égalité les arts martiaux, les activités de plein air (escalade, rando, vélo, ski) le tennis, la musique et l'équitation (entre 8 et 10 % pour chaque activité).

Ces activités sont pratiquées en majorité sur le Gua (10 uniquement au Gua) et les communes environnantes (23 à Vif et/ou Varcès), quelques fois plus loin dans l'agglomération (pour une dizaine sur 45) et exceptionnellement vers Gresse en Vercors ou Miribel.

Les activités proposées au Gua sont essentiellement : le tennis, le tir à l'arc, l'équitation, le foot et le yoga.

Ce qui manque au Gua pour les 4-17 ans :

Parmi les besoins évoqués, le **centre de loisirs** (ou centre aéré) est cité plus de 30 fois sur 65 réponses. En effet, plus de 80 % des personnes ayant répondu (78/96) estiment pertinente la mise en place d'un centre de loisirs au Gua. A défaut, un partenariat avec Vif serait bienvenu pour augmenter les possibilités d'accueil des jeunes du Gua et diminuer les tarifs. Le centre de loisirs pourrait s'appuyer sur la richesse du territoire, à savoir le cadre naturel du Gua.

Le développement d'activités sportives, culturelles et artistiques serait bienvenu soit par le biais du centre de loisirs ou par la création de clubs.

Il est aussi évoqué la réalisation en extérieur d'aires de jeux ombragées pour les petits, de city park / skate park / pump track, la réalisation d'une plage le long de la Gresse, la mise à disposition d'une salle de jeux ou même d'un gymnase, le meilleur entretien et la création de nouveaux terrains de foot, basket, (à Saint Barthélemy par exemple).

Autres idées évoquées : piscine municipale, un lieu de rencontre pour les ados, des animations, sorties, la création d'un parcours sportif/santé, des séjours vacances en lien avec les communes voisines, un meilleur accès aux transports en commun depuis les villages (et plus de Flexo).

- ➔ *Etre vigilant sur le fait de ne pas tout centraliser aux Saillants.*

Pour les jeunes adultes (18-25 ans), voici les pistes évoquées par les répondants :

- Créer des activités sportives et culturelles en MJC et en dehors de la commune par l'organisation de sorties
- Avoir un lieu / salle / espace pour se retrouver sans déranger le voisinage
- Accompagnement et information (sous forme de permanences ?) sur les questions de l'orientation, l'insertion et la recherche d'emploi, du logement, du permis, du BAFA
- Mise en place de chantiers jeunes, jobs d'été

- Développer des transports adaptés aux besoins des jeunes n'ayant pas encore le permis (TC vers entre l'agglo et la commune plus tôt le matin et plus tard le soir, le WE) et à l'intérieur de la commune

Personnes âgées de plus de 65 ans et/ou en situation de handicap

Sur la question de l'**autonomie**, les 90 répondants estiment à 68 % être tout à fait autonomes, tout comme leur conjoint quand ils en ont un. Seuls 6 % ne se considèrent pas vraiment autonomes et 9 % des conjoints.

Les ¾ n'ont recours à aucune **aide à domicile**, 7,7 % envisagent d'avoir une aide même s'ils n'en ont pas encore besoin et 17,6 % (soit 16 ménages) ont déjà des aides à domicile.

Les principales aides sollicitées concernent le ménage (10 fois cité), l'entretien des espaces verts (5 fois), l'aide à la toilette (3 fois), le portage de repas (2 fois) et le passage d'une infirmière (2 fois).

Les prestataires sont pour moitié environ des indépendants (particuliers, voisins) ou des entreprises (ADMR, Centre services de vif, La Fourmi, Cassiope, DS2P).

Les services sont utilisés plus d'une fois par semaine pour les 2/3 des ménages ayant répondu (10/16).

L'autre aide la plus sollicitée concerne la téléalarme (pour 5 personnes). Ensuite, viennent des aides ponctuelles de la famille ou des voisins (administratif, courses, rendez-vous, jardin)

Club le Serin'gua

11 ménages seulement sur 83 répondants déclarent fréquenter ce club, soit 13,3 %.

30 ne sont pas intéressés ou n'en n'ont pas/plus envie, 11 ne le connaissent pas, 10 font partie d'autres associations, 6 n'ont pas le temps, 3 ont des problèmes de santé ou ne peuvent se déplacer. Deux personnes envisagent de le rejoindre. Enfin une personne estime qu'il manque de personnes et d'outillage pour occuper les séances.

Repas annuel du CCAS

Seuls 30 % des répondants déclarent y participer (25/86). Ceux qui ne participent pas donnent les raisons suivantes : Parmi les 45 répondants, plus de la moitié (25) ne sont pas intéressés, 11 ne connaissent pas cet évènement (peut-être pas l'âge pour être convié). 2 personnes disent ne pas pouvoir laisser leurs animaux seuls, 2 autres être trop fatiguées (trop bruyant), 1 autre s'y sent mal à l'aise et enfin un couple dit être à l'étranger à cette période de l'année.

Services ou activités adaptés qui manquent au Gua (19 réponses) :

Soins : maison médicale ou spécialistes qui pourraient assurer des consultations hebdomadaires (en lien avec les communes limitrophes), une maison de retraite.

Activités : club de modélisme, jeux, création.

Aide : pour remplir les documents administratifs pour ceux qui n'ont pas internet, déneigement des particuliers.

Transport : pour ceux loin des TC, mise en relation avec des personnes motorisées pour aller faire les courses, RV médecins...

Commerce : une épicerie.

2/ Problématiques sociales individuelles rencontrées (entre mai 2021 et mai 2022)

Synthèse des thématiques rencontrées lors de la permanence ou des sollicitations individuelles auprès du CCAS ou des élus

2/ Besoins exprimés au travers de la permanence et des sollicitations individuelles



18

Situations et problématiques présentées par les ménages rencontrés :

- Problème de violences conjugales
- Saisie logement (suite dettes) + problème d'emploi et de santé
- Problème de logement : inadapté, charges trop importantes, dettes de loyer + problèmes de santé
- Personne âgée : besoin d'aide sur démarches administratives
- Personne âgée : problème d'encombrement d'un logement + santé
- Expulsion locative (congé pour vente) juillet à sept 2021
- Difficultés de paiement EDF (plusieurs ménages)
- Départ d'un logement communal avec dette de loyer
- Personne âgée isolée hébergée au Gua (perte de repères, problèmes administratifs)
- Personne âgée isolée : mise en place portage de repas. Parfois perte de repères
- Demande de logement social suite à des problèmes de voisinage / délinquance
- Personne vivant dans la maison de sa mère décédée qui doit être vendue dans le cadre de la succession (recherche T2 logement social)
- Aide pour constituer un dossier de demande d'allocation adulte handicapé
- Demande d'aide à la constitution d'une demande APL
- Demande d'aide pour affiliation sécurité sociale + accès compte AMELI (CPAM) X 2
- Demande d'aide à la gestion administrative (demande CARSAT...)
- Recherche emploi d'un nouvel habitant (animation, aide à domicile)
- Recherche aides ménagères
- Demande ASPA et Complémentaire retraite + problème de dette de loyer
- Demande APA

- Recherche logement en urgence
- Demande d'aide sociale à l'hébergement)
- Problème de vétusté du logement (parc Vicat)
- Demande ASH (aide sociale à l'hébergement
- Demande de logement social suite à des problèmes d'humidité dans logement actuel (parc Vicat)
- Demande de logement social suite à des problèmes de violences conjugales
- Recherche de logement d'urgence suite à hébergement d'une famille Ukrainienne

→ Principales problématiques qui ressortent :

- *Isolation et perte d'autonomie de personnes âgées souvent liés à des problèmes de santé*
- *Problèmes liés au logement et à la précarité (santé, emploi...)*
- *Besoin d'aide sur les démarches administratives*

III/ L'offre sociale existante

Pour compléter l'analyse, voici un aperçu de l'offre sociale existante sur la commune et dans les environs pour les habitants du Gua. Plus précisément, il s'agit de décrire ici l'offre de services pour l'enfance et la jeunesse, l'offre en termes d'activités et d'équipements sportifs et touristique, en termes d'accompagnement social, d'aides financières, de demande de logement social, de soins et les services pour les personnes en perte d'autonomie.

1/ L'offre sociale par thématique

Offre de garde pour la petite enfance (moins de 3 ans)

- 13 assistantes maternelles avec 50 agréments au total dont 12 en activité : 2 à Prélenfrey, 1 à La Pierre et les autres aux Saillants et alentours.
- Réseau Petite Enfance (RPE) de l'Espace Olympe de Gouges de Vif : ouvert aux professionnels et aux parents employeurs (convention de partenariat entre le CCAS de Vif et celui du Gua). Activités lecture en lien avec le RPE et la Bibliothèque du Gua (le 2^e mardi du mois).
- Réseau LAEP 38 : à l'Espace Olympe de Gouges à Vif. C'est un lieu pour se rencontrer, se détendre, jouer et parler. Les futurs parents et parents sont informés de ces lieux via la CAF, les maternités et les structures crèche, MAM... Le réseau des lieux d'accueil Enfants – Parents de l'Isère a été créé par le conseil départemental de l'Isère et la CAF. Les lieux sont ouverts aux enfants de 0 à 4 ans (ou 6 ans selon les lieux) accompagnés d'un adulte. Chaque lieu est ouvert à tous qu'elle que soit la commune d'habitation. L'accueil est anonyme et sans inscription. Dans certains lieux ils peuvent être payant le montant est fixé ou libre.
- Absence de crèche et de multi accueil sur la commune.

Enfance et Jeunesse

Effectifs scolaires à la rentrée 2021 :

- Maternelle des Saillants : 2 classes (petits/grands : 30 enfants et moyens/grands : 29 enfants) soit 59 enfants
- Groupe scolaire Le Bruyant : 3 classes (CP/CM1 : 22 enfants, CE1/CE2 : 25 enfants, CM1/CM2 : 27 enfants), soit 74 enfants
- Ecole de Prélenfrey : 2 classes (maternelles/CP : 14 enfants, élémentaire : 22 enfants) soit 36 enfants

Chaque classe maternelle bénéficie d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) présent avec l'enseignant.

Les enfants vont ensuite principalement au collège de Vif, ou ailleurs dans le privé + MFR (Maison familiale rurale de Vif (orientation 4^e, 3^e, CAP, Bac Pro).

Effectifs collégiens du Gua au collège de Vif : 87 à la rentrée 2021/2022

Ensuite le lycée de rattachement est celui des Eaux Claires à Grenoble, mais d'autres établissements à Grenoble accueillent les collégiens sortants : Vaucanson, Louise-Michel, IMT, d'autres vont à Vizille ou encore à Sassenage...

Activités péri-scolaires pour les maternelles et élémentaires :

- Péri-scolaire du matin et de l'après-midi : temps d'accueil de 7h30 à 8h30 le matin et entre 16h35 et 18h30 l'après-midi (maximum 10h d'amplitude horaire avec le péri par enfant)
 - Pause méridienne : (entre 11h35 et 13h25) Cantine + activités. Prestataire repas : SARL Guillaud Traiteur.
 - ✓ Aux Saillants : 36 maternelles et 50 élémentaires en moyenne/jour, soit 86 repas/jour
 - ✓ A Prélénfrey, en moyenne 9 maternelles et 14 élémentaires/jour, soit 23 repas/jour
- ➔ Soit une moyenne de 15260 repas servis / an pour les trois écoles.

Transport scolaire :

Un bus scolaire (271) partant de Prélénfrey dessert l'école maternelle, l'école élémentaire des Saillants et le collège de Vif une fois par jour (aller à 7h35 le matin et retour à 17h10 le soir et 12h35 le mercredi midi soit 45 minutes de trajet le matin et 35 minutes pour le retour).

Une animatrice accompagne les élèves de maternelle dans le bus et jusqu'à la relève des enseignants.

Activités, équipements sportifs et touristiques

Il n'existe pas de centre de loisirs ou de MJC sur la commune. L'accès au centre de loisirs de Vif est possible mais souvent saturé par la demande de Vif. Une participation financière du CCAS du Gua est proposée selon le quotient familial.

Les principales activités et équipements disponibles :

- Une bibliothèque municipale
- Du tir à l'arc
- Un centre équestre
- Des cours de Yoga (Prélénfrey, Les Saillants depuis mai 2022)
- Des cours de gymnastique volontaire
- Le Club Alpin Français)
- Un terrain de boules
- Deux courts de tennis
- Un terrain de foot

Un accès aux activités et animations du Centre social de Vif est possible en échange d'une contrepartie financière et dans la limite des places disponibles.

Il n'existe pas d'infrastructures d'accueil touristique. Il n'y a plus d'hôtel, pas de camping ni d'hébergement collectif.

Mais le secteur géographique, au sein du parc naturel du Vercors offre de nombreuses possibilités de sport de pleine nature (randonnée, cyclisme...).

Accompagnement social

Le Département, basé dans son Antenne du SLS¹⁴ de Pont de Claix à Vif à l'Espace Olympe de Gougues propose des services sociaux à destination des enfants et des familles :

- Protection maternelle et infantile
- Aide sociale à l'enfance

Les assistantes sociales de polyvalence quant à elles reçoivent tous types de publics (aussi bien familles que personnes isolées, jeunes ou personnes âgées...) et les accompagnent dans leurs problématiques sociales ou les réorientent si besoins vers des services plus adaptés pour des besoins spécifiques.

Un pôle d'accès aux droits s'est mis en place par le service pour accompagner les usagers (retraite, logement, CAF...)

Aides financières

Les aides financières de la commune sont transmises au CCAS suite à des prescriptions des travailleurs sociaux et étudiées en conseil d'administration. En 2020-2021, seules trois demandes ont été traitées avec pour chacune une suite favorable, 2 concernaient une dette d'énergie (montants respectifs de 700 et 500 euros), une autre une dette de loyer (200 euros).

Logement

La Métropole a mis en place des niveaux d'accueil différenciés des demandeurs de logement social. Le Gua est un guichet d'accueil de niveau 1 ce qui signifie qu'il donne des informations généralistes. Les CCAS de Vif (à l'Espace Olympe de Gougues) et Varcis quant à eux sont des guichets de niveau 3 ; ils enregistrent les demandes et effectuent un accompagnement social des demandeurs qui en ont besoin.

Maintien à domicile et autonomie

APA (Allocation personnalisée à l'Autonomie) : une référente APA du SLS de Pont de Claix (Département) réalise l'évaluation des besoins de la personne âgée pour 10 communes, dont le Gua et la transmet au service Autonomie du Département. (Conventionnement entre le service Autonomie du Département, la ville de Pont de Claix et 10 communes d'intervention).

Aides à domicile (Informations sur le site internet de la commune) :

- Repas à domicile : livrés par la Sté DS2P avec participation du CCAS, au coût du portage.
- Vivre à domicile : afin de permettre aux isérois, fragilisés par la vieillesse ou la maladie, de vivre à domicile dans les meilleures conditions possibles, le Département de l'Isère met à leur disposition un numéro vert gratuit 0800 38 00 38 (du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 9h à 17h) et un site internet <https://www.isereadom.fr/> pour faciliter leur recherche d'informations sur toutes les questions liées au « bien vivre à domicile ».

Activités spécifiques Personnes âgées :

- Association Serin'gua (rencontre le 25/11)
- Gym volontaire
- Repas des têtes blanches en fin d'année

¹⁴ SLS : Service Local de Solidarité

- Activités ponctuelles organisées par la mairie

Le service Maintien à domicile du CCAS de Vif propose une permanence téléphonique mensuelle de soutien et d'accompagnement des aidants familiaux (entretien gratuit et anonyme avec une psychologue spécialisée) ainsi qu'un pique-nique des aidants chaque mois pour partager son quotidien, bénéficier d'un soutien moral, psychologique ou administratif ou effectuer une activité de bien-être.

Pour les questions liées au handicap, il faut se rapprocher de la Maison de l'Autonomie, service du Département situé à Grenoble.

Offre de soins et services de santé

La commune a une bonne offre médicale pour sa taille :

- 1 médecin généraliste (et son remplaçant)
- 1 dentiste
- 3 infirmières
- 2 kinés en cabinet
- 1 pharmacie

Services et dispositifs d'Insertion professionnelle

- L'agence Pôle Emploi qui prend en charge les demandeurs d'emploi du Gua est située à Pont de Claix. 50 communes sont rattachées à cette agence.
- La mission locale est aussi située Pont de Claix. Elle effectue un accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans. Elle propose un accueil les matins sans RV du mardi au vendredi. Elle a aussi une permanence à Vif le mardi matin sur RV. En 2021, la mission locale a 53 jeunes du Gua en contact et effectue un accompagnement pour 15 d'entre eux.
- Pour les + de 26 ans : service d'accompagnement de la Métro : Le PLIE (Personnes orientées par pôle emploi quand besoin d'un accompagnement global). En 2021, 4 participants au PLIE habitent le Gua.

Transports en commun

Plusieurs bus du réseau Tag (Transports de l'agglomération grenobloise) desservent la commune :

- Le bus n°25 (terminus devant la salle polyvalente des Saillants). Fréquence : toutes les 10 minutes aux heures de pointe et toutes les 30 minutes en heures creuses.
- Le bus n°26 : cette ligne dessert la gare de Grenoble mais a une faible fréquence (uniquement le matin au départ des Saillants. Ne circule pas les samedis, dimanches et jours fériés).
- Le Flexo (ligne 44) dessert Le Gua, Col De L'Arzelier. Il a 9 arrêts au départ du Gua, Les Saillants et se termine au Col De L'Arzelier. Service en semaine et sur réservation

Services municipaux

- Agences postales communales (APC) :
 - Les Saillants : L, Ma : 8h – 11h et 13h30 – 16h ; J, V : 8h30 – 11h et 13h30 – 16h ; Me, S : 8h30 – 11h

- Prélénfrey : L, Ma, J, V : 8h30 à 11h
- Accueil mairie : lundi et mardi de 8h à 12h, mercredi de 14h à 18h et vendredi de 14h à 17h
- Bibliothèque municipale : Ma : 15h – 17h30, Me : 10h – 12h30 et 13h30 – 18h ; j : 16h – 19h ; S : 10h – 12h30
- Permanence CCAS : lundi 10h – 12h sur RV de juin 2021 à mai 2022

L'équipe des élus municipaux a été renouvelée lors des dernières élections municipales de 2020 : elle est constituée du maire et de 18 élus dont 5 adjoints et 3 élus de la minorité.

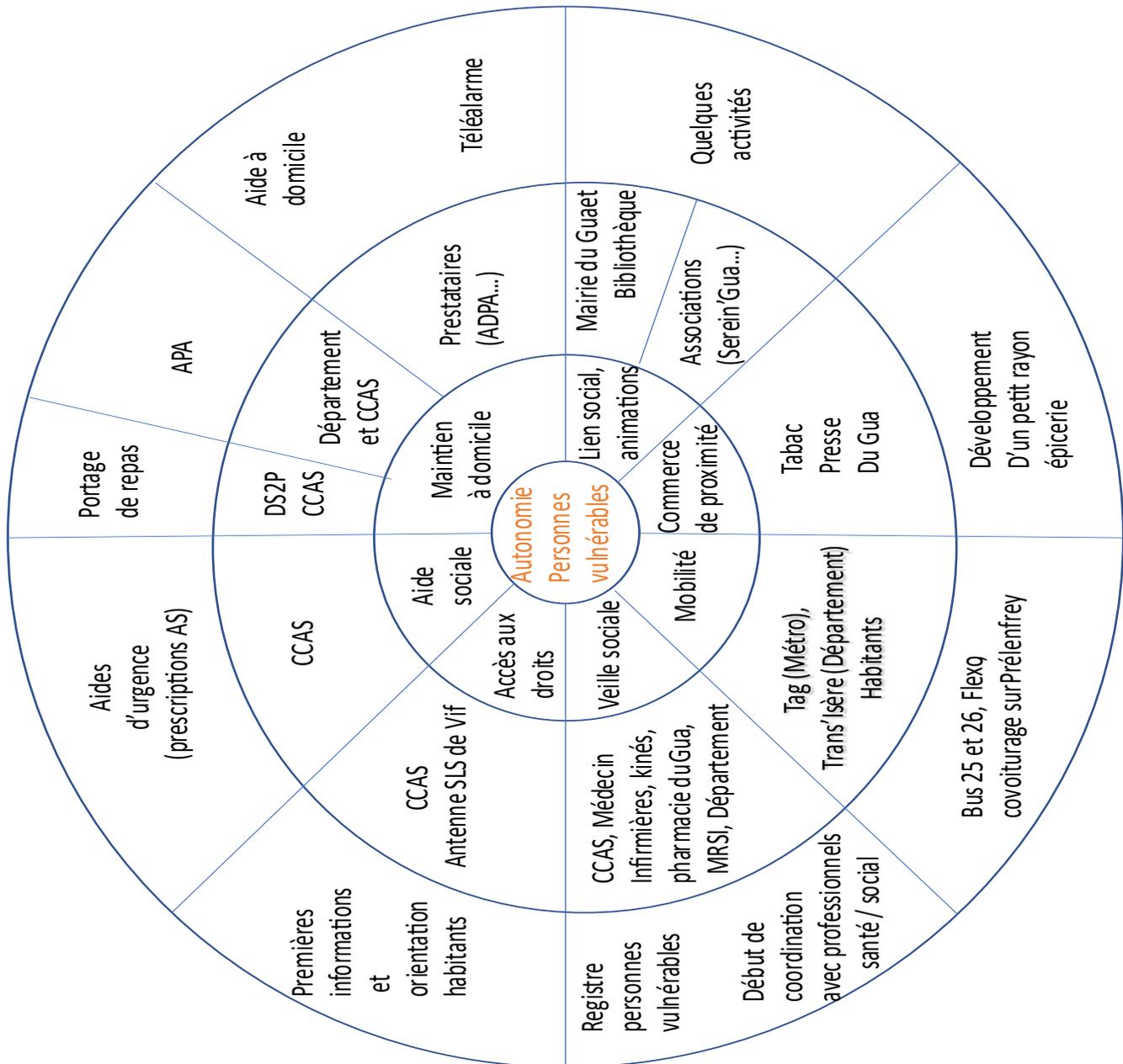
Les agents municipaux, une petite équipe de 21 agents :

- Une secrétaire générale,
- Une comptable ayant aussi en charge le CCAS,
- Un agent d'accueil qui gère aussi l'état civil, les élections et le recensement de la population,
- Un policier municipal qui a aussi en charge l'urbanisme
- Un agent ayant en charge la bibliothèque
- Deux agents techniques
- Deux personnes en charge des agences postales communales
- Huit personnes assurent le périscolaire, la restauration, l'entretien et le ménage
- Trois ATSEM réparties sur les trois écoles pour seconder les enseignantes

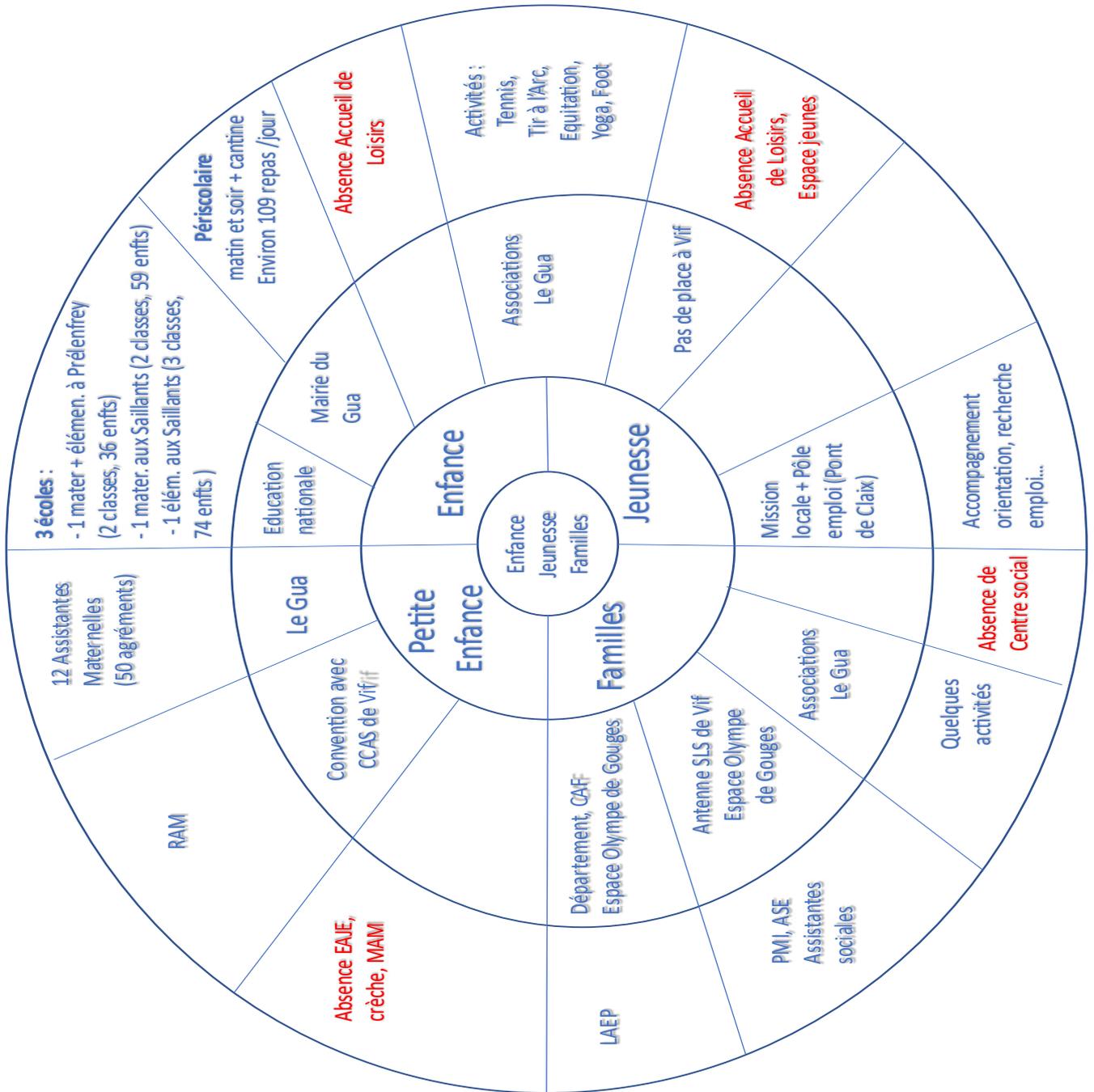
Offre détaillée

Les trois cartographies suivantes représentent l'offre et/ou les besoins pour trois thématiques :

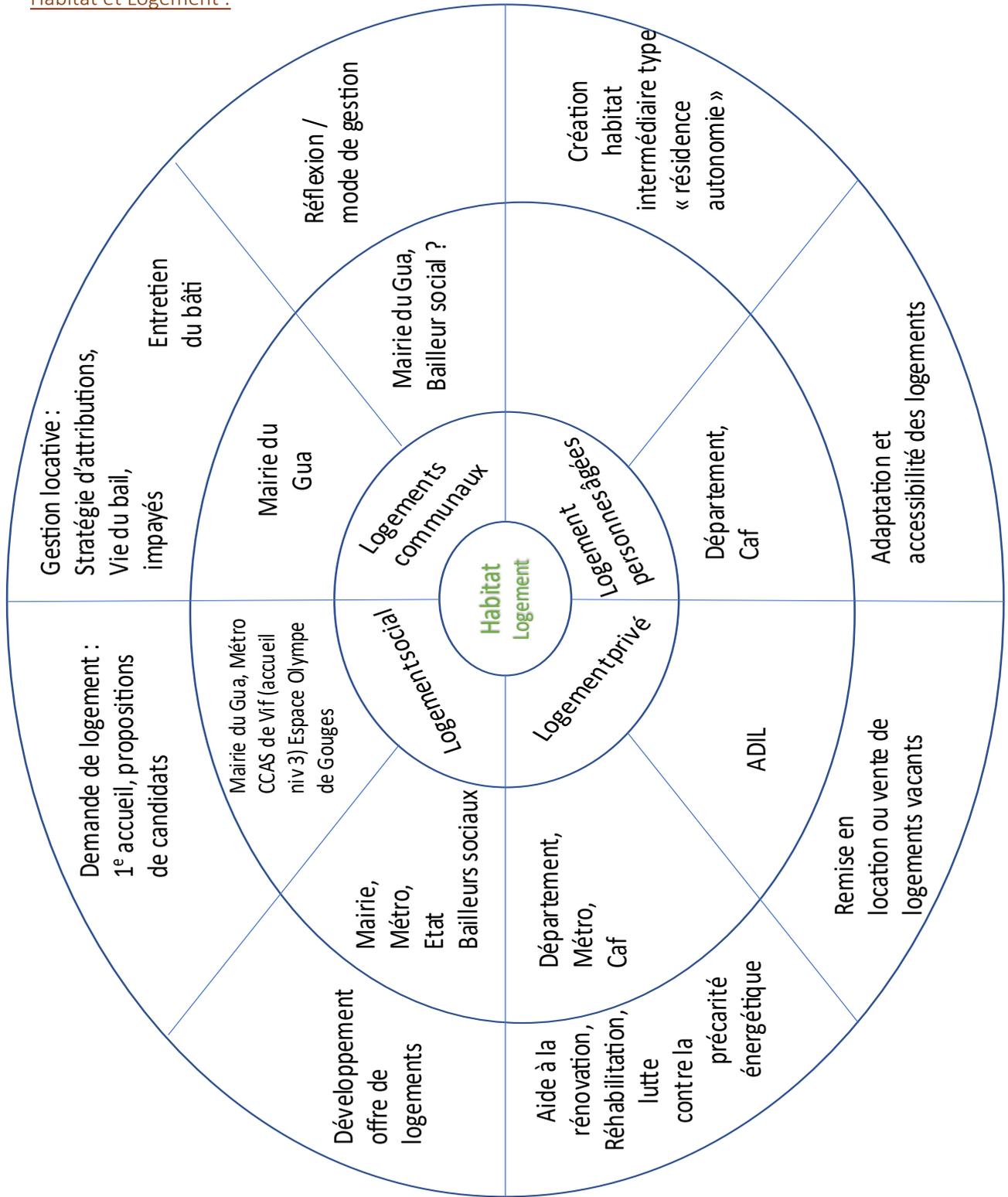
Autonomie et personnes vulnérables :



Enfance, Jeunesse et Familles :



Habitat et Logement :



IV/ Propositions d'actions à mettre en œuvre ou à valoriser

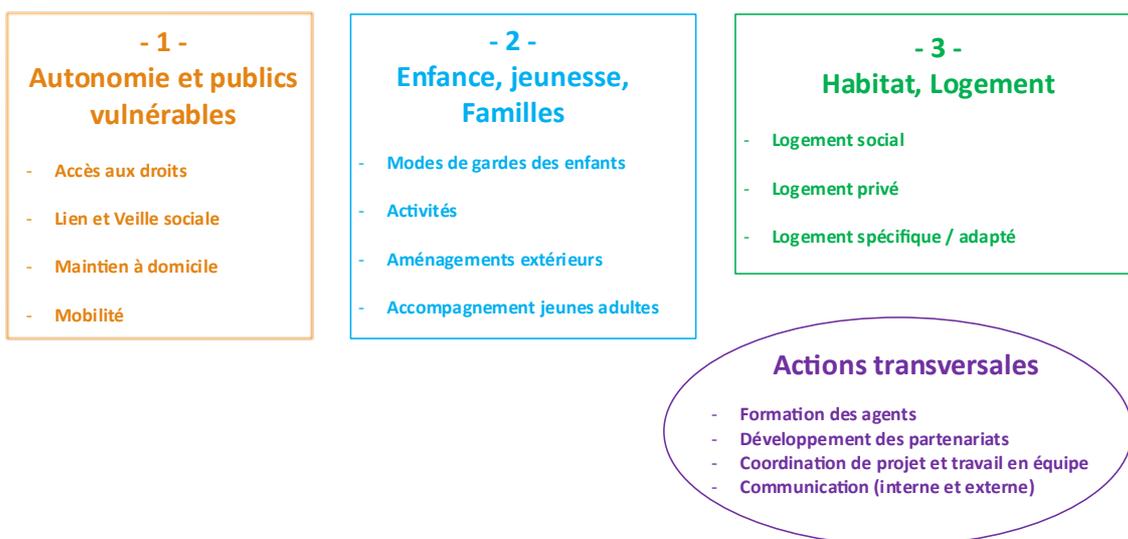
Suite à l'analyse des besoins sociaux et de l'offre existante, trois thématiques se sont révélées prioritaires, avec pour chacune plusieurs axes de travail.

Le travail qui suit a pour objectif de proposer des fiches actions thématiques et pratiques pour engager et accompagner la mise en œuvre des résultats de l'ABS. Certaines actions existaient déjà et sont opérationnelles, d'autres existent mais sont à affiner, d'autres encore sont en cours de mise en œuvre et d'autres enfin sont totalement à mettre en œuvre (avec des délais précisés quand cela est possible).

Voici le détail des trois thématiques et axes de travail. A cela s'ajoutent des actions transversales, de l'ordre de l'organisation et du fonctionnement interne de la collectivité.

Chaque action est détaillée au sein d'une fiche qui précise son objectif, la décrit, définit le territoire et le public concernés, l'organisation de l'action avec son calendrier, les partenaires les moyens nécessaires et le coût estimé pour la collectivité.

Axes de travail pour chaque thématique



20

Légende des couleurs pour les fiches actions :

- Existe déjà
- Existe déjà mais à développer/optimiser
- En cours de mise en œuvre
- A mettre en œuvre

Axe 1 : Accès aux droits et aide sociale

- Fiche n°1 : Accueil et information des habitants en matière d'accès aux droits
- Fiche n°2 : Permanence d'accueil en mairie
- Fiche n°3 : Domiciliation
- Fiche n°4 : Mise en place du Bus France services
- Fiche n°5 : L'aide sociale facultative (aides d'urgence)

Axe 2 : Lien et Veille sociale

- Fiche n°6 : Le registre des personnes isolées et fragiles
- Fiche n°7 : Mise en place d'une coordination « gérontologique » avec les professionnels de la santé, du social et du médico-social
- Fiche n°8 : Mise en place d'activités spécifiques pour les personnes âgées
- Fiche n°9 : Accompagnement des aidants familiaux : partenariat avec Vif

Axe 3 : Maintien à domicile

- Fiche n°10 : Répertoire des intervenants à domicile + lien avec les partenaires (ADPA...)
- Fiche n° 11 : Portage de repas à domicile
- Fiche n°12 : Téléassistance

Axe 4 : Mobilité

- Fiche n°13 : Sécurisation et mise en accessibilité de voies répertoriées comme importantes pour les piétons
- Fiche n°14 : Accompagnement aux déplacements (Dispositif « Sortir + » d'Agirc Arrco + Tarification solidaire TC de la Métro)

FICHE ACTION N° 1	Date de création : Mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Autonomie et personnes vulnérables	Axe : Accès aux droits et aide sociale
Nom de l'action : Accueil et information des habitants en matière d'accès aux droits	
Objectif général : - Permettre au personnel de la mairie (accueil et CCAS) de disposer d'informations à jour afin de renseigner les habitants ou de les orienter vers les bons dispositifs et structures - Aider à la constitution de dossiers (APA, ASH, ASPA...)	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	CCAS
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des agents par la rencontre de structures partenaires intervenant dans l'action sociale (qui fait quoi ?) - Constitution d'un répertoire de documentation - Développement du lien avec les partenaires de l'action sociale - Lutte contre le non recours aux droits
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Les habitants de la commune
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (Démarrage, durée, fréquence.)	- Mai 2022
Partenaires	Acteurs de l'action sociale : Département (SLS de Pont de Claix et Antenne de Vif), Espace Olympe de Gougues de Vif, autres CCAS...
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail dégagé pour les agents (1h / semaine) - Ordinateur en accès libre - Personnel CCAS - Mise à jour des informations
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accueillies - Types de demandes
Coût de l'action	
Estimation du coût global	0 €
Coût pour la commune	0 €
Coût pour le CCAS	Temps de travail personnel CCAS et Accueil
Aides et subventions	0 €

FICHE ACTION N° 2	Date de création : Juin 2021 Date de mise à jour :
Thématique : Autonomie et personnes vulnérables	Axe : Accès aux droits et aide sociale
Nom de l'action : Permanence d'accueil en mairie	
Objectif général : Premier accueil des publics en difficulté. Ecoute et orientations vers les structures et dispositifs adaptés	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	CCAS
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter une écoute aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre social - Répondre à la demande si c'est possible - Orienter vers les structures et dispositifs existants - Complémentaire avec le Bus France Services
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Les habitants de la commune (et alentours)
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	<ul style="list-style-type: none"> - Permanence hebdomadaire de 2h le lundi matin de 10h à 12h sur RV - Démarrage en juin 2021 - Poursuite de l'action au-delà de la mission d'ABS (après mai 2022 ?)
Partenaires	Interne
Outils et moyens	Personnel CCAS
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes rencontrées - Types de problématiques abordées
Coût de l'action	
Estimation du coût global	0 €
Coût pour la commune	0 €
Coût pour le CCAS	2h hebdo d'agent CCAS
Aides et subventions	0 €

FICHE ACTION N° 3	Date de création : déjà existant Date de mise à jour : Mai 2022
Thématique : Autonomie et personnes vulnérables	Axe : Accès aux droits et aide sociale
Nom de l'action : La domiciliation	
Objectif général : L'existence d'une adresse administrative est nécessaire pour prétendre au service des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, à l'exercice des droits civils, ainsi qu'à la délivrance d'un titre national d'identité, à l'inscription sur les listes électorales ou à l'aide juridictionnelle	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	CCAS
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'élection de domicile par le biais d'un formulaire Cerfa - Entretien préalable avec la personne pour l'informer sur les droits auxquels la domiciliation lui donne accès, la conseiller dans ses démarches et l'informer de ses devoirs (se manifester au minimum tous les 3 mois) - Attestation de domicile d'une durée de validité d'un an - Recueil et mise à disposition du courrier + tenue d'un registre des visites - Transmission annuelle au Préfet
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Personnes sans domicile stable (loi du 05/03/2007 : « <i>les personnes qui vivent de façon itinérante, celles qui sont hébergées de façon très temporaire par des tiers, celles qui recourent aux centres d'hébergement d'urgence de façon inconstante</i> »)
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	En fonction des demandes
Partenaires	Préfecture
Outils et moyens	Cerfa Personnel CCAS
Indicateurs de suivi	Nombre de domiciliations en cours et effectuées dans l'année Nombre de radiations
Coût de l'action	
Estimation du coût global	0 €
Coût pour la commune	0 €
Coût pour le CCAS	Temps de travail personnel CCAS
Aides et subventions	0 €

FICHE ACTION N° 4	Date de création : 28/03/2022 Date de mise à jour :
Thématique : Autonomie et personnes vulnérables	Axe : Accès aux droits et aide sociale
Nom de l'action : Mise en place du Bus France Services	
Objectif général : Accompagnement aux démarches administratives	
PRESENTATION DE L'ACTION	
Porteur de l'action	CCAS
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès aux services publics de chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit - Accueillir dans un lieu unique (Bus itinérant pour les territoires ruraux et de montagne), par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches administratives, notamment celles en ligne, sans RV.
Territoire concerné	Le Gua et Miribel Lanchâtre
Public visé	Les habitants des 2 communes se trouvant en difficulté pour effectuer des démarches administratives (et toute personne se présentant sur ce territoire).
ORGANISATION DE L'ACTION	
Calendrier de mise en œuvre (Démarrage, durée, fréquence.)	Démarrage en aout 2022 à raison d'une permanence hebdomadaire de 3h tournant sur 4 lieux : Les Saillants, Saint Barthélemy, Prélénfrey et Miribel Lanchâtre Engagement sur une année
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Miribel Lanchâtre - PIMM'S Médiation Grenoble (association labellisée France services) et les opérateurs publics et privés (CAF, CPAM, CARSAT, MSA, Direction des Finances publiques, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Pôle emploi, La Poste
Outils et moyens	Rédaction d'une délibération Signature d'une convention
Indicateurs de suivi	Rapport d'activité du PIMM'S
COÛT DE L'ACTION	
Estimation du coût global	5 000 € dont ¼ pris par Miribel Lanchâtre soit 1250 €
Coût pour la mairie	0 €
Coût pour le CCAS	¾ de 5 000 € soit 3750 € / an
Aides et subventions	?? En cours de recherche

FICHE ACTION N°5	Date de création : déjà existant Date de mise à jour : Mai 2022
Thématique : Autonomie et personnes vulnérables	Axe : Accès aux droits et aide sociale
Nom de l'action : Aides d'urgence	
Objectif général : Aides d'urgence apportées aux ménages en difficulté ayant épuisé les recours aux aides de droit commun	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	CCAS
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Demande transmise par un travailleur social après épuisement des autres aides possibles - Instruction de la demande - Décision d'attribution en CA du CCAS
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Habitants de la commune
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	<ul style="list-style-type: none"> - Déjà existant
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Travailleurs sociaux
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Personnel CCAS - Définition des aides et des critères d'attributions - Principes de subsidiarité (par rapport au droit commun)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sollicitations - Types d'aides demandées et accordées - Montant des différentes aides demandées et accordées
Coût de l'action	
Estimation du coût global	3000 €
Coût pour la commune	0 €
Coût pour le CCAS	3000 €
Aides et subventions	0 €

FICHE ACTION N°6	Date de création : déjà existant Date de mise à jour : Mai 2022
Thématique : Autonomie et personnes vulnérables	Axe : Lien et veille sociale
Nom de l'action : Registre des personnes fragiles et isolées	
Objectif général Favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires pour les personnes fragiles et isolées qui en ont fait la demande en cas de plan d'alerte ou d'urgence	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	CCAS
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour régulière - Utilisation pour un contact périodique lors du lancement de plans d'alerte ou d'urgence (canicule, urgence sanitaire...). Qui l'utilise, comment et pour quoi faire ? - Accompagnement des personnes vulnérables et fragiles
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Habitants de la commune
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	En cours
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Services sociaux du Département - Services de santé (ARS...) - Agent CCAS et membres du CA du CCAS
Outils et moyens	Question du secret professionnel
Indicateurs de suivi	- Nombre d'inscrits sur le registre
Coût de l'action	
Estimation du coût global	0 €
Coût pour la commune	0 €
Coût pour le CCAS	Temps de travail personnel CCAS
Aides et subventions	0 €

FICHE ACTION N°7	Date de création : déjà existant Date de mise à jour :
Thématique : Autonomie et personnes vulnérables	Axe : Lien et veille sociale
Nom de l'action : Mise en place d'une coordination gérontologique avec les professionnels de la santé, du social et du médico-social	
Objectif général : Mieux se connaître et échanger pour apporter des solutions collectives aux problématiques individuelles	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elu, CCAS
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges réguliers par mail entre professionnels, agents et élus concernés - Réunions trimestrielles (bonne fréquence ?)
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Habitants de la commune
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	- Déjà en cours
Partenaires	- Infirmières, médecins, aides à domicile, référente APA du Département, portage de repas, équipe mobile CHAI, MRSI...
Outils et moyens	- Temps d'échanges réguliers
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de situations résolues - Développement du partenariat
Coût de l'action	
Estimation du coût global	0 €
Coût pour la commune	0 €
Coût pour le CCAS	Temps de travail CCAS
Aides et subventions	0 €

FICHE ACTION N°8	Date de création : déjà existant Date de mise à jour :
Thématique : Autonomie et personnes vulnérables	Axe : Lien et veille sociale
Nom de l'action : Mise en place d'activités spécifiques pour les personnes âgées	
Objectif général : <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les risques par rapport à la dépendance, aux problèmes liés à la santé mentale - Contribuer à l'organisation d'évènements festifs 	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	CCAS
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des activités de prévention de la dépendance, par rapport à la santé mentale (ateliers mémoire, prévention des chutes...) - Accompagner l'organisation d'évènements festifs, de sorties...
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Personnes âgées de la commune
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	Tout au long de l'année
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Associations locales (Serein'gua, Festi villages, Prélenfrey animations...) - Prestataires extérieurs
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Cours : ateliers - Mise à disposition de salles
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux activités - Enquêtes de satisfaction
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	0 €
Coût pour le CCAS	Environ 15 000 € + temps de travail agent CCAS
Aides et subventions	?

FICHE ACTION N°9	Date de création : déjà existant Date de mise à jour : Mai 2022
Thématique : Autonomie et personnes vulnérables	Axe : Lien et veille sociale
Nom de l'action : Accompagnement des aidants familiaux	
Objectif général : Soulager les aidants familiaux par des temps de discussion	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	CCAS
Description de l'action	- Proposition de participation aux évènements mis en place par Vif (permanence téléphonique, pique-nique des aidants...)
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Habitants de la commune
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	-
Partenaires	- CCAS de Vif - Département (voir possibilités de mise à disposition de personnel pour permettre aux aidants de souffler...)
Outils et moyens	- Communication sur les activités de Vif
Indicateurs de suivi	- Nombre de participants - Retour sur les activités
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	0 €
Coût pour le CCAS	?
Aides et subventions	?

FICHE ACTION N°10	Date de création : janvier 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Autonomie et personnes vulnérables	Axe : Maintien à domicile
Nom de l'action : Répertoire et soutien de l'aide à domicile	
Objectif général : Favoriser le maintien à domicile par le biais de l'intervention d'aides à domicile	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	CCAS
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un répertoire des aides à domicile intervenant sur la commune - Soutien de l'ADPA et des intervenants de l'aide à domicile
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Habitants de la commune
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	
Partenaires	ADPA et autres intervenants de l'aide à domicile
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan annuel
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des données
Coût de l'action	
Estimation du coût global	1111 € pour le soutien ADPA
Coût pour la commune	0 €
Coût pour le CCAS	1011 € + 100 € d'adhésion annuelle
Aides et subventions	0 €

FICHE ACTION N°11	Date de création : déjà existant Date de mise à jour :
Thématique : Autonomie et personnes vulnérables	Axe : Maintien à domicile
Nom de l'action : Portage de repas à domicile	
Objectif général : Permettre le maintien à domicile des personnes ne pouvant plus assurer leurs repas elles-mêmes	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	CCAS
Description de l'action	Favoriser la mise en place du portage de repas quand e besoin s'en fait sentir
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Habitants de la commune
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	Déjà en cours
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - DS2P (distribution des repas) - Guillaud Traiteur (réalisation des repas)
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Convention entre le CCAS et la société DS2P pour fixer l'aide financière du CCAS aux repas - Personnel CCAS
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de repas fournis - Enquête de satisfaction des utilisateurs
Coût de l'action	
Estimation du coût global	8000 €
Coût pour la commune	0 €
Coût pour le CCAS	8000 € (Aide financière entre 2,85 € et 3,85 € par repas selon le QF)
Coût pour particulier	Hors aide CCAS : 13,05 € par repas et 13,75 € pour repas régime (sans sel, diabétique, mixé) et 4,60 € pour repas du soir, 1,30 € pour potage
Aides et subventions	Aides complémentaires possibles dans le cadre de l'APA, de l'aide sociale ou de la caisse de retraite

FICHE ACTION N°12	Date de création : déjà existant Date de mise à jour :
Thématique : Autonomie et personnes vulnérables	Axe : Maintien à domicile
Nom de l'action : Téléassistance	
Objectif général : Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	ADPA
Description de l'action	- Aide financière du CCAS à l'association
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Habitants de la commune
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	
Partenaires	Téléassistance Sud Isère – FILIADAP SAS (Filiale de l'ADPA)
Outils et moyens	
Indicateurs de suivi	Nombre d'abonnés au service de téléalarme (10 début 2022 répartis comme tel : 5 aux Saillants, 1 à Lanceteyre, 1 à St Barthélemy et 3 à Prélénfrey)
Coût de l'action	
Estimation du coût global	0 €
Coût pour la commune	0 €
Coût pour le CCAS	Cf fiche n°10 (par rapport au soutien de l'ADPA)
Aides et subventions	0 €

FICHE ACTION N°13	Date de création : Mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Autonomie et personnes vulnérables	Axe : Mobilité
Nom de l'action : Sécurisation et mise en accessibilité des voies piétonnes	
Objectif général : Favoriser les déplacements à pied ou en fauteuil roulant des personnes en perte d'autonomie	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Mairie et Métropole
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des voies et chemins non sécurisés et/ou non accessibles aux personnes à mobilité réduite - Travaux de sécurisation et de mise en accessibilité
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Habitants de la commune
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	?
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Métro
Outils et moyens	-
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de problèmes de déplacements au sein de la commune
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	0 ?
Coût pour le CCAS	0 €
Aides et subventions	?

FICHE ACTION N°14	Date de création : Mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Autonomie et personnes vulnérables	Axe : Mobilité
Nom de l'action : Accompagnement aux déplacements	
Objectif général : Favoriser les déplacements entre les différents villages et hors de la commune	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	CCAS
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif « Sortir + » pour les 75 ans et + - Tarification solidaire sur le réseau TAG pour les foyers dont le QF est inférieur à 712 €
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Habitants de la commune
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Agirc Arcco - Tag
Outils et moyens	-
Indicateurs de suivi	-
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	
Coût pour le CCAS	
Aides et subventions	

II/ Actions Enfance, Jeunesse et Familles

- Fiche n°1 : Renouvellement du Projet éducatif Territorial

Axe 1 : Modes de garde

- Fiche n°2 : Relations avec le Relais Petite Enfance de Vif
- Fiche n°3 : Ouverture d'une micro-crèche

Axe 2 : Activités

- Fiche n°4 : Ouverture d'un centre de loisirs

Axe 3 : Aménagements extérieurs

- Fiche n° 5 : Aménagement d'aires de jeux

Axe 4 : Accompagnement jeunes adultes

- Fiche n°6 : Accompagnement et mise en place de projets pour les jeunes
- Fiche n°7 : Information et lien avec la mission locale

Autres idées d'actions spécifiques jeunesse (ados – jeunes adultes)

Sorties, projets, Espace jeunes, Conseil municipal des jeunes, jobs d'été, formation BAFA...

FICHE ACTION N°1	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Enfance Jeunesse et Familles	
Nom de l'action : Renouvellement du projet éducatif territorial (arrivé à échéance en 2021)	
Objectif général : Formaliser une démarche permettant à la commune de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus – Coordinateur jeunesse - Agents
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions d'une amélioration du projet éducatif pour favoriser la réussite éducative de tous les enfants ; - Mettre au premier plan les objectifs et contenus éducatifs et donc les apprentissages et l'épanouissement des enfants - Accompagner les acteurs en les mettant en situation de coopération éducative, et ce pour mieux contribuer à la réussite éducative et à plus d'égalité. - Articuler ce travail avec les contractualisations plus larges que sont le Contrat territorial jeunesse (Département) et la Convention territoriale globale (CAF)
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Enfants de maternelle et primaire
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	Juillet 2022
Partenaires	Directrices écoles maternelle et élémentaire, ATSEM, Bibliothécaire, Parents d'élèves et la CAF
Outils et moyens	Commission PEDT composée d'élus (S. Ferrara, C. Védélago, A. Scudeler, E. Revol) + Personnel scolaire
Indicateurs de suivi	Convention CAF
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	Temps de travail agents
Coût pour le CCAS	?
Aides et subventions	CAF ?

FICHE ACTION N° 2	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Enfance Jeunesse et Familles	Axe 1 : Modes de garde
Nom de l'action : Relations avec le Relais Petite Enfance de Vif	
Objectif général : Pérenniser les relations avec le Relais Petite Enfance (RPE) de Vif	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus
Description de l'action	RPE (ex RAM), lieu ressources pour : <ul style="list-style-type: none"> - les assistantes maternelles (rencontres, échanges, temps d'éveil collectifs) - les parents employeurs : permanences pour poser les questions techniques, d'ordre légal, liées aux contrats... Une convention lie le RAM et le CCAS, celle-ci vient à échéance en décembre 2023 → Renouveler la convention RPE / Le Gua
Territoire concerné	Le Gua - Vif
Public visé	Enfants non scolarisés (de 0 à 3 ans)
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	2022 - 2023
Partenaires	- CAF - Ludothèque de Vif et Bibliothèque du Gua
Outils et moyens	Convention
Indicateurs de suivi	
Coût de l'action	
Estimation du coût global	5306,40 €
Coût pour la commune	/
Coût pour le CCAS	5306,40 € pour 2022
Aides et subventions	/

FICHE ACTION N°3	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Enfance Jeunesse et Familles	Axe : Modes de garde
Nom de l'action : Ouverture d'une micro crèche	
Objectif général : Offrir la possibilité sur la commune d'ouvrir une micro-crèche pour pallier aux manques de solutions de gardes des enfants de – de 3 ans	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus
Description de l'action	Le nombre d'assistantes maternelles ne répondant pas aux besoins, il est envisagé l'ouverture d'une micro-crèche. Une micro-crèche est une structure d'accueil dédiée aux enfants âgés de deux mois à trois ans. Contrairement aux crèches classiques, elle se caractérise par un nombre limité à dix enfants. Ces derniers sont tous réunis dans une même section, quel que soit leur âge.
Territoire concerné	Le Gua
Public visé	Enfants non scolarisés (de 0 à 3 ans)
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	2025 - 2026
Partenaires	Centre social Vif, Département, CAF
Outils et moyens	- Mise à disposition de locaux
Indicateurs de suivi	Réponses aux demandes actuellement non satisfaites
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	?
Coût pour le CCAS	?
Aides et subventions	?

FICHE ACTION N°4	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Enfance Jeunesse et Familles	Axe : Activités
Nom de l'action : Ouverture d'un centre de loisirs	
Objectif général : Rassembler les enfants du territoire ou en dehors du territoire au sein d'une structure d'accueil collectif de mineurs et permettre à chacun de vivre pleinement ses temps de vacances et de détente.	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus / Coordinateur jeunesse / Association des Centres de Loisirs
Description de l'action	Ouverture d'un centre de loisirs <ul style="list-style-type: none"> - Mise aux normes des locaux - Recrutement de personnel ou mise en œuvre par un prestataire associatif
Territoire concerné	Le Gua / Vif / Miribel
Public visé	Enfants de 3 à 17 ans
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	2022 : Démarrage de la réflexion 2 ^e semestre 2023 : Ouverture du Centre de Loisirs
Partenaires	Communes de Vif et Miribel Lanchâtre Ecoles primaire du Bruyant
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu : Ecole primaire du Bruyant - Signature d'une convention de partenariat entre les communes concernées
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation du Centre de Loisirs
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	?
Coût pour le CCAS	?
Aides et subventions	?

FICHE ACTION N° 5	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Enfance Jeunesse et Familles	Axe : Aménagements extérieurs
Nom de l'action : Aménagement d'aires de jeux	
Objectif général : Création d'aires de jeux suffisamment grandes pour comprendre à la fois des espaces de jeux adaptés aux enfants de tous les âges.	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus
Description de l'action	Création d'aires de jeux suffisamment grandes pour comprendre à la fois des espaces de jeux adaptés aux enfants de tous les âges avec la possibilité d'aménagement pour les familles (bancs...tables pique-niques, boîte à livres...)
Territoire concerné	Avoir une offre sur les 3 villages du Gua : <ul style="list-style-type: none"> - Aire de jeux enfants à Saint Barthélemy - City Park aux Saillants - Parcours santé + tobogan dans l'école à Prélénfrey
Public visé	Toute la population
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	2024
Partenaires	Prestataire privé
Outils et moyens	
Indicateurs de suivi	- Fréquentation de ces aires de jeux
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	?
Coût pour le CCAS	?
Aides et subventions	?

FICHE ACTION N°6	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Enfance Jeunesse et Familles	Axe : Accompagnement jeunes adultes
Nom de l'action : Accompagnement et mise en place de projets pour les jeunes	
Objectif général : Accompagner les jeunes dans leurs projets par l'intervention d'un médiateur et réaliser de projets tels que les chantiers jeunes, proposer des jobs d'été ou encore des formations BAFA	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus – Agents communaux
Description de l'action	<p>Le médiateur jeunesse aide et accompagne les jeunes en difficultés dans le développement de leur capacité de socialisation, d'intégration et d'insertion. Il permet aux jeunes de concevoir, imaginer et concrétiser leurs projets, les accompagner dans leurs démarches.</p> <p>Les chantiers jeunes permettent aux participants de rencontrer d'autres personnes issues de milieux culturels, sociaux différents, ce qui favorise l'apprentissage des notions de respect des autres et de leurs différences. Grâce aux chantiers, les jeunes peuvent également acquérir une 1^e expérience du monde du travail, apprendre différentes techniques, à respecter les consignes mais aussi les horaires, le travail en équipe et l'autonomie.</p> <p>Objectifs opérationnels au cœur de ce dispositif : expérimenter la démarche de recherche d'emploi, découvrir le monde du travail, acquérir des revenus, mieux connaître sa commune, rencontrer d'autres jeunes, permettre aux jeunes de s'engager dans leur commune, s'engager dans un parcours de citoyenneté</p>
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Jeunes 16 à 25 ans
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	2023
Partenaires	
Outils et moyens	
Indicateurs de suivi	- Nombre de participants
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	?
Coût pour le CCAS	?
Aides et subventions	?

FICHE ACTION N°7	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Enfance Jeunesse et Familles	Axe : Accompagnement jeunes adultes
Nom de l'action : Information et lien avec la Mission Locale	
Objectif général : Informier et accompagner les jeunes adultes dans leurs projets et notamment dans leur projet professionnel	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus – Agents communaux
Description de l'action	La Mission Locale Sud Isère a pour but d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans à trouver leur voie vers l'emploi. Organiser une matinée d'information sur les services de la Mission locale : <ul style="list-style-type: none"> - Insertion professionnelle des jeunes - Propositions d'offres d'emploi
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Jeunes de 16 à 18 ans
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	2023
Partenaires	Mission Locale Sud Isère
Outils et moyens	
Indicateurs de suivi	- Nombre de jeunes mobilisés
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	?
Coût pour le CCAS	?
Aides et subventions	?

III/ Actions Habitat, Logement

Axe 1 : Logements sociaux et communaux

- Fiche n°1 : Premier accueil et information des personnes en recherche de logement social
- Fiche n°2 : Mise en place d'une « commission logement »
- Fiche n°3 : Production de logements sociaux
- Fiche n°4 : Occupation des logements communaux
- Fiche n°5 : Création d'un logement d'urgence

Axe 2 : Logement privé

- Fiche n°6 : Information sur les aides à la rénovation et à la réhabilitation énergétique des logements
- Fiche n°7 : Inventaire des logements vacants

Axe 3 : Logement spécifique et adapté

- Fiche n°8 : Mise en accessibilité et adaptation des logements des personnes en perte d'autonomie
- Fiche n°9 : Création d'un habitat spécifique pour personnes âgées en perte d'autonomie

Axe transversal habitat :

- Formation des agents et des élus sur la thématique du logement
Amélioration de la connaissance de la thématique du logement, des demandeurs de logements
- Information et orientation des administrés sur la thématique de l'habitat et du logement (aide à la rénovation du parc privé, permanence ADIL, infos LS dans communes niveau 3 vif ou Varcès, permanences de différents partenaires à Olympe de Gouges à Vif...)
- Développement du partenariat sur les thématiques de l'habitat et du logement (communes environnantes, Métro, bailleurs, Action logement, GETRIM et Vicat...)
- Participation aux instances Métro :
 - ILSOA (demandes et attributions de logements sociaux)
 - Coopération intercommunale (PLA-I)
 - CIL

FICHE ACTION N°1	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Habitat et Logement	Axe : Logements sociaux et communaux
Nom de l'action : Premier accueil et information des personnes en recherche de logement social	
Objectif général : Informier et orienter les demandeurs de logement social	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Accueil mairie
Description de l'action	Effectuer l'accueil « niveau 1 » des demandeurs de logements sociaux
Territoire concerné	Grenoble Alpes Métropole
Public visé	Ménages en recherche de logement social
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de la référente Logement au CCAS de Vif avec la personne à l'accueil le 12/5/22 - Lien avec la personne de la Métro en charge de l'animation des guichets d'accueil
Partenaires	CCAS de Vif et de Varcès, Métro
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - SNE - Infos Métro (plaquette, site internet...)
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes reçues
Coût de l'action	
Estimation du coût global	450 € (participation au financement des accueil Métro niveau 3) + temps de travail agent d'accueil
Coût pour la commune	450 € (participation au financement des accueil Métro niveau 3) + temps de travail agent d'accueil
Coût pour le CCAS	/
Aides et subventions	/

FICHE ACTION N°2	Date de création : octobre 2021 Date de mise à jour : mai 2022
Thématique : Habitat et Logement	Axe : Logements sociaux et communaux
Nom de l'action : Mise en place d'une « commission logement »	
Objectif général : Permettre aux demandeurs de trouver une solution de logement adaptée à leurs besoins	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	CCAS et agents
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de la Stratégie habitat/logement de la commune (en lien avec la commission urbanisme et la com. travaux) - Connaissance des candidats aux logement de la commune - Proposition de candidats pour les logements sociaux de la commune (remis à disposition du bailleur AIH ou réservés) - Proposition de candidats sur les logements PLA-I présentés chaque mois en coopération intercommunale de la Métro (avec Vif) - Lien avec les communes voisines pour les demandeurs de notre commune souhaitant élargir leur demande aux communes voisines - Attribution des logements communaux - Participation au relogement des prioritaires DALO souhaitant le Gua parmi leur choix de communes - Participation aux principales instances Métro (CIL, ILSOA, coopération métropolitaine)
Territoire concerné	Commune du Gua et Territoire de l'agglomération grenobloise
Public visé	Ménages en recherche de logement
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage de la commission en octobre 2021 - Réunions en fonction des besoins et logements qui se libèrent
Partenaires	Métro, service logement de Vif, Varcès et autres communes voisines, Bailleurs sociaux
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Elle est composée du maire, de la vice-présidente du CCAS et de la 1^e adjointe et préparée par un agent qui analyse et propose les candidatures - SNE
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Logements reloués sur la commune - Ménages en recherche relogés sur et hors commune
Coût de l'action	
Estimation du coût global	
Coût pour la commune	Temps de travail agent
Coût pour le CCAS	
Aides et subventions	

FICHE ACTION N°3	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Habitat et Logement	Axe : Logements sociaux et communaux
Nom de l'action : Production de logements sociaux	
Objectif général Augmenter et adapter l'offre de logements sociaux aux besoins de la population	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'objectifs en termes de construction neuve, de développement de l'offre de petits logements sociaux (cf PLH) - Développement de l'accession sociale ? - Projets : OAP du Plantier (12 LS), Cure des Saillants (4 LS)
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Personnes en recherche de logements sociaux
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	A définir
Partenaires	Métro, bailleurs sociaux
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Vente d'un terrain/bâti communal - Se rapprocher d'un monteur d'opération de logement social
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de logements sociaux (aujourd'hui 13 soit 1,8 % des résidences principales)
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A évaluer
Coût pour la commune	
Coût pour le CCAS	
Aides et subventions	

FICHE ACTION N°4	Date de création : octobre 2021 Date de mise à jour : mai 2022
Thématique : Habitat et Logement	Axe : Logements sociaux et communaux
Nom de l'action : Occupation des logements communaux	
Objectif général : Définir une stratégie d'occupation des 9 logements communaux	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus / agent CCAS / agents techniques
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Logements à bas loyers, 1 logement d'urgence... ? - Entretien et amélioration du parc - Gestion locative (EDLE, EDLS, impayés, problèmes de voisinage, vocation de ce parc, montant des loyers...). - Délégation de gestion à un tiers : Un Toit Pour Tous ?
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	A préciser
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	En cours
Partenaires	Trésorerie pour la gestion financière, le Département pour les aides à la rénovation
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Critères d'attribution
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de locations - Impayés de loyers
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A évaluer
Coût pour la commune	Temps de travail agent
Coût pour le CCAS	Temps de travail agent
Aides et subventions	Département pour l'aide à la rénovation du bâti, Région, Etat

FICHE ACTION N°5	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Habitat et Logement	Axe : Logements sociaux et communaux
Nom de l'action : Création d'un logement d'urgence	
Objectif général : Permettre un accueil temporaire pour des ménages en grande difficulté soudaine (suite à une catastrophe naturelle, incendie, conflits...)	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Élus
Description de l'action	- Utiliser un logement communal pour proposer un toit à des ménages ayant subi un évènement soudain les mettant à la rue
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Ménages en grande difficulté soudaine
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	A définir
Partenaires	- Métro - Délégation de la « gestion locative » à un opérateur compétent (UTPT ?) - Entreprises pour la rénovation
Outils et moyens	- T3 situé au 57 avenue du Vercors aux Saillants - Convention d'occupation précaire ? (Définir durée, conditions d'entrée et de sortie)
Indicateurs de suivi	- Ménages hébergés
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A évaluer
Coût pour la commune	
Coût pour le CCAS	
Aides et subventions	Département pour l'aide à la rénovation du bâti

FICHE ACTION N°6	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Habitat et Logement	Axe : Logement privé
Nom de l'action : Informations sur les aides à la rénovation et à la réhabilitation énergétique des logements	
Objectif général Permettre aux propriétaires privés d'améliorer leur bâti et de lutter contre la précarité énergétique	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de plaquettes d'information - Mise en place de réunions d'information des habitants en partenariat avec les opérateurs et financeurs (aides à la rénovation, sensibilisation à la lutte contre la précarité énergétique...) - Facilitation de groupements d'achat d'énergie
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Habitants du Gua
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	A définir
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - SOLIHA, ANAH, Adème, AGEDEN - Département...
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions d'informations thématiques - Plaquettes d'information
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Aides obtenues par les propriétaires
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A évaluer
Coût pour la commune	
Coût pour le CCAS	
Aides et subventions	

FICHE ACTION N°7	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Habitat et Logement	Axe : Logement privé
Nom de l'action : Inventaire des logements vacants et de leur état	
Objectif général : Diminuer le nombre de logements vacants sur la commune	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Agent urbanisme
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Répertorier les logements vacants pour ensuite encourager les propriétaires à leur réutilisation par la vente ou la mise en location après réalisation de travaux si besoin - Prendre contact avec Vicat et/ou Getrim pour proposer l'amélioration et/ou la vente de leur patrimoine immobilier sur la commune (lien initié avec la Métro intéressée par la problématique du foncier appartenant à Vicat)
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Propriétaires de logements vacants
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	A définir
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires privés - Vicat / Gétrim
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Données communales (urbanisme)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de prises de contact avec des propriétaires de logements vacants
Coût de l'action	
Estimation du coût global	
Coût pour la commune	Temps de travail agent
Coût pour le CCAS	
Aides et subventions	

FICHE ACTION N°8	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Habitat et Logement	Axe : Logement spécifique et adapté
Nom de l'action : Mise en accessibilité et adaptation des logements des personnes en perte d'autonomie	
Objectif général : Accompagner les habitants dans l'adaptation de leur logement en cas de perte d'autonomie ou de handicap	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	CCAS
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les habitants sur les aides existantes en matière d'adaptation des logements à la perte d'autonomie - Recenser les besoins
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Propriétaires et locataires de la commune
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	A définir
Partenaires	Département, Mutuelles, complémentaires retraite...
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Plaquettes d'information -
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes aidées - Aides octroyées
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A évaluer
Coût pour la commune	
Coût pour le CCAS	
Aides et subventions	

FICHE ACTION N°9	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Habitat et Logement	Axe : Logement spécifique et adapté
Nom de l'action : Création d'un habitat spécifique pour personnes âgées en perte d'autonomie	
Objectif général : Permettre aux personnes ne pouvant se maintenir à domicile de trouver des solutions alternatives à l'EHPAD	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir à une forme intermédiaire entre logement et EHPAD, résidence autonomie ? En lien avec un bailleur social ? Voir modèles communes voisines : Vizille, Claix, Varcis : Financement, montage opération...) - Recenser les besoins
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Habitants ne pouvant plus rester seuls à domicile
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	A définir
Partenaires	Autres communes, bailleurs, opérateurs...
Outils et moyens	
Indicateurs de suivi	
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A évaluer
Coût pour la commune	
Coût pour le CCAS	
Aides et subventions	

Axe 1 : Développement de la compétence « Action sociale » et des partenariats

- Fiche n° 1 : Formation de l'équipe municipale (agents et élus)
- Fiche n°2 : Formalisation de la mission « d'accueil social »
- Fiche n°3 : Participation à la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF et les communes participantes

Axe 2 : Coordination de projets et travail en équipe

- Fiche n°4 : Constitution d'un pôle « CCAS »
- Fiche n°5 : Coordination et travail en équipe sur l'action sociale

Axe 3 : Communication / Information

- Fiche n°6 : Enrichir la communication interne
- Fiche n°7 : Rendre plus visible le CCAS

FICHE ACTION N°1	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Actions transversales	Axe : Développement de la compétence « Action sociale » et des partenariats
Nom de l'action : Formation de l'équipe municipale (agents et élus)	
Objectif général : Développer les connaissances et compétences de l'équipe en matière d'action sociale	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elue à l'Action sociale
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre des principaux partenaires de l'action sociale : Département, Espace Olympe de Gouges à Vif... - Par ces rencontres, développer le partenariat et le travail collaboratif - Achat d'ouvrages + consultation des sites internet des partenaires
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Agents et élus
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	En cours
Partenaires	Partenaires de l'Action sociale
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de réunions d'information et d'échange de pratiques : avec le SLS de Pont de Claix à l'Antenne de Vif le 16/05/2022, avec les personnes ayant en charge le Logement et le Maintien à domicile au CCAS de Vif le 12/05/2022 + Prévoir de rencontrer les personnes du Centre social de Vif, de la petite enfance... -
Indicateurs de suivi	Développement des connaissances et des contacts avec les partenaires
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	Temps de travail agents
Coût pour le CCAS	Temps de travail agents
Aides et subventions	/

FICHE ACTION N°2	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Actions transversales	Axe : Développement de la compétence « Action sociale » et des partenariats
Nom de l'action : Formalisation de la mission d'accueil social	
Objectif général : Être en mesure d'accueillir tous types de public avec une écoute permettant d'orienter ou de répondre aux besoins	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Agents d'accueil et CCAS
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoute bienveillante permettant de cibler les problématiques de la personne afin de l'orienter au mieux - Information sur les dispositifs et services existants - Accompagnement aux démarches - Devoir de discrétion
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Toute personne se présentant à l'accueil de la Mairie
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	Mai 2022
Partenaires	En interne
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au groupe inter-institutionnel mis en place par le Département (SLS de Pont de Claix) pour les personnels d'accueil des différentes institutions : mieux se connaître, partager questions et problématiques, mutualiser les outils
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accueillies - Nombre de réponses satisfaites
Coût de l'action	
Estimation du coût global	
Coût pour la commune	Temps de travail agent
Coût pour le CCAS	Temps de travail agent
Aides et subventions	/

FICHE ACTION N°3	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Actions transversales	Axe : Développement de la compétence « Action sociale » et des partenariats
Nom de l'action : Participation à la mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF et les communes du territoire de Grenoble-Alpes Métropole Sud-Ouest	
Objectif général : La Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de l'Isère a proposé au territoire de Grenoble-Alpes Métropole (GAM) Sud-Ouest un engagement réciproque dans une Convention Territoriale Globale (CTG) aux services des familles.	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus + Secrétaire Général
Description de l'action	Pour assurer la continuité de la participation financière des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), une convention sera signée par le territoire GAM Sud-Ouest et la Caf de l'Isère au 1er janvier 2023, pour 4 ans. La CTG vise à déterminer les orientations du territoire sur les axes suivants : Petite enfance, Enfance / Jeunesse, Parentalité, Accès aux droits, Inclusion numérique, Animation de la vie sociale, Logement et habitat, Insertion, Handicap
Territoire concerné	GAM Sud-Ouest (Claix, Le Gua, Miribel Lanchâtre, Saint Paul de Varcès, Varcès, Vif)
Public visé	Habitants de ce territoire
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	- Réalisation du diagnostic pour septembre 2022 - Signature de la convention en janvier 2023
Partenaires	CAF, GAM Sud-Ouest (Claix, Le Gua, Miribel Lanchâtre, Saint Paul de Varcès, Varcès, Vif)
Outils et moyens	- Elaboration d'un diagnostic par un prestataire - Comité de pilotage et comité technique auxquels participent élus et techniciens de la commune
Indicateurs de suivi	Mise en place d'actions communes
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	?
Coût pour le CCAS	?
Aides et subventions	?

FICHE ACTION N°4	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Actions transversales	Axe : Coordination de projets et travail en équipe
Nom de l'action : Constitution d'un Pôle CCAS	
Objectif général : Structurer le CCAS afin de remplir les missions obligatoires, développer les missions facultatives et répartir ces missions entre les agents	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elu + Chargé de mission CCAS
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les missions déjà existantes - Développer de nouvelles actions et des projets - Coordonner l'action sociale liée au CCAS - Poursuivre l'expertise sociale
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Agents et élus
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	Automne 2022
Partenaires	En interne
Outils et moyens	
Indicateurs de suivi	
Coût de l'action	
Estimation du coût global	
Coût pour la commune	
Coût pour le CCAS	Temps de travail agent
Aides et subventions	/

FICHE ACTION N°5	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Actions transversales	Axe : Coordination de projets et travail en équipe
Nom de l'action : Coordination et travail en équipe sur l'action sociale	
Objectif général : L'action sociale, plus large que la seule action du CCAS, nécessité d'être coordonnée afin de faire le lien entre les différents projets et conventionnements	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus + Secrétaire général + Chargé de mission CCAS + Coordinateur jeunesse
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les actions jeunesse (PEDT) et CCAS (convention RAM...) - Coordonner les actions Logement et Urbanisme - Coordonner les actions liées aux conventionnements qui touchent de multiples thématiques (telles que la CTG)
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Agents et élus
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	Automne 2022
Partenaires	En interne
Outils et moyens	- Points d'équipe réguliers
Indicateurs de suivi	
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	Temps de travail agents
Coût pour le CCAS	Temps de travail agents
Aides et subventions	Financement CAF sur coordination jeunesse ?

FICHE ACTION N°6	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Actions transversales	Axe : Communication et information
Nom de l'action : Enrichir la communication interne	
Objectif général : Enrichir la communication entre élus, entre agents et élus, entre agents	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus, agents
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Informer régulièrement les agents sur les actions et projets définis par les élus et les solliciter sur leur faisabilité - Mettre en place des réunions d'équipe afin de partager une connaissance commune des actions en cours et se répartir les tâches
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Agents et élus
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	
Partenaires	En interne
Outils et moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions d'équipe - Comptes-rendus de réunions
Indicateurs de suivi	
Coût de l'action	
Estimation du coût global	
Coût pour la commune	Temps de travail agents
Coût pour le CCAS	Temps de travail agents
Aides et subventions	/

FICHE ACTION N°7	Date de création : mai 2022 Date de mise à jour :
Thématique : Actions transversales	Axe : Communication et information
Nom de l'action : Rendre plus visible le CCAS pour les habitants	
Objectif général : Améliorer la visibilité du CCAS et de ses missions	
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Elus
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'une plaquette de présentation du CCAS (enrichir celle existante) - Articles réguliers dans les media locaux (Bulletin municipal, Dauphiné Libéré, Le Bruyant... et informations sur le site internet de la mairie - Réunions d'informations auprès des habitants sur différentes thématiques de l'action sociale (perte d'autonomie, problématiques logement...) - Rédaction annuelle d'un rapport d'activité -
Territoire concerné	Commune du Gua
Public visé	Habitants de la commune
Organisation de l'action	
Calendrier de mise en œuvre (démarrage, durée, fréquence)	Déjà en cours
Partenaires	Media
Outils et moyens	Plaquette, Articles Rapport d'activité
Indicateurs de suivi	Nombre d'articles
Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir
Coût pour la commune	/
Coût pour le CCAS	Temps de travail agent + impression documents
Aides et subventions	Intervenants

Conclusion

Cette ABS étant la première réalisée sur la commune, elle s'est voulue généraliste, premier tour d'horizon de la situation sociodémographique, de l'offre sociale et des besoins des habitants.

Elle n'est sans doute pas exhaustive et méritera des compléments réguliers ainsi que des mises à jour des données. Certains besoins notamment ressentis en début de mandat ont été confirmés durant cette analyse.

Elle a de surcroît permis d'identifier un certain nombre de thématiques prioritaires et en ce sens, des actions ont été proposées en dernière partie de ce document en direction des personnes vulnérables et en perte d'autonomie, en direction de l'enfance, la jeunesse et les familles mais aussi sur la thématique de l'habitat et du logement ainsi que sur des questions plus transversales de l'ordre de l'organisation et du fonctionnement interne à la mairie dans l'objectif du développement de l'action sociale de la commune.

Plusieurs enjeux découlent de ce travail, à savoir :

- ➔ La mise en œuvre effective des actions proposées
- ➔ L'implication de l'équipe municipale (agents et élus) pour le développement de l'action sociale de la commune
- ➔ L'implication et la participation des habitants dans ce travail

Bibliographie

Méthodologie :

- Le cadre réglementaire de l'ABS – Fiche technique UNCCAS – Juin 2020
- Le tableau des indicateurs socles pour réaliser l'ABS – Fiche technique UNCCAS – Janvier 2017
- Réaliser l'Analyse des Besoins sociaux – Marc FOURDRIGNIER – Juin 2009
- L'ABS – Etude auprès des CCAS du Nord et propositions d'outils techniques – UDCCAS du Nord

Documents internes :

- Règlement Intérieur du CCAS du Gua
- CR des CA du CCAS
- Convention ADPA
- Convention portage de Repas
- Rapport de présentation du PLUI – Tome 4 - Explication des choix retenus – Livret communal du Gua ; approuvé le 20/12/2019 – Grenoble Alpes Métropole 6 Agence d'urbanisme de la région grenobloise
- Programme Local de l'Habitat : Bilan 2017 – 2019 – Grenoble Alpes Métropole – Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise – Septembre
- Le Bruyant – Journal des habitants du Gua

Exemples d'ABS et de questionnaires :

- Analyse des Besoins Sociaux – Portrait de territoire – Ville de Vif – Novembre 2018
- Analyse des Besoins Sociaux – CCAS de Saint Jean de Moirans – Année 2019
- Analyse des Besoins Sociaux de la commune de Jarrie- Restitution finale en comité élargi – Septembre 2020
- Analyse des Besoins Sociaux – Rapport de Diagnostic – CCAS de Chambéry – Juin 2017
- Analyse des Besoins Sociaux – Questionnaire aux habitants - Le Verger – Ile et Vilaine
- Étude de besoins des personnes âgées et de leurs familles en matière d'animation et de prévention, CCAS de Saint Egrève, Août 2009

Fonctionnement CCAS :

- C'est quoi un CCAS ? – UNCCAS – Février 2015
- Diriger et animer un CCAS ou un CIAS – sous la direction de Philippe METGE – Territorial éditions – Octobre 2021
- Quelle action sociale pour les petites communes – ACTES - UNCCAS

Animation / communication :

- Méthodes d'animation participative – SCICABULLE – Coopérative pour grandir – Edition Octobre 2019
- Bonnes méthodes – Animation de réunion – Ville de Lyon – Iddest – Conseils de quartier -

Histoire du Gua :

- <https://patrimoinedudauphine.fr/?portfolio=la-cimenterie-du-genevray-the-cement-plant-genevray-2>

Table des sigles et abréviations

ABS : Analyse des Besoins sociaux
AAH : Allocation Adulte Handicapé
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIL : Agence D'Information sur le Logement
ADPA : Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie
AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AGEDEN : Association pour une GEstion Durable de l'ENergie
AIH : Alpes Isère Habitat (anciennement OPAC 38)
ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
APA : Aide Personnalisée à l'Autonomie
APC : Agence Postale Communale
ARS : Agence Régionale de Santé
AS : Assistante Sociale
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
ASH : Aide Sociale à l'Hébergement
ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
BAFA : Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animation
CA : Conseil d'Administration
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCAS et CIAS : Centre Communal d'Action Sociale et Centre Intercommunal d'Action Sociale
CEJ : Contrat Enfance Jeunesse
CHAI : Centre Hospitalier Alpes Isère
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CIL : Conférence Intercommunale du Logement
CMP : Centre Médico-Psychologique
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CTG : Convention Territoriale Globale
DIGI : Domicile Intergénération Isérois
DS2P : Délices et Services 2 Proximité
EDLE / EDLS : Etat des Lieux Entrant / Etat des Lieux Sortant
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
GAM : Grenoble Alpes Métropole
GETRIM : GEstion d'immeubles et TRansactions IMmobilières
ILSOA : Instance Locale de Suivi des Objectifs d'Attribution
IMT : Institut des Métiers et des Techniques
LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture
MRSI : Maison des Réseaux de Santé Isère
MSA : Mutualité Sociale Agricole
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PLA-I : Prêt Locatif Aidé d'Intégration (catégorie de logement social)
PEDT : Projet Educatif Territorial
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLIE : Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi
PLU-I : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PNR : Parc Naturel Régional
RAM et RPE : Relais Assistantes Maternelles, depuis mai 2021 appelés : Relais Petite Enfance
RGP : Recensement Général de la Population
RSA : Revenu de Solidarité Active
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SNE : Système National d'Enregistrement
SLS : Service Local de Solidarité (Département)
SOLIHA : SOLIdaires pour l'Habitat (anciennement Réseau PACT et Réseau Habitat & Développement)
TC : Transports en Commun
UNCCAS : Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale
UTPT : Un Toit Pour Tous

Annexes

1/ Décret n°2016-824 du 21/06/2016

2/ Règlement intérieur du CCAS du Gua

3/ Questionnaire– Enquête habitants – Eté 2021

4/ Liste des personnes rencontrées

Liste des structures et personnes rencontrées / interrogées

- Elus et membres du CCAS du Gua :
 - Estelle Revol, Conseillère déléguée aux affaires sociales et à la culture, Vice-présidente du CCAS
 - Florence Ardoin, 3^e adjointe, Finances, Logements communaux
 - Anne Glénat, Conseillère à l'environnement et au Développement durable
 - Michèle Dzamouzakis, Conseillère aux personnes âgées et membre du CCAS
 - Marie-Gabrielle Angulo, 1^e adjointe
 - Cyrille Pichon, Conseiller aux associations et membre du CCAS
 - Sophie Picot, membre du CCAS
 - Annie Benelle, conseillère municipale et membre du CCAS
 - Véronique Riondet, membre du CCAS

- Agents de la mairie :
 - Claudine Demaure, Comptabilité et CCAS
 - Magali Peyrin, Coordinatrice Jeunesse
 - Jean-Yves Guinet, Urbanisme et Police municipale
 - Corinne Faure, Secrétaire générale

- Associations de la commune
 - Le Bruyant : Véronique Riondet
 - Histoire et patrimoine : Christian Bouchier
 - Serein'gua : Martine Stuber

- Personnes travaillant sur la commune :
 - Nathalie Telle, Violaine Gonon, Infirmières au Gua
 - Anouck Perrin, Pharmacienne du Gua

- Communes voisines :
 - CCAS de Vif :
 - Céline Milliat, Directrice du CCAS,
 - Sylvia Arnoux, Adjointe à la Directrice du CCAS
 - Gwennaëlle Caillon, Service Logement
 - Sylvie Colonel, Service Maintien à domicile
 - Dorothee Husson : Relais Petite Enfance
 - CCAS de Jarrie : Françoise Bottala, Directrice du CCAS
 - CCAS de Saint Georges de Commiers : Joelle Varreau, Vice-présidente du CCAS

- Département :
 - Marie-Pierre Cavallotto, Adjointe à la Cheffe de service du SLS de Pont de Claix,
 - Assistantes sociales, SLS de Pont de Claix, Antenne de Vif
 - Emmanuelle Chiffot, Cheffe de projet IsèrADOM, Direction de l'Autonomie

- Grenoble Alpes Métropole :
 - Amélie Doré, Chargée de Mission Politique d'Equilibre Territorial, Direction du Foncier et de l'Habitat

- Caisse d'Allocations Familiales :
 - Carine Szymaniak, Coordinatrice Territoire Métro

- Alpes Isère habitat :
 - Valérie Moles, Conseillère clientèle, Direction territoriale de fontaine

- Mission locale de Pont de Claix :
 - Silvana Dubois, Responsable de site

- Centre des Finances Publiques de Vif :
 - Frédéric Landru, Adjoint du comptable public

- DS2P (Délices et Services 2 Proximité), prestataire portage de repas sur la commune :
 - Monsieur Boualita

- AGIRC ARCCO :
 - Claire Offredi, Membre du comité action sociale

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale

NOR : AFSA1603149D

Publics concernés : centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

Objet : modalités d'analyse des besoins sociaux de la population par les centres d'action sociale.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : les centres communaux et intercommunaux d'action sociale doivent réaliser une analyse des besoins sociaux de la population de leur ressort. Le présent décret précise que cette analyse donne lieu à un rapport effectué au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Sur la base de ce rapport, des analyses complémentaires peuvent être présentées au conseil d'administration des centres d'action sociale lors du débat d'orientation budgétaire ou à défaut lors du vote du budget. Cette analyse est fondée sur un diagnostic sociodémographique partagé avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.

Références : les dispositions du code de l'action sociale et des familles modifiées par le présent décret peuvent être consultées, dans leur rédaction résultant de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-1 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 6 avril 2016 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – L'article R. 123-1 du code de l'action sociale et des familles est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. R. 123-1. – I. – Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.*

« *II. – L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5.*

« *III. – L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget. »*

Art. 2. – La ministre des affaires sociales et de la santé est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 juin 2016.

MANUEL VALLS

Par le Premier ministre :

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*

MARISOL TOURAINE

CCAS de Le Gua

Règlement intérieur

Chapitre 1. Préambule

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, établissement public administratif communal, sont régis par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles et par le présent règlement intérieur (cf loi n°86-17 du 06/01/1986 et décret n°95-562 du 06/05/1995). Il dispose à ce titre de la personnalité juridique et constitue donc une personne morale de droit public distinct de la commune, lui conférant l'autonomie juridique, à savoir :

- Un budget propre, voté par son conseil d'administration
- La capacité d'être employeur
- La capacité d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier
- La capacité d'agir en justice
- La capacité de souscrire ses propres engagements (conventions de partenariat, marchés publics...)

L'article L.133-5 dudit Code stipule que « *Toute personne appelée à intervenir dans l'instruction, l'attribution ou la révision des admissions à l'aide sociale et notamment les membres des conseils d'administration des CCAS/CIAS, ainsi que toutes personnes dont ces établissements utilisent le concours, et les membres des commissions d'admission, sont tenus au secret professionnel* ». La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (article 226-13 du Code Pénal).

Rappel du rôle et des missions du CCAS

Le CCAS procède à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève du CCAS, et notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté (Article R. 123-1 du CASF).

Le C.C.A.S. assure une action générale de prévention et de développement social ainsi que des actions spécifiques dans la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées existantes envers différents publics : petite enfance, jeunesse, personnes âgées, public handicapé, en insertion, et notamment :

- Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale ou médicale : il recueille les informations nécessaires à l'établissement matériel du dossier et transmet ce dernier à l'autorité compétente.
- Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

- Il peut intervenir sous forme de prestations en espèces remboursables ou non et de prestations en nature, afin de lutter contre la précarité sans grever substantiellement les budgets locaux.
- Il participe au service de portage de repas.
- Il peut aussi exercer les compétences que le Département lui aurait confiées dans le domaine de l'action sociale et de la santé.
- Il fixe son règlement intérieur.
- Il intervient dans les secours de première nécessité.

Composition du Conseil d'Administration

Le CCAS est administré :

- par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire et composé, à parité, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « *participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune* ».

Il règle par ses délibérations les activités du CCAS.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal a, dans sa séance du 22 juin 2020, fixé à 14 le nombre d'administrateurs.

La composition du Conseil d'Administration du CCAS du GUA s'établit donc comme suit : le Maire, président de droit, 7 membres issus du Conseil Municipal, 7 membres nommés par le Maire.

La vice-présidence est confiée à l'élue déléguée aux affaires sociales.

Durée du mandat

Le Conseil d'Administration du CCAS est renouvelé lors de chaque renouvellement du conseil municipal. Le mandat des administrateurs est d'une durée identique à celle du mandat des conseillers municipaux, et renouvelable.

Le mandat des administrateurs sortants prend fin dès la nomination des nouveaux membres et au plus tard dans les deux mois suivant l'élection du nouveau conseil municipal.

Dans les conditions prévues par l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut retirer leur délégation aux administrateurs qu'il a élus en son sein.

Sièges devenus vacants

Pour les membres élus par le Conseil Municipal, il est pourvu à leur remplacement dans les conditions fixées par les articles R.123-8 et R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Pour les membres nommés, le Maire pourvoira à leur remplacement en respectant les modalités prévues pour les membres nommés et notamment la représentation des associations visées à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le renouvellement devra intervenir dans les deux mois à compter de la vacance du siège.

Le mandat d'un membre du Conseil d'Administration désigné pour pourvoir un poste vacant expirera à la date où aurait cessé le mandat du membre qu'il a remplacé.

Chapitre 2. Organisation des réunions du Conseil d'Administration du CCAS du Gua

Article 1. Principes généraux

Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires du Centre Communal d'Action Sociale.

Il fixe notamment par délibération les différentes prestations rendues par le CCAS (aides facultatives remboursables ou non remboursables, tarifs des services...) ainsi que les modalités de mise en œuvre.

En vertu des dispositions de l'article L.2121-34 du code général des collectivités territoriales, les délibérations du Conseil d'Administration portant sur un emprunt contracté par le CCAS ne seront exécutoires, selon les cas, que sur avis conforme du conseil municipal, sur autorisation donnée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département ou par décret du Conseil d'Etat si la durée du remboursement dépasse 30 ans.

En vertu de l'article L.2241-5 du code général des collectivités territoriales, les délibérations changeant, en totalité ou en partie, l'affectation des locaux, objets mobiliers ou immobiliers appartenant au CCAS, dans l'intérêt du service public ou privé quelconque ou mettant à disposition ses locaux d'un autre établissement public ou privé ou d'un particulier ne sont exécutoires qu'après accord du Conseil municipal.

Article 2. Tenue des réunions

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de la Vice-Présidente du CCAS conformément à la délégation qui lui a été faite par le Président. Le

Conseil d'Administration peut également être réuni à la demande de la majorité des administrateurs.

Les réunions du Conseil d'Administration ne sont pas publiques, elles peuvent toutefois être ouvertes à d'autres élus, représentants associatifs, experts sur invitation du Président ou de la Vice-Présidente dès lors que ces personnes peuvent éclairer le débat.

Ces invités n'ont toutefois pas pouvoir de décision et ne peuvent être présents si des situations relevant du secret professionnel sont à l'ordre du jour. Ils n'assistent pas non plus aux délibérations.

Article 3. Convocation du Conseil d'Administration

La convocation est adressée par le Président à chaque administrateur, par écrit, à l'adresse donnée par celui-ci, et ce trois jours avant la date de la réunion.

La convocation est accompagnée de l'ordre du jour détaillé.

Dans tous les cas, et compte tenu des dispositions de l'article L.133-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les rapports concernant les situations sociales des personnes et des familles sollicitant les aides légales ou les prestations du CCAS sont examinées en séance. Ils ne sont pas adressés aux administrateurs.

Article 4. Accès aux dossiers des affaires portées à l'ordre du jour des réunions

Les dossiers préparatoires et, le cas échéant, les avis émis par les commissions qui auraient été chargées des études préalables sont tenus en séance à la disposition des administrateurs.

Ces derniers peuvent en outre les consulter en mairie pendant les jours et les heures d'ouverture de celle-ci durant les trois jours précédant la réunion et le jour de celle-ci. Les dossiers ne peuvent en aucun cas être emportés.

Les administrateurs qui souhaiteraient consulter lesdits documents préparatoires en dehors des heures d'ouverture de la mairie en feront la demande écrite au Président.

Toute demande d'explicitation sur les affaires soumises au Conseil d'Administration du CCAS, qu'elle soit formulée oralement ou par écrit, est adressée au Président ou à la Vice-Présidente.

Chapitre 3. Fonctionnement des séances du Conseil d'Administration

Article 5. Présidence

La présidence du Conseil d'Administration est assurée de plein droit par le Maire, Président du Conseil d'Administration.

Dans tous les cas où le maire est absent ou empêché d'assister à la séance du Conseil, et ce, malgré les dispositions de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est présidée par la Vice-Présidente.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président et de la Vice-Présidente, la présidence de séance est assurée par le plus ancien des administrateurs présents et, à ancienneté égale, par le plus âgé d'entre eux.

Le Président de séance ouvre les séances, procède à l'appel des membres, constate le quorum, fait approuver le compte-rendu de la réunion précédente, dirige les débats, accorde la parole, veille à ce que les débats portent sur les affaires soumises au Conseil, accorde, le cas échéant, les suspensions de séance, en fixe la durée et y met fin, met au voix les propositions et délibérations, décompte les scrutins, en proclame les résultats et prononce la clôture des séances.

Le Président fait observer et respecter les dispositions du présent règlement intérieur et assure la police des séances.

Article 6. Quorum

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance. N'entrent dans le calcul de ce quorum, ni la voix prépondérante du Président (en cas de partage des voix), ni les pouvoirs donnés par les administrateurs absents à un autre membre du Conseil d'Administration (dans les conditions précisées à l'article 7 du présent règlement intérieur).

Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance.

Si le quorum n'est pas atteint, le Président adresse aux administrateurs une nouvelle convocation, dans les formes et les délais prescrits à l'article 3 du présent règlement intérieur. Lors de cette nouvelle séance, le Conseil d'Administration pourra délibérer sur l'ensemble des affaires inscrites à l'ordre du jour quelque soit le nombre d'administrateurs présents.

Article 7. Procurations

Un membre du Conseil d'Administration empêché d'assister à une séance peut donner à un administrateur de son choix pouvoir de voter en son nom sur les questions figurant à l'ordre du jour de la séance. Le pouvoir est donné par écrit et il doit mentionner la date de la séance pour laquelle il est donné.

Un même administrateur ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Un mandat est toujours révocable. Si l'administrateur qui l'a donné ne peut matériellement récupérer son pouvoir, il notifie sa décision par écrit à l'administrateur qui l'a reçu et adresse copie de cet écrit au Président avant la séance, s'il ne peut lui-même y assister.

Article 8. Organisation des débats

Les débats ne sont pas publics.

En début de séance, le Président fait adopter l'ordre du jour. Le Conseil peut voter des changements dans la présentation chronologique des affaires qui y sont inscrites.

L'ordre du jour étant adopté, les affaires sont examinées dans l'ordre arrêté.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé oral sommaire par le Président. Il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour en début de séance pour pouvoir délibérer sur un dossier urgent survenu entre l'envoi de la convocation et le jour de la réunion.

Dans l'éventualité où une demande d'aide concernerait un membre de la famille de l'un des administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale, il lui sera demandé de quitter la séance, pour la durée de l'examen de la situation et de la prise de décision.

Le président assure la police de l'assemblée. Si un débat s'enlise, le Président invite le Conseil d'Administration à fixer de manière définitive le nombre d'intervenants ayant à prendre la parole et la durée d'intervention impartie à chacun d'eux. Il fait ensuite procéder au vote.

Article 9. Secrétariat des séances

Un.e élu.e désigné.e au début de chaque séance assure le secrétariat. Il élabore le compte rendu de réunion. Le référent administratif du CCAS peut également assister aux réunions du conseil et en assurer le secrétariat.

Article 10. Débat sur le budget et le compte administratif

Les budgets primitifs et supplémentaire ainsi que, le cas échéant, les budgets annexes sont proposés au Conseil d'Administration par le Président et soumis au vote de celui-ci dans le délai prévu par la loi (article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables au CCAS.

Le compte administratif est présenté par le Président, ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS, dans le délai prescrit par l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président quitte ensuite la séance, le vote du compte administratif ayant lieu en son absence.

Article 11. Vote des délibérations

Les délibérations du Conseil d'Administration sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés. Les abstentions et les bulletins nuls ne sont pas comptabilisés comme suffrages exprimés.

Article 12. Modalités de vote

Le Conseil d'Administration vote ordinairement à main levée, le vote à bulletin secret est prévu lorsqu'il s'agit d'une nomination (Vice-Présidence) et à chaque fois qu'un tiers des administrateurs le demande.

Dans le cas du vote à main levée, en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le résultat des votes à main levée est constaté par le Président de séance, les noms des votants avec la désignation de leur vote sont portés au compte-rendu de séance ainsi que les noms des administrateurs qui se sont abstenus. Mention est faite également des votes blancs, nuls, NPPV (ne participe pas au vote).

Dans le cas d'un vote à main levée, en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations sont votées dans l'ordre des affaires portées à l'ordre du jour, proposé et accepté en début de séance. Le vote d'une affaire est acquis et aucun administrateur ne peut revenir sur un vote antérieur.

Chapitre 4. Compte-rendu des débats, délibérations et accès aux documents

Article 13. Tenue du registre des délibérations

Les débats sont résumés dans un compte-rendu intégrant les délibérations dans l'ordre des affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance. Ils sont inscrits dans l'ordre chronologique dans un registre prévu à cet effet.

Article 14. Affichage des délibérations

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations du Conseil d'Administration sont exécutoires de plein droit dès leur transmission en Préfecture, transmission qui devra être complétée, pour les décisions individuelles, de leur notification aux intéressés, et, pour les décisions à caractère réglementaire, de leur publication.

Chapitre 5 - Application et modification du règlement intérieur

Article 15. Application du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est exécutoire dès son adoption par le Conseil d'Administration, sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et sa publication.

Le Président du Conseil d'Administration ou la Vice-Présidente à laquelle il aura délégué ce pouvoir selon les dispositions de l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, est seul chargé de l'exécution du présent règlement intérieur.

Article 16. Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur peut à tout moment faire l'objet de modifications par le Conseil d'Administration, à la demande et sur proposition de son Président ou d'au moins un tiers des membres en exercice dudit Conseil.

Le présent règlement intérieur du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a été adopté par délibération dudit conseil le 9 novembre 2020.



Le Gua, le 8 juillet 2021

Objet : Enquête sur les besoins sociaux

Madame, Monsieur,

La commune du Gua réalise une analyse des besoins sociaux ; outil essentiel de recensement des besoins de la population et d'aide à la décision, l'analyse des besoins sociaux répond à une obligation réglementaire pour tous les Centres Communaux d'Action Sociale de France. Vos réponses permettront d'enrichir notre réflexion sur les actions à engager dans le domaine de l'action sociale locale. Nous vous remercions par avance de votre participation.

Cette enquête est **strictement anonyme** et réservée aux habitants de la commune du Gua. Ce questionnaire doit être rempli par une personne majeure du foyer. Vous pouvez le compléter sur papier (à déposer en mairie ou à la poste des Saillants) ou directement en ligne sur le site de la mairie, rubrique CCAS et Actualités **avant le 15/08/2021**.

Nous vous remercions de répondre à cette enquête de la manière la plus sincère possible (prévoir une vingtaine de minutes). Nous allons aborder plusieurs sujets liés à votre vie quotidienne. Certaines questions ont trait à votre situation personnelle et **seront uniquement utilisées pour éclairer les réponses aux autres questions** et mieux comprendre la situation des habitants du Gua.

Aucun questionnaire ne sera marqué personnellement ou utilisé à d'autres fins que l'analyse des besoins sociaux.

Nous ne manquerons pas de vous faire part des résultats de cette enquête.

N'hésitez pas à vous tourner vers la Mairie pour toute question ou remarque à ce sujet. Contact : Emeline Jupin (legua38ccas.jupin@gmail.com).

Nous profitons de cette enquête pour joindre le formulaire d'inscription sur le registre des personnes fragiles et/ou isolées. Si vous ressentez le besoin de figurer sur cette liste, n'hésitez pas à renvoyer ce document complété en mairie ou à la pharmacie.

Estelle Revol
Vice-Présidente du CCAS

Simon Farley
Maire de Le Gua
Président du CCAS



DEPLACEMENTS, TRANSPORTS

- 11) Dans votre vie quotidienne (travail, courses alimentaires, loisirs), quel(s) moyen(s) de transports utilisez-vous principalement ?
(plusieurs réponses possibles)
- Voiture ou utilitaire personnel
 - Deux-roues motorisé (moto, scooter...)
 - Véhicule de société
 - Vélo / vélo à assistance électrique
 - Transports en commun
 - Marche à pied
 - Covoiturage
 - Autre, précisez :
- 12) Si vous avez indiqué plusieurs modes de déplacements, merci d'indiquer celui le plus fréquemment utilisé et pour quelle raison vous privilégiez ce moyen de transport ?
- 13) Diriez-vous que vous prenez les transports en commun (TC) :
- Tous les jours ou presque
 - Plusieurs fois par semaine
 - 3 à 4 fois par mois
 - Moins souvent
 - Jamais
- 14) Faites-vous appel au FLEXP ?
- Tous les jours ou presque
 - Plusieurs fois par semaine
 - 3 à 4 fois par mois
 - Moins souvent
 - Jamais
 - Je n'ai pas connaissance de ce service
- 15) Si vous utilisez les transports en commun (TC) moins d'une fois par semaine, pouvez-vous préciser pourquoi ?
- Parce-que je n'aime pas prendre les TC
 - Parce-qu'il n'y a pas de TC qui aille là où je veux aller
 - Parce-qu'il n'y a pas assez de TC, l'attente est trop longue
 - Parce-que les TC mettent trop de temps pour arriver là où je veux aller
 - Autre, précisez :

- 16) De manière générale, rencontrez-vous des difficultés dans vos déplacements quotidiens ?
- Oui
 - Non
- 17) Si oui, lesquelles ?
- 18) Vous arrive-t-il de faire du covoiturage ?
- Oui, surtout en tant que conducteur
 - Oui, surtout en tant que passager
 - Oui, et je suis autant conducteur que passager
 - Non
- 19) Trouveriez-vous utile qu'un dispositif soit mis en place pour faciliter le covoiturage du Gua vers les communes voisines ?
- Oui
 - Non
- 20) Si oui, vers quelle(s) commune(s) en particulier ? Merci de préciser

SITUATION PROFESSIONNELLE - COUVERTURE SOCIALE

(cocher une croix par adulte)

- 21) Quelle est la situation professionnelle actuelle des adultes composant le foyer ?
- Agriculteur.rice exploitant.e
 - Artisan, commerçant.e, chef.fe d'entreprise
 - Cadre, profession intellectuelle supérieure
 - Profession intermédiaire
 - Employé.e
 - Ouvrier.e
 - Retraité.e
 - Sans activité professionnelle
 - Autre, précisez :

22) Si vous (ou un membre du foyer) êtes à la recherche d'un emploi : depuis combien de temps ?

- Depuis moins de 6 mois
- Depuis plus de 6 mois

23) Si vous (ou un membre du foyer) exercez actuellement une activité professionnelle, quel est votre lieu de travail principal ?

- Le Gua
- Agglomération grenobloise
- Trièves / Matheysine / Vercors
- Autre, précisez :

24) D'où proviennent principalement les ressources financières de votre foyer ?

- Salaire, Revenu professionnel
- Indemnités de chômage
- RSA, ASS
- Pension d'invalidité, AAH
- Rente
- Retraite
- Allocations familiales / logement
- Aucune ressource
- Autre, précisez :

25) Avez-vous une couverture sociale ?

- Oui, sécurité sociale et assimilée
- Oui, CMU
- Non

26) Avez-vous une complémentaire / mutuelle santé ?

- Oui
- Non

VIE QUOTIDIENNE

27) Parmi les sujets suivants, quels sont ceux qui vous préoccupent le plus, pour vous et vos proches ? (4 choix possibles)

- L'école et la qualité de l'enseignement
- Le chômage et l'emploi
- Le pouvoir d'achat, des difficultés financières
- La dépendance/ prise en charge des personnes âgées
- La dépendance / prise en charge des personnes en situation de handicap ou invalides

- Des difficultés professionnelles (temps partiel imposé, harcèlement, burn out...)
- La santé : accès aux soins, qualité des soins
- La garde de jeunes enfants (0-3 ans)
- Les loisirs pour enfants et adolescents
- La garde d'enfants (en temps périscolaire ou vacances)
- Le logement
- La solitude
- Des difficultés conjugales, une séparation, un divorce
- Des problèmes de voisinage
- Les transports
- Les commerces de proximité
- La sécurité des biens et des personnes
- Les problèmes d'environnement
- Autre, précisez :

28) Vous arrive-t-il de vous sentir seul.e ou isolé.e ?

- Oui
- Non
- Parfois

29) De manière générale, au quotidien vous arrive-t-il d'avoir des interactions / échanges :

- **Avec votre voisinage**
 - Oui, tous les jours
 - Oui, souvent
 - Oui, de temps en temps
 - Rarement
 - Non, jamais
- **Avec des membres d'associations**
 - Oui, tous les jours
 - Oui, souvent
 - Oui, de temps en temps
 - Rarement
 - Non, jamais
- **Avec des amis**
 - Oui, tous les jours
 - Oui, souvent
 - Oui, de temps en temps
 - Rarement
 - Non, jamais
- **Avec des membres de votre famille**
 - Oui, tous les jours
 - Oui, souvent
 - Oui, de temps en temps
 - Rarement
 - Non, jamais

- Avec des collègues de travail
 - Oui, tous les jours
 - Oui, souvent
 - Oui, de temps en temps
 - Rarement
 - Non, jamais

30) Si non ou rarement, pour quelle raison ?

- Je n'ai pas le temps
- Je n'en ai pas envie
- Je ne sais pas vers qui me tourner
- Autre, précisez :

31) Avez-vous des proches sur qui compter en cas de besoin ?

- Oui
- Non

ACTIVITES CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS - INTERNET

32) Quelles sont les thématiques qui vous intéressent le plus ?

- Sports collectifs
- Arts visuels (cinéma, photographie, peinture...)
- Jeux vidéo
- Patrimoine, histoire
- Sports individuels (gym, marche, rando...)
- Arts vivants (musique, théâtre, danse)
- Couture, tricot
- Littérature, BD
- Psychologie, philosophie
- Bricolage, jardinage
- Autre, précisez :

33) Pratiquez-vous régulièrement une ou plusieurs activité(s) de loisir, sportive, artistique ou culturelle (vous-même ou un autre adulte de votre foyer) ?

- Oui
- Non

34) Si oui, merci d'indiquer la ou lesquelles principalement

35) Dans quelle commune pratiquez-vous cette ou ces activités ?

- Le Gua
- Vif
- Autre, précisez :

36) Si vous, ou un membre de votre foyer, pratiquez cette ou ces activités en dehors du Gua, pourquoi ?

- L'activité que je pratique / que le membre de mon foyer pratique, n'est pas proposée dans les clubs et associations du Gua
- Autre, précisez :

37) Quelle(s) activité(s) qui n'existe(nt) pas aujourd'hui souhaiteriez-vous voir proposée(s) au Gua ?

38) Souhaiteriez-vous / pourriez-vous animer vous-même une ou plusieurs activités autour d'une compétence que vous aimeriez partager ?

- Oui
- Non
- Peut-être

39) Si oui, la ou lesquelles ?

40) Si non ou peut-être, que vous manque t'il pour partager ce savoir ?

- Du temps
- Un lieu
- Autre, précisez :

41) Vous arrive-t-il de vous rendre à des manifestations culturelles et sportives ?

- Oui, 1 ou 2 fois par mois
- Oui, 1 ou 2 fois par trimestre
- Oui, 1 ou 2 fois par an
- Oui, moins souvent
- Non, jamais

42) A votre avis que manque-t-il sur la commune pour favoriser les liens entre habitants (plusieurs réponses possibles) ?

- Aménagement d'aires de jeux (parties ombragées...)
- Organisation d'événements culturels et sportifs)
- Installation de bancs publics
- Organisation de fêtes de quartier
- Mise à disposition de salles
- Création d'un tiers lieu (espace collectif de travail et d'échanges de pratiques)
- Autre, précisez :

43) Si des sorties de groupe étaient organisées pensez-vous que vous y participeriez ?

- Oui, certainement
- Oui, probablement
- Non, probablement pas
- Non, certainement pas

44) Si non pourquoi ?

45) Fréquentez-vous la bibliothèque ?

- Oui
- Non

46) Si non, pourquoi ?

47) Connaissez-vous les activités proposées par la bibliothèque ?

- Oui
- Non

48) Si non, pourquoi ?

- Je manque d'information à ce sujet
- Cela ne m'intéresse pas
- Les horaires d'ouverture ne correspondent pas à mon activité professionnelle
- Autre, précisez :

49) Qu'aimeriez-vous trouver dans votre bibliothèque que vous ne trouvez pas aujourd'hui ?

50) Avez-vous accès à Internet ?

- Oui
- Non

51) Pour vous servir d'Internet et des outils informatiques, diriez-vous que vous êtes ... (cocher la case correspondant le mieux à votre situation) :

	Internet	Outils informatiques
Très à l'aise		
Plutôt à l'aise		
Plutôt mal à l'aise		
Pas du tout à l'aise		

52) Si des ateliers pour apprendre à se servir d'Internet ou d'outils informatiques étaient mis en place, pensez-vous que vous (ou un membre de votre foyer) y participeriez ?

- Oui, certainement
- Oui, probablement
- Non, probablement pas
- Non, certainement pas

VIE COMMUNALE

53) En cas de difficultés sociales (emploi, logement, problèmes financiers, familiaux...) vers qui vous tournez-vous en priorité ?

- Le Centre Communal d'Action Sociale (en Mairie)
- L'assistance sociale
- Mission locale / Pôle emploi
- Votre entourage familial
- Votre réseau amical
- Personne
- Je n'ai jamais eu de difficultés sociales
- Autre, précisez :

- 54) **Avez-vous déjà fait appel à la Mairie pour vous aider à faire face à des difficultés dans votre vie quotidienne ou celle de vos proches ?**
- Oui, plusieurs fois
 - Oui, une seule fois
 - Non, jamais
- 55) **Si oui, sur quel sujet ?**
- Aide administrative
 - Aide au logement
 - Aide alimentaire et financière
 - Autre, précisez :
- 56) **Si vous avez fait appel à la Mairie, avez-vous été satisfait.e de la réponse apportée ?**
- Oui, tout à fait
 - Oui, plutôt
 - Non, plutôt pas
 - Non, pas du tout
- 57) **Si non, pourquoi ?**
- 58) **Si vous n'avez jamais fait appel à la Mairie, pour quelle raison ?**
- Vous n'avez jamais eu de réelles difficultés nécessitant une aide
 - Vous n'avez pas osé vous tourner vers la Mairie
 - Vous ne pensiez pas que la Mairie pourrait vous aider
 - Vous n'aimez pas parler de vos problèmes et difficultés
 - Autre, précisez :
- 59) **Selon vous, quels services la Mairie pourrait-elle apporter pour améliorer votre vie quotidienne ?**
- 60) **Avez-vous déjà signalé au CCAS ou à l'accueil de la Mairie une personne de votre entourage (famille, ami, voisin...) qui rencontrait des difficultés particulières ?**
- Oui
 - Non
- 61) **Si non, pour quelle raison ?**
- Je ne connaissais pas cette possibilité
 - Je n'avais pas assez d'information
 - Je ne connais personne dans mon entourage qui rencontre des difficultés
 - Autre raison, précisez :
- 62) **Avez-vous déjà consulté le site Internet de la Mairie du Gua ?**
- Régulièrement
 - Rarement
 - Jamais
- 63) **Si oui, pour quelle raison ?**
- Pour y trouver des informations pratiques et administratives
 - Pour y trouver des informations relatives à l'actualité de la commune (y compris bibliothèque)
 - Pour inscrire vos enfants à la cantine / périscolaires (via l'espace famille)
 - Pour trouver des informations sur les services et loisirs proposés par la commune
 - Autre, précisez :
- 64) **Si vous avez déjà consulté ce site, avez-vous des suggestions pour l'améliorer ?**
- 65) **Si non, pour quelle raison n'avez-vous jamais consulté ce site ?**
- Vous ne saviez pas qu'il existait
 - Vous n'avez pas accès à Internet
 - Vous recherchez les informations qui vous intéressent sur la commune d'une autre manière (bouche à oreille, moteur de recherche sur Internet, affichage municipal...)
 - Autre, précisez :
- 66) **Si vous le souhaitez, vous pouvez laisser ici vos remarques, suggestions à transmettre aux équipes municipales sur le thème des besoins sociaux**

PARTIE A COMPLETER UNIQUEMENT PAR LES FAMILLES AVEC ENFANTS

- 67) Quel mode(s) de garde utilisez-vous principalement pour vos enfants ? Merci de remplir le tableau suivant pour tous vos enfants concernés (ex : crèche / halte-garderie, assistante maternelle ; périscolaire, centre de loisirs, famille, voisins, amis...)

Age enfant	Mode de garde principal

- 68) Merci d'indiquer en quelques mots les avantages et inconvénients de ce(s) mode(s) de garde

- 69) Votre ou vos enfants pratiquent-ils une activité de loisirs, sportive, artistique ou culturelle ?

- Oui
 Non

- 70) Si oui, merci d'indiquer la ou les principales

- 71) Dans quelle commune votre ou vos enfants pratiquent-ils cette ou ces activités ?

- 72) A votre avis, quels services ou activités manquent sur la commune pour les enfants, et les adolescents ? (4-17 ans)

- 73) Jugeriez-vous pertinente la mise en place d'un centre de loisirs sur la commune ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

- 74) A votre avis, quels services ou activités manquent sur la commune pour les jeunes adultes ? (18-25 ans)

**PARTIE A COMPLETER
UNIQUEMENT PAR LES
PERSONNES AGEES DE + DE
65 ANS OU LES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP**

- 75) Comment qualifieriez-vous votre degré d'autonomie ? (1 étant très autonome, 5 pas du tout autonome)
- 1
 - 2
 - 3
 - 4
 - 5
- 76) Si vous vivez en couple, comment qualifieriez-vous le degré d'autonomie de votre conjoint.e ? (1 étant très autonome, 5 pas du tout autonome)
- 1
 - 2
 - 3
 - 4
 - 5
- 77) Avez-vous recours à des services d'aide à domicile ?
- Oui
 - Non
 - Non mais je l'envisage
- 78) Si oui, lesquels ?
- 79) Et avec quel(s) prestataire(s) ?
- 80) A quelle fréquence ?
- Chaque jour
 - Une à plusieurs fois par semaine
 - Moins d'une fois par semaine
- Rarement
- 81) Avez-vous recours à un autre type d'aide ?
- Oui
 - Non
- 82) Si oui quel type d'aide ? (exemple : aidant familial, télé-alarme...)?
- 83) Si vous n'avez recours à aucune aide à domicile, l'envisagez-vous ?
- Oui
 - Non
- 84) Fréquentez-vous le club des ainé.e.s (Serein' Gua) ?
- Oui
 - Non
- 85) Si non, pour quelle raison ?
- Je n'ai pas le temps
 - Je n'en ai pas envie, ça ne m'intéresse pas
 - Je ne connais pas ce club
 - Je fais partie d'une autre association
 - Autre, précisez :
- 86) Participez-vous au repas annuel organisé par le CCAS ?
- Oui
 - Non
- 87) Si non, pour quelle raison ?
- Je n'en ai pas envie, ça ne m'intéresse pas
 - Je ne connais pas cet évènement
 - Autre, précisez :
- 88) Selon vous, manque-t-il des services ou activités adaptés à votre situation sur la commune, et si oui, lesquels ?

Liste des structures et personnes rencontrées / interrogées

- Elus et membres du CCAS du Gua :
 - Estelle Revol, Conseillère déléguée aux affaires sociales et à la culture, Vice-présidente du CCAS
 - Florence Ardoin, 3^e adjointe, Finances, Logements communaux
 - Anne Glénat, Conseillère à l'environnement et au Développement durable
 - Michèle Dzamouzakis, Conseillère aux personnes âgées et membre du CCAS
 - Marie-Gabrielle Angulo, 1^e adjointe
 - Cyrille Pichon, Conseiller aux associations et membre du CCAS
 - Sophie Picot, membre du CCAS
 - Annie Benelle, conseillère municipale et membre du CCAS
 - Véronique Riondet, membre du CCAS

- Agents de la mairie :
 - Claudine Demaure, Comptabilité et CCAS
 - Magali Peyrin, Coordinatrice Jeunesse
 - Jean-Yves Guinet, Urbanisme et Police municipale
 - Corinne Faure, Secrétaire générale

- Associations de la commune
 - Le Bruyant : Véronique Riondet
 - Histoire et patrimoine : Christian Bouchier
 - Serein'gua : Martine Stuber

- Personnes travaillant sur la commune :
 - Nathalie Telle, Violaine Gonon, Infirmières au Gua
 - Anouck Perrin, Pharmacienne du Gua

- Communes voisines :
 - CCAS de Vif :
 - Céline Milliat, Directrice du CCAS,
 - Sylvia Arnoux, Adjointe à la Directrice du CCAS
 - Gwennaëlle Caillon, Service Logement
 - Sylvie Colonel, Service Maintien à domicile
 - Dorothée Husson : Relais Petite Enfance
 - CCAS de Jarrie : Françoise Bottala, Directrice du CCAS
 - CCAS de Saint Georges de Commiers : Joelle Varreau, Vice-présidente du CCAS

- Département :
 - Marie-Pierre Cavallotto, Adjointe à la Cheffe de service du SLS de Pont de Claix,
 - Assistantes sociales, SLS de Pont de Claix, Antenne de Vif
 - Emmanuelle Chiffot, Cheffe de projet IsèrADOM, Direction de l'Autonomie

- Grenoble Alpes Métropole :
 - Amélie Doré, Chargée de Mission Politique d'Equilibre Territorial, Direction du Foncier et de l'Habitat

- Caisse d'Allocations Familiales :
 - Carine Szymaniak, Coordinatrice Territoire Métro

- Alpes Isère habitat :
 - Valérie Moles, Conseillère clientèle, Direction territoriale de fontaine

- Mission locale de Pont de Claix :
 - Silvana Dubois, Responsable de site

- Centre des Finances Publiques de Vif :
 - Frédéric Landru, Adjoint du comptable public

- DS2P (Délices et Services 2 Proximité), prestataire portage de repas sur la commune :
 - Monsieur Boualita

- AGIRC ARCCO :
 - Claire Offredi, Membre du comité action sociale